

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Avant-propos

Le Ministre de l'Éducation nationale a demandé au Directeur de l'enseignement scolaire de constituer un groupe de travail pour lui présenter des propositions afin d'améliorer durablement, et dès la préparation de la rentrée 2001, les conditions d'élaboration de la "carte scolaire" dans le premier degré, dans la perspective de garantir, aux niveaux national, académique, départemental et local, l'équité, la transparence et la concertation nécessaires.

Le groupe – dont la composition figure en annexe 1 – a rassemblé des représentants des élus, des parents d'élèves, des personnels, des partenaires de l'école, des autorités académiques et des administrations centrales concernées, ainsi que des personnalités qualifiées par leurs recherches dans ces domaines. Cette composition a reflété le souci que les principaux acteurs intéressés soient représentés, sans jamais pouvoir atteindre à l'exhaustivité, tant les questions de l'école primaire concernent toutes les catégories de la société.

Après avoir été installé le 13 juillet 2000, le groupe a conduit ses travaux jusqu'au 9 novembre 2000, afin que ses propositions puissent inspirer la préparation de la rentrée 2001. Le calendrier et l'ordre du jour des réunions figurent en annexe 2.

Le présent rapport résulte du travail commun du groupe. Sur cette base, les organisations qui ont estimé utile de marquer leur différence à l'égard de l'un ou de l'autre aspect du rapport ont été invitées à adresser une contribution écrite, qui figure en annexe3.

A partir d'une analyse de l'évolution de l'utilisation des moyens dans le premier degré au cours des 10 dernières années (1990–1999) et d'une appréciation du contexte géographique, démographique et social actuel, appuyée, notamment, sur les enseignements du dernier recensement, le groupe de travail a élaboré des propositions sur les critères de répartition et d'affectation des moyens à envisager aux différents niveaux national, académique et départemental et sur les procédures et les calendriers de concertation souhaitables.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Sommaire

1. L'évolution de l'utilisation des moyens dans le premier degré (1990-1999)	p. 1
1.1 Une amélioration globale des moyens consacrés au premier degré	
1.2 Malgré cette amélioration globale, la préparation de la carte scolaire fait l'objet de fortes critiques et génère des insatisfactions	
2. Le contexte géographique, démographique et social actuel	p. 13
2.1 Les enseignements du recensement de 1999	
2.2 Les caractéristiques territoriales	
2.3 Les évolutions sociales	
3. Quels critères pour répartir et affecter les moyens	p. 23
4. Les procédures et le calendrier	p. 27
Liste des annexes jointes,	
Annexe 1 - Composition du groupe de travail	p. 31
Annexe 2 - Calendrier et ordre du jour des réunions	p. 32
Annexe 3 - Contribution des organisations	p. 33
Annexe 4 - Population scolaire et postes en 1990 et en 1999	p. 36
Annexe 5 - Politiques académiques et départementales en matière d'accueil et d'encadrement des élèves	p. 40
Annexe 6 - Politiques académiques et départementales en matière de scolarisation à 2 ans	p. 44
Annexe 7 - Indicateurs de contexte territorial et de contexte social	p. 48
Annexe 8 - Situation contextuelle des départements par académie	p. 50

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

1. L'évolution de l'utilisation des moyens dans le premier degré (1990-1999)

1.1 - Une amélioration globale des moyens consacrés au premier degré

La comparaison des évolutions respectives de la population scolaire (voir carte p. 3 et annexe 3) et des moyens en postes (voir carte p. 4 et annexe 3) fait ressortir qu'au cours de la période, le taux d'encadrement (nombre de postes pour 100 élèves : le P/E) de la quasi-totalité des départements s'est amélioré, même si l'on peut noter que cette amélioration s'est produite à des rythmes différents selon les départements.

La **dispersion** de ces taux d'encadrement entre départements a été **réduite** (voir schéma p. 5).

Globalement, les moyens supplémentaires ainsi dégagés ont été consacrés pour l'essentiel à une **diminution du nombre d'élèves par classe** (de 24,4 à 23,3) (voir carte p. 6 et annexe 4) et à un accroissement, de plus de la moitié, des moyens consacrés aux **décharges de direction** (voir carte p. 7 et annexe 4).

En revanche, la **scolarisation précoce** (celle des moins de trois ans) est restée stable au plan national, et le contraste entre régions s'est plutôt accru au cours de la période (voir cartes p. 8 et 9 et annexe 5).

Quant au taux de **remplacement** et à la part des moyens alloués à **l'adaptation et l'intégration scolaires (AIS)**, ils sont restés globalement stables, même s'ils ont pu connaître, par département, des évolutions contrastées (voir cartes p. 10 et 11 et annexe 4).

1.2 - Malgré cette amélioration globale, la préparation de la carte scolaire fait l'objet de fortes critiques et engendre des insatisfactions

La préparation de la "carte scolaire" provoque parfois de **vives tensions** et des **incompréhensions** qui semblent s'être accrues ces dernières années.

Cela tient pour une part au fait que la **demande sociale** à l'égard de l'Ecole est de plus en plus exigeante et que l'école primaire est "**un maillon de proximité**". On vit ainsi **l'appropriation par la population de son appareil scolaire proche dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration**.

Cela tient aussi, sans doute, à **la polysémie de l'appellation "carte scolaire"**, qui selon les cas, recouvre la gestion des personnels enseignants, la gestion des établissements scolaires, voire la sectorisation scolaire ou les stratégies éducatives des familles.

Les **attentes** – comme les **critiques** – à son égard ne sont pas exemptes de **contradictions** :

- **l'approche de l'administration**, au niveau national comme au niveau départemental, est souvent considérée comme **trop comptable**, "à la calculette" et, en même temps, il est souhaité qu'elle soit la plus **simple**, la plus **lisible** et la plus **transparente** possible ;
- il est demandé de tenir compte de **critères quantitatifs et qualitatifs plus nombreux**, afin de rendre mieux compte de la **spécificité** de chaque département et, en même temps, on considère que la multiplication des priorités **rigidifie** la préparation de la carte scolaire et rend **moins lisibles les critères** utilisés pour l'allocation des moyens ;

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

- il est souhaité, en même temps qu'une rigoureuse équité préside au traitement des situations comparables une année donnée, que soit assurée la continuité, sur plusieurs années, des mesures prises pour chaque situation particulière ; ce qui traduit l'exigence d'une **double cohérence** à la fois **dans l'espace et dans le temps**.

Le **dialogue** qui précède la prise des décisions est considéré comme tout à fait **insuffisant** :

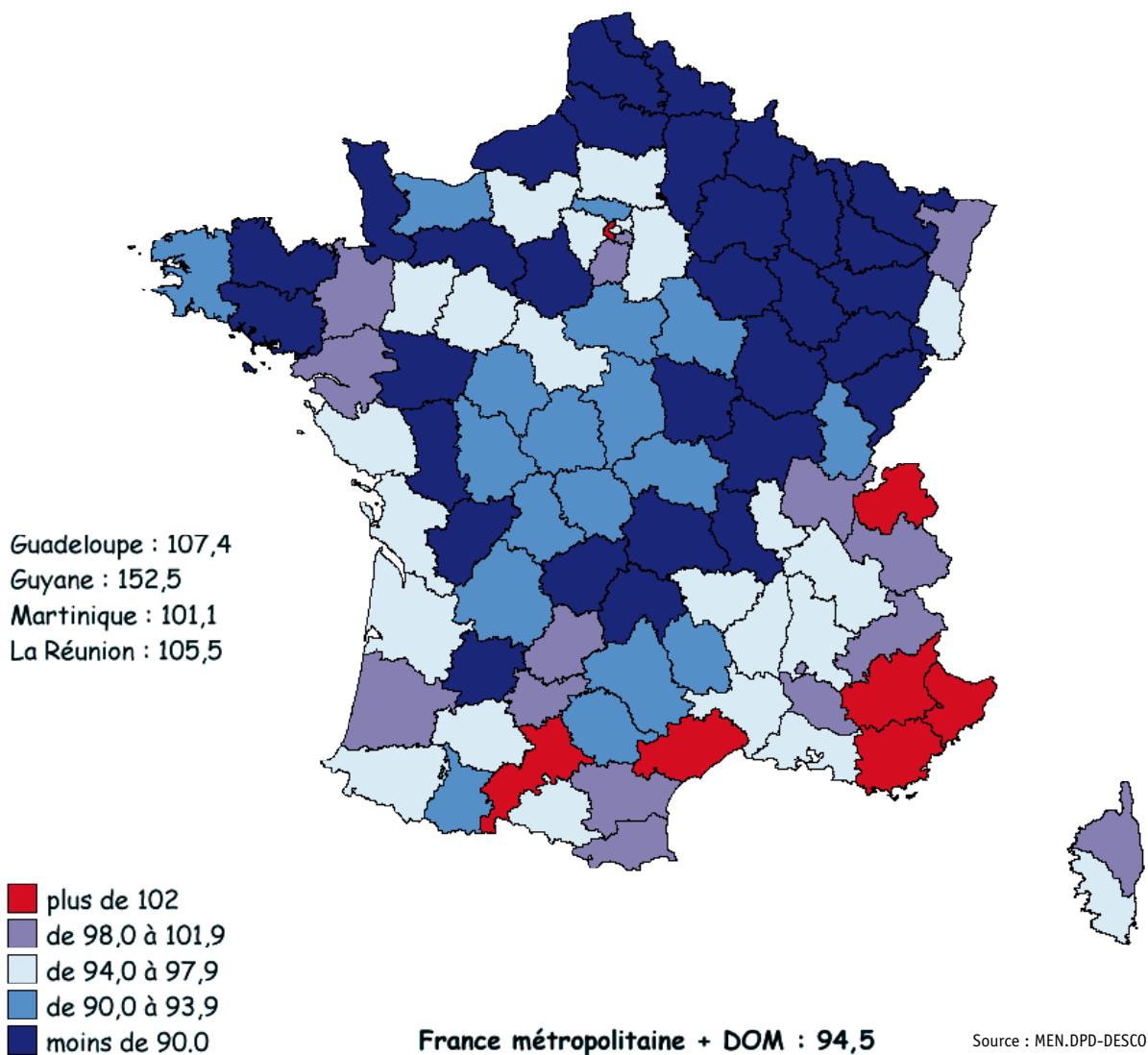
- chacune des parties intéressées (élus, parents, personnels et partenaires) s'estime **insuffisamment écoutée**. Toutes s'accordent aisément sur une impression de **non-transparence** de la part de **l'administration** ;
- cette impression est renforcée par **l'opacité des procédures**, qui sont loin d'être clairement affichées – notamment au niveau national –, et sont **disparates** d'une académie ou d'un département à l'autre.

Le **débat** est trop **limité** à la question des **ouvertures et fermetures de classes**. Il n'est pas appuyé sur **une vision prospective de l'École**, et tient peu compte des évolutions passées ; les outils utilisés – également disparates d'un endroit à l'autre –, ne prennent pas suffisamment en compte **la durée**.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

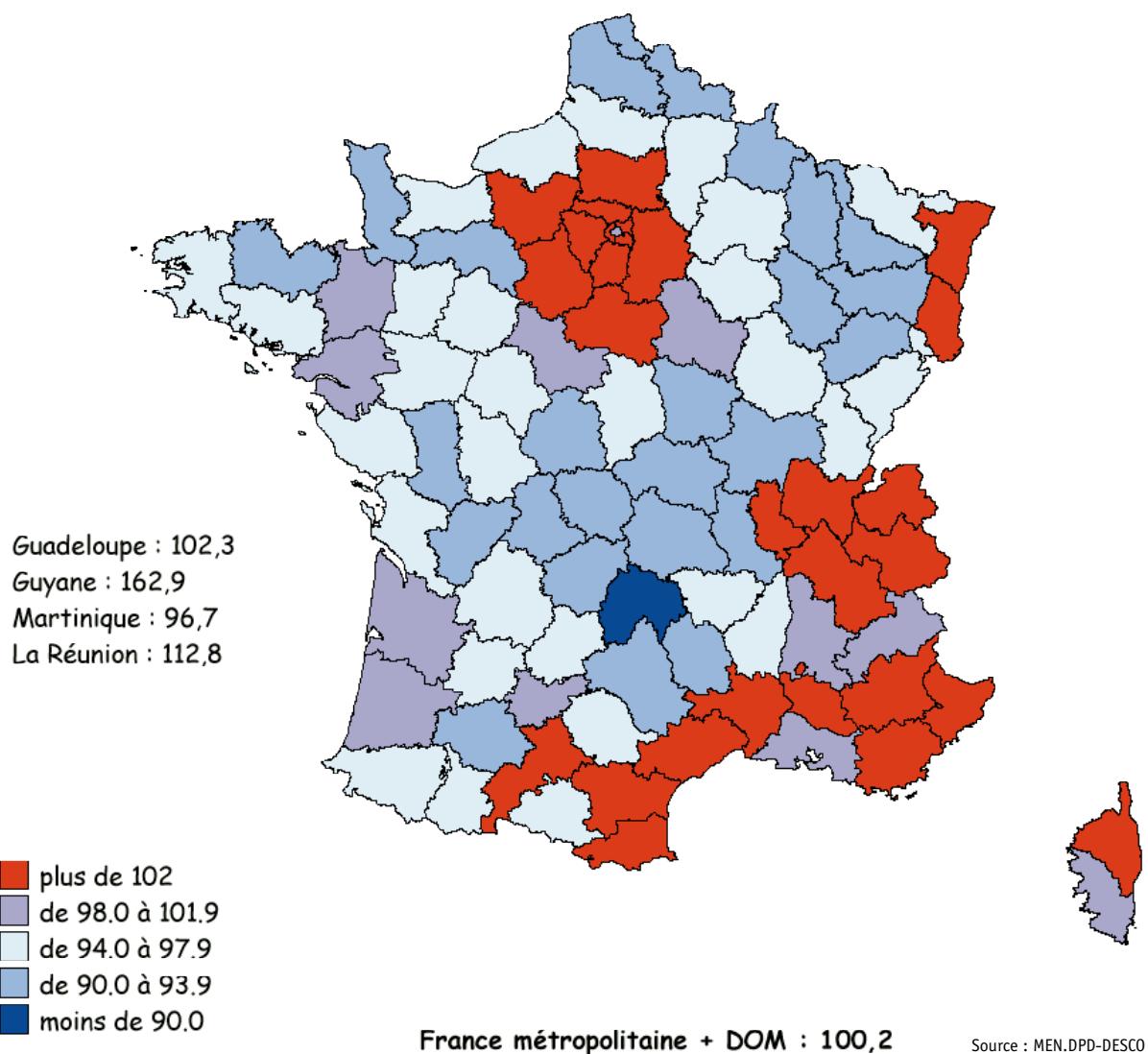
Évolution des effectifs d'élèves dans l'enseignement public du 1er degré entre les rentrées scolaires 1990 et 1999



Carte Scolaire du premier degré

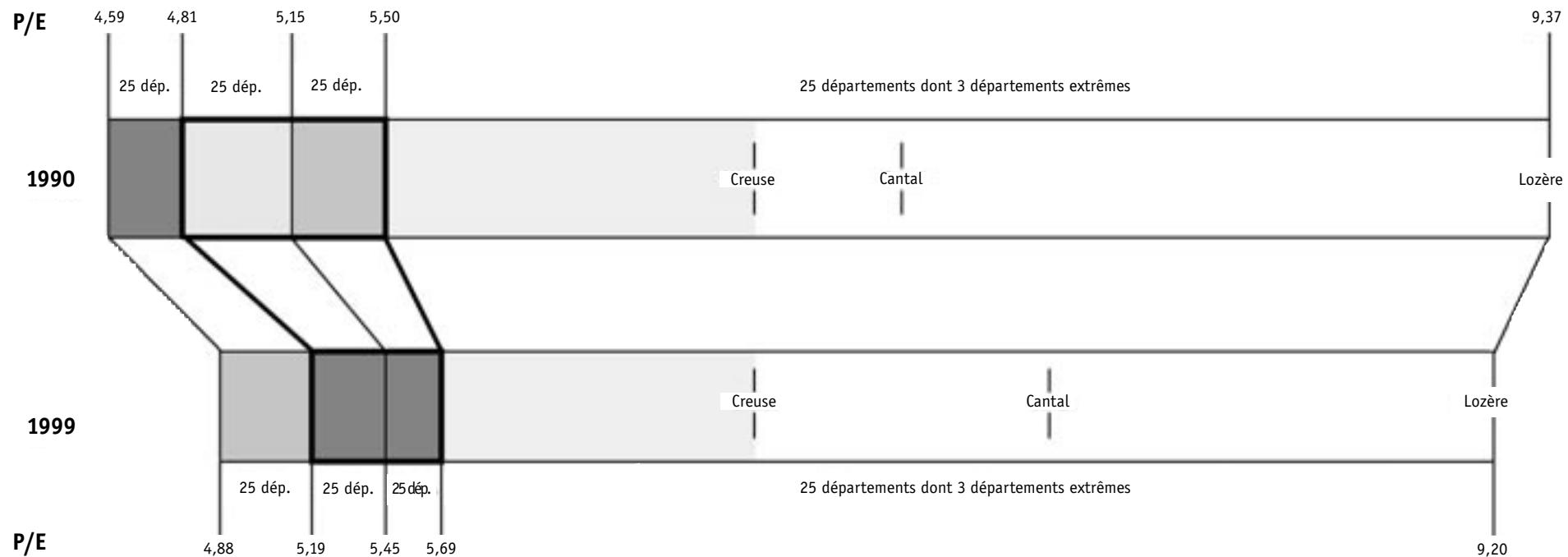
Rapport du Groupe de travail

Évolution du nombre de postes dans l'enseignement public du 1er degré entre les rentrées scolaires 1990 et 1999



Population scolaire et postes : Évolution 1990-1999 de la dispersion des P/E entre départements

Le graphique suivant montre que le PIE de la quasi totalité des départements a augmenté et que la dispersion de ces P/E a été sensiblement réduite



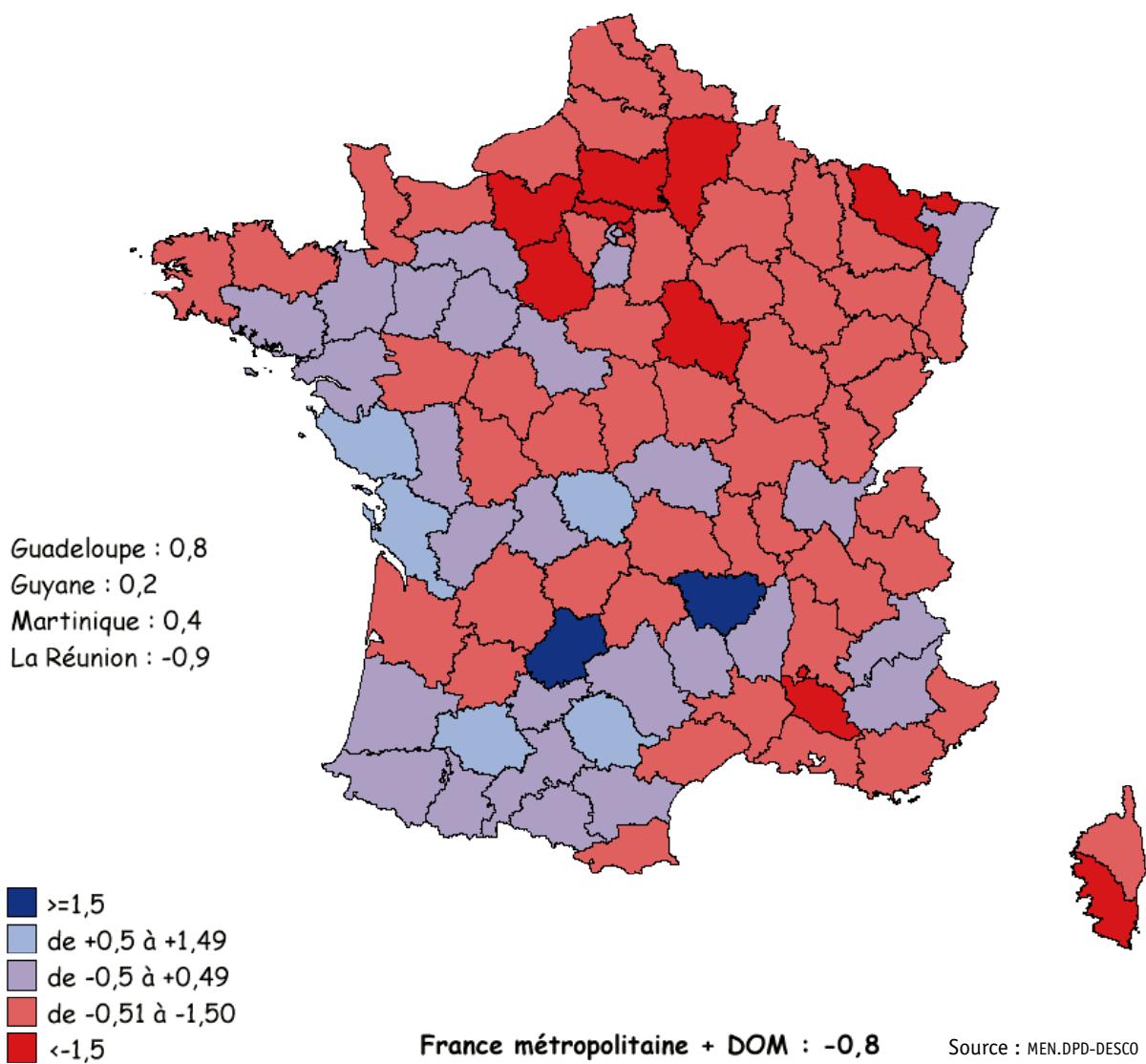
En 1999, la moitié des départements (50), ont un P/E compris entre 5,19 et 5,69, soit un écart de 0,5 points

En 1990, la moitié des départements avait un P/E compris entre 4,81 et 5,50, soit un écart de presque 0,7 points

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

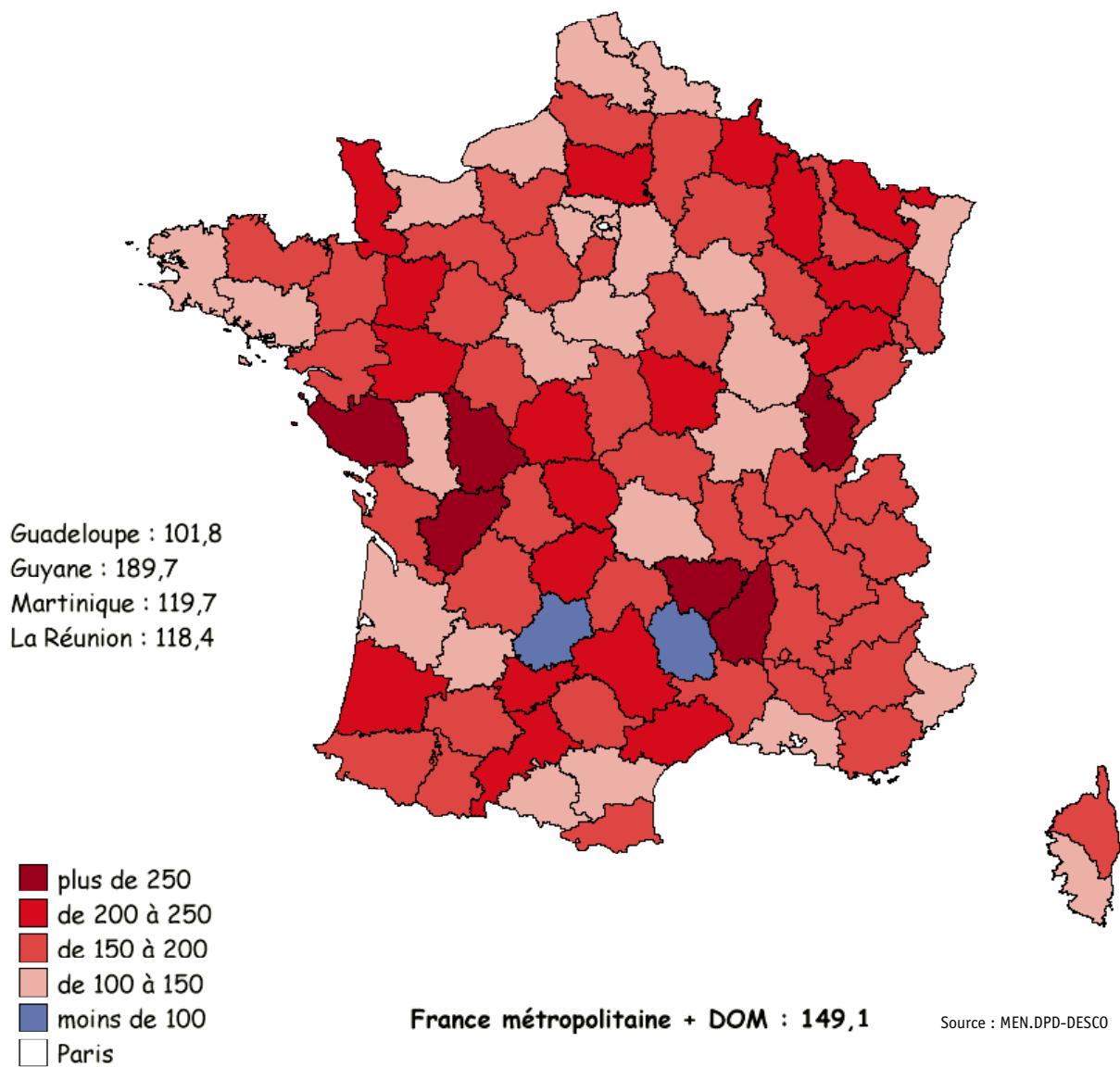
Évolution du nombre d'élèves par classe dans l'enseignement public du 1er degré entre les rentrées scolaires 1990 et 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

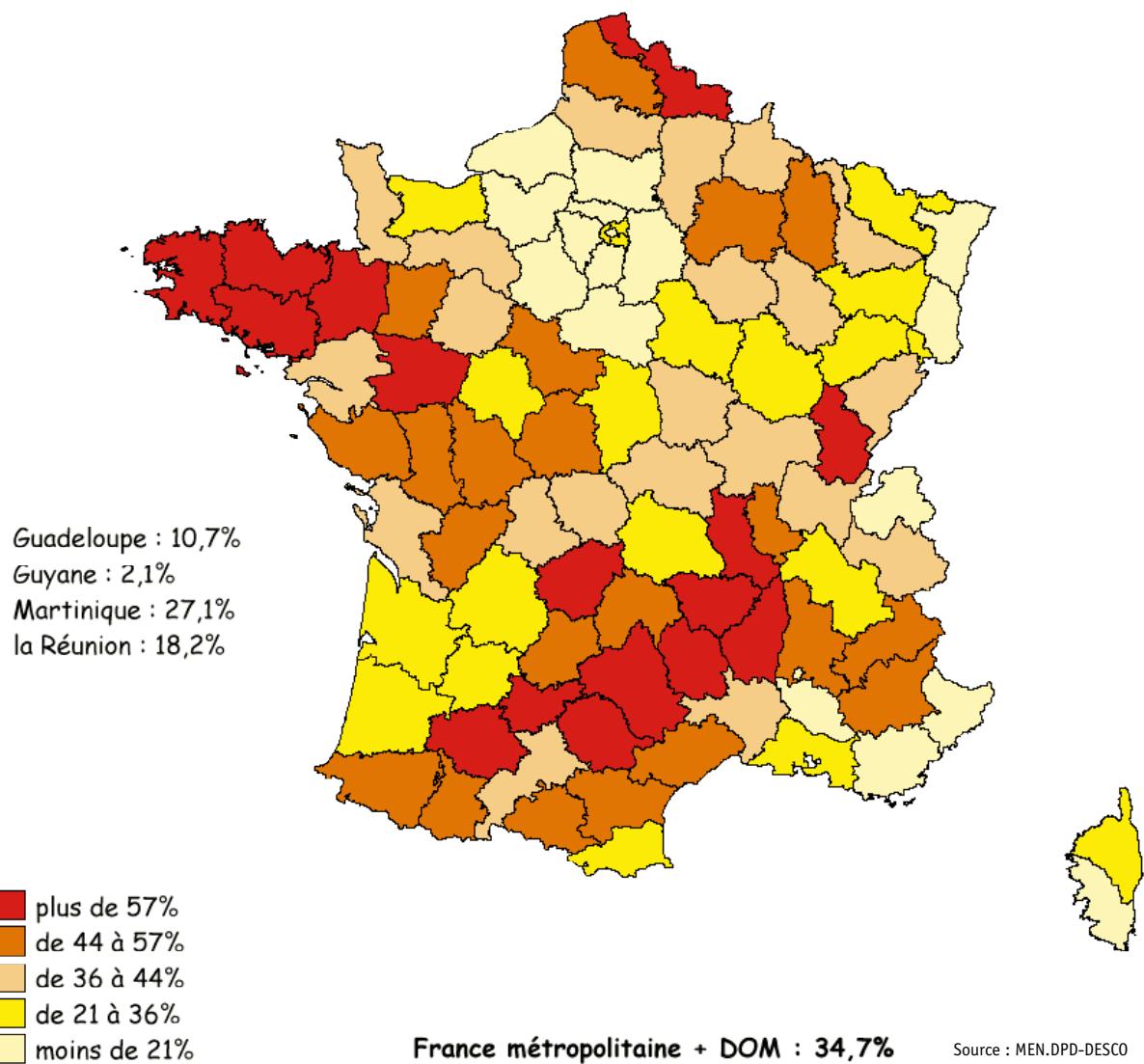
Evolution des décharges de directeur dans l'enseignement public du 1er degré entre les rentrées scolaires 1990 et 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

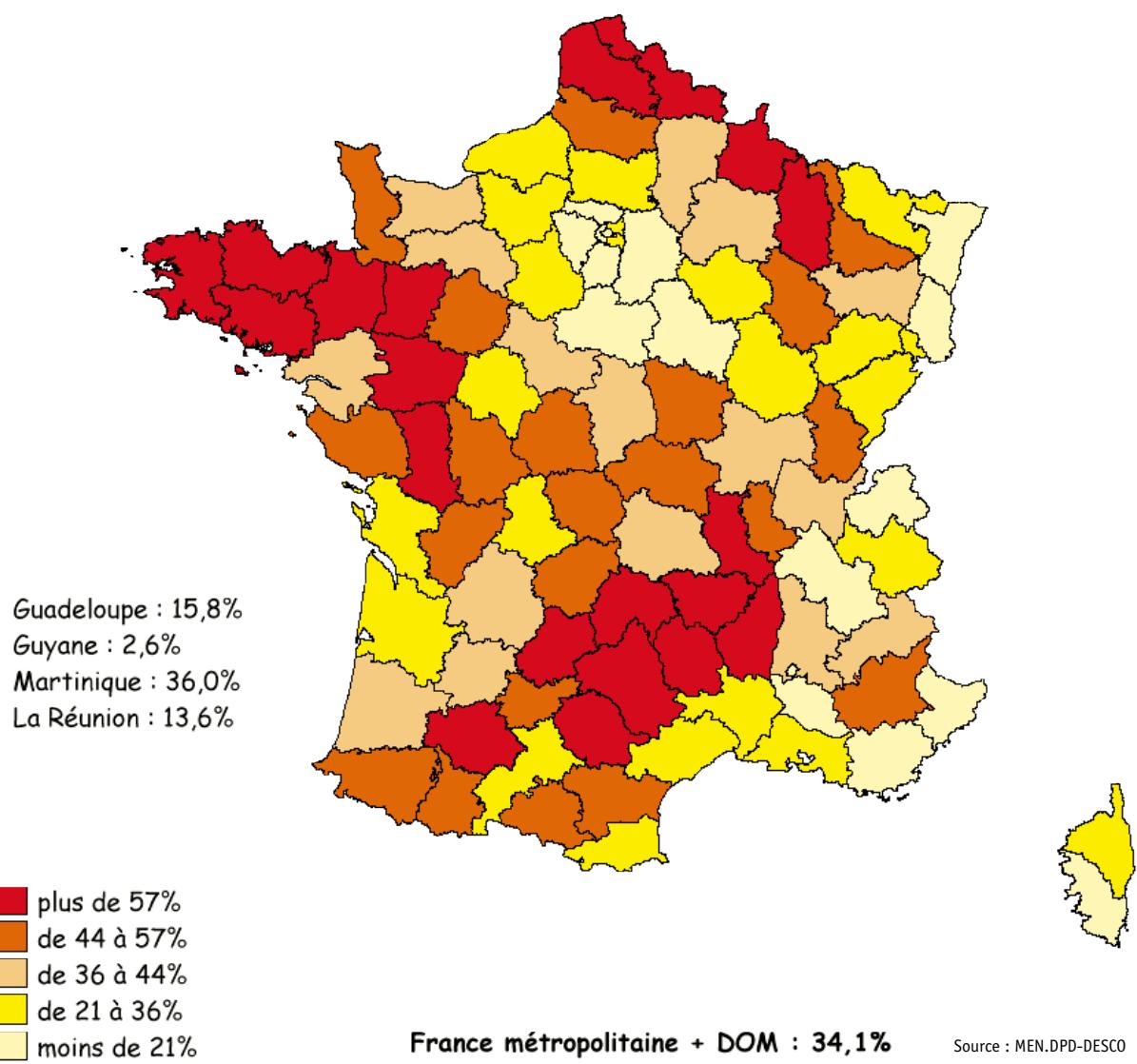
Taux de scolarisation à 2 ans dans les enseignements public et privé à la rentrée scolaire 1990



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

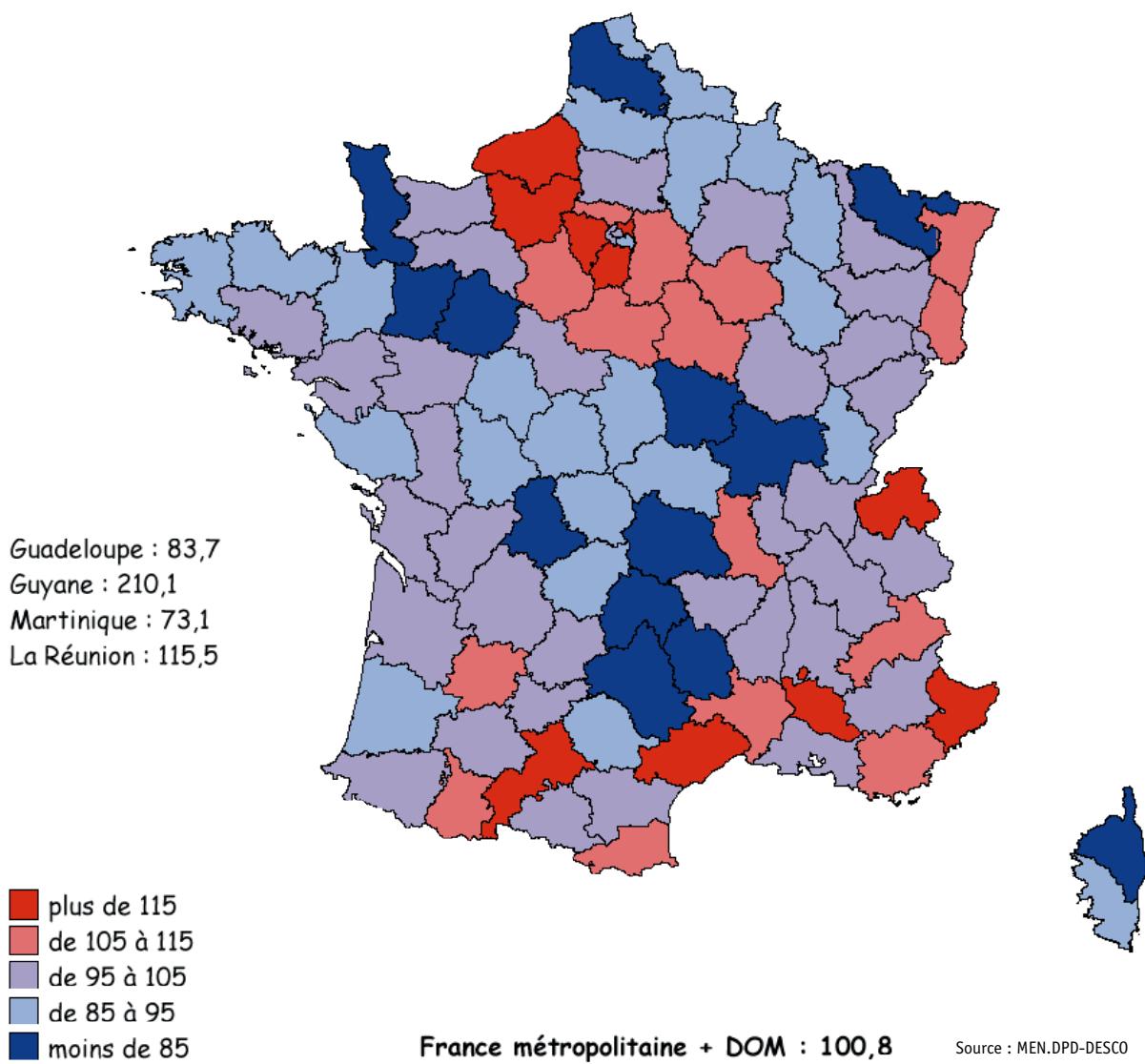
Taux de scolarisation à 2ans dans les enseignements public et privé à la rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

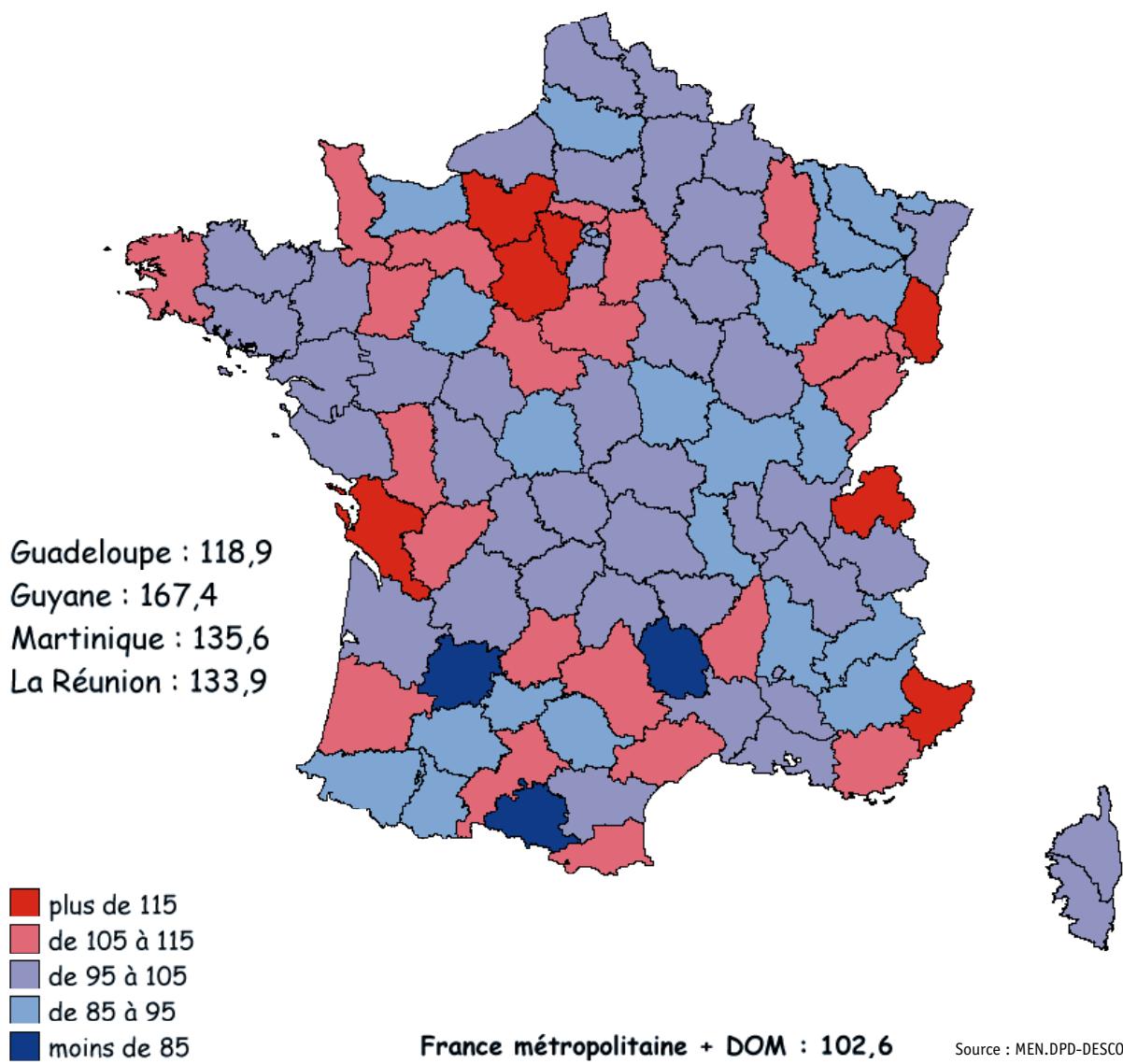
Evolution des emplois de remplacement dans l'enseignement public du 1er degré entre les rentrées scolaires 1990 et 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

**Evolution des emplois de l'Adaptation et Intégration scolaires (A.I.S)
dans l'enseignement public du 1er et 2d degrés entre les rentrées
scolaires 1990 et 1999**



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

2. Le contexte géographique, démographique et social actuel

2.1 - Les enseignements du recensement de 1999

Sur longue période, la croissance globale qu'a connue la population française a été associée à des évolutions contrastées sur le territoire, qu'illustrent les cartes p. 14 et 15 :

- la part des grandes régions du Nord de la France (Bassin parisien hors Ile-de-France, Nord-Pas-de-Calais, Est) a fléchi ;
- les grandes régions du Sud, et tout particulièrement la façade méditerranéenne, ont connu un apport migratoire important.

A l'intérieur de ces régions, des redéploiements différenciés de population sont constatés :

- dans les régions très urbanisées, le desserrement urbain prédomine. Le développement de pôles urbains secondaires et de l'espace rural sous influence urbaine est associé à une diminution du poids de la capitale régionale ;
- en Lorraine et en Aquitaine, le dynamisme de la capitale régionale freine le desserrement urbain, alors que dans les Pays de la Loire et en Champagne-Ardenne, une péri-urbanisation limitée est associée à une reprise de la concentration urbaine ;
- enfin, Midi-Pyrénées, le Limousin et l'Auvergne connaissent une phase de concentration urbaine prononcée.

La population des zones à dominante rurale a augmenté ; l'apport migratoire y est positif, même en zone rurale isolée, mais dans ce dernier cas, il ne compense pas le déficit naturel. En revanche, l'augmentation est forte à proximité des aires denses et dynamiques.

La croissance urbaine reste importante et est localisée dans ou à proximité des métropoles d'équilibre, dans les aires les plus peuplées, sur les façades méditerranéenne et atlantique, dans les sillons alpin et rhodanien, en Alsace et dans les bassins des métropoles régionales. En règle générale, la croissance de la population dans les zones urbaines est d'autant plus élevée que l'on s'éloigne du centre.

2.2 - Les caractéristiques territoriales

L'examen **d'indicateurs de contexte territorial** permet d'apprécier les principales caractéristiques des différentes régions au regard des enjeux de la carte scolaire : la densité de population de 2 à 16 ans (voir carte p. 16) ; la proportion de population résidant en zone rurale (voir carte p. 17) ; la proportion de population résidant en zone rurale isolée (voir carte p. 18).

Se reporter également à l'annexe 6 : les éléments constitutifs des indicateurs de contexte territorial et social.

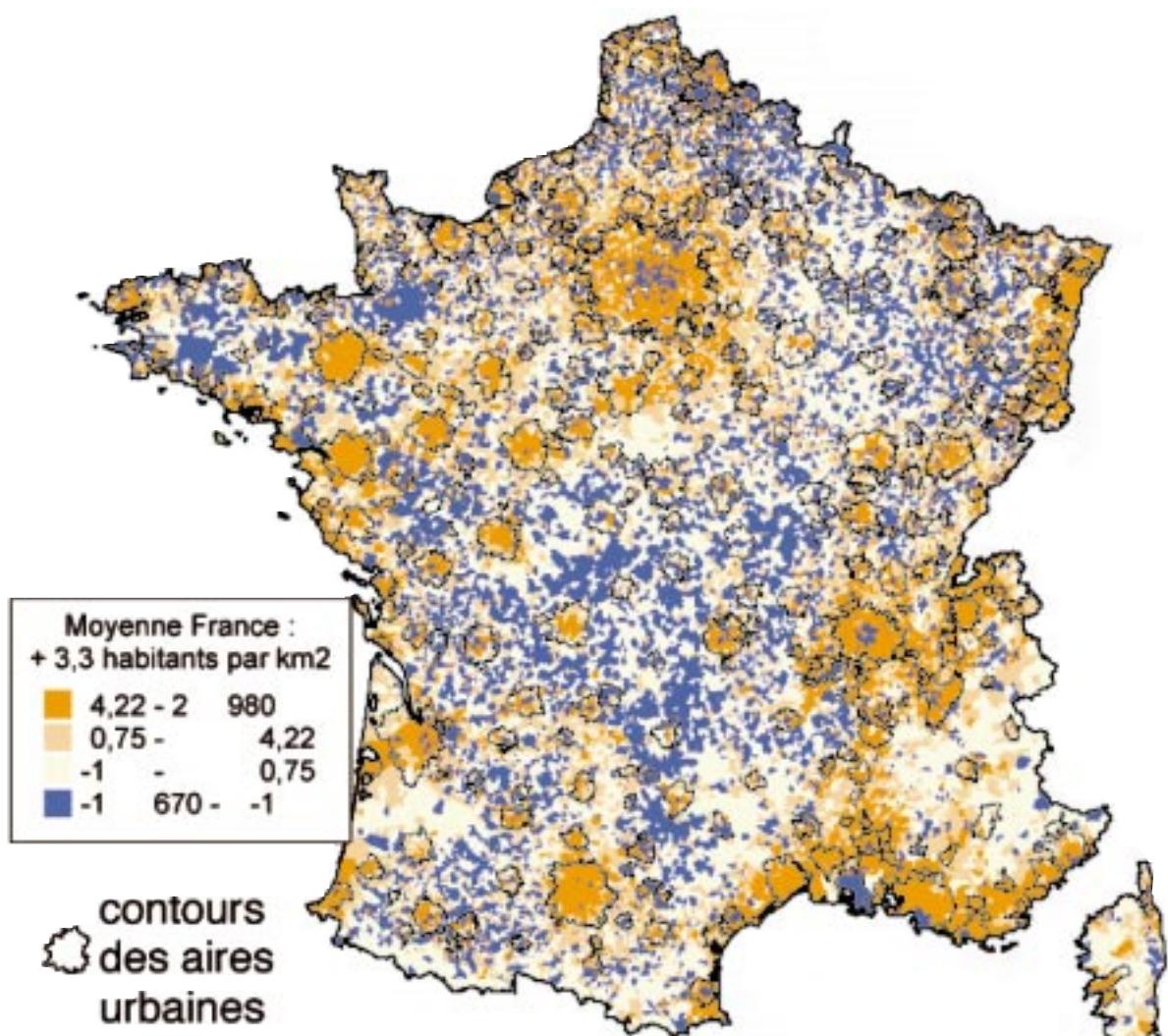
2.3 - Les évolutions sociales

L'examen **d'indicateurs de contexte social** tels le taux de chômage (voir carte p. 19) et, surtout, la proportion de bénéficiaires du RMI (voir carte p. 20) fait ressortir des régions que des indicateurs plus habituellement utilisés, comme la structure par catégorie socioprofessionnelle de la population (voir carte p. 21), mettent moins en valeur. C'est notamment le cas de la façade méditerranéenne. Se reporter également à l'annexe 6 : les éléments constitutifs des indicateurs de contexte territorial et social.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Variation de densité entre 1990 et 1999



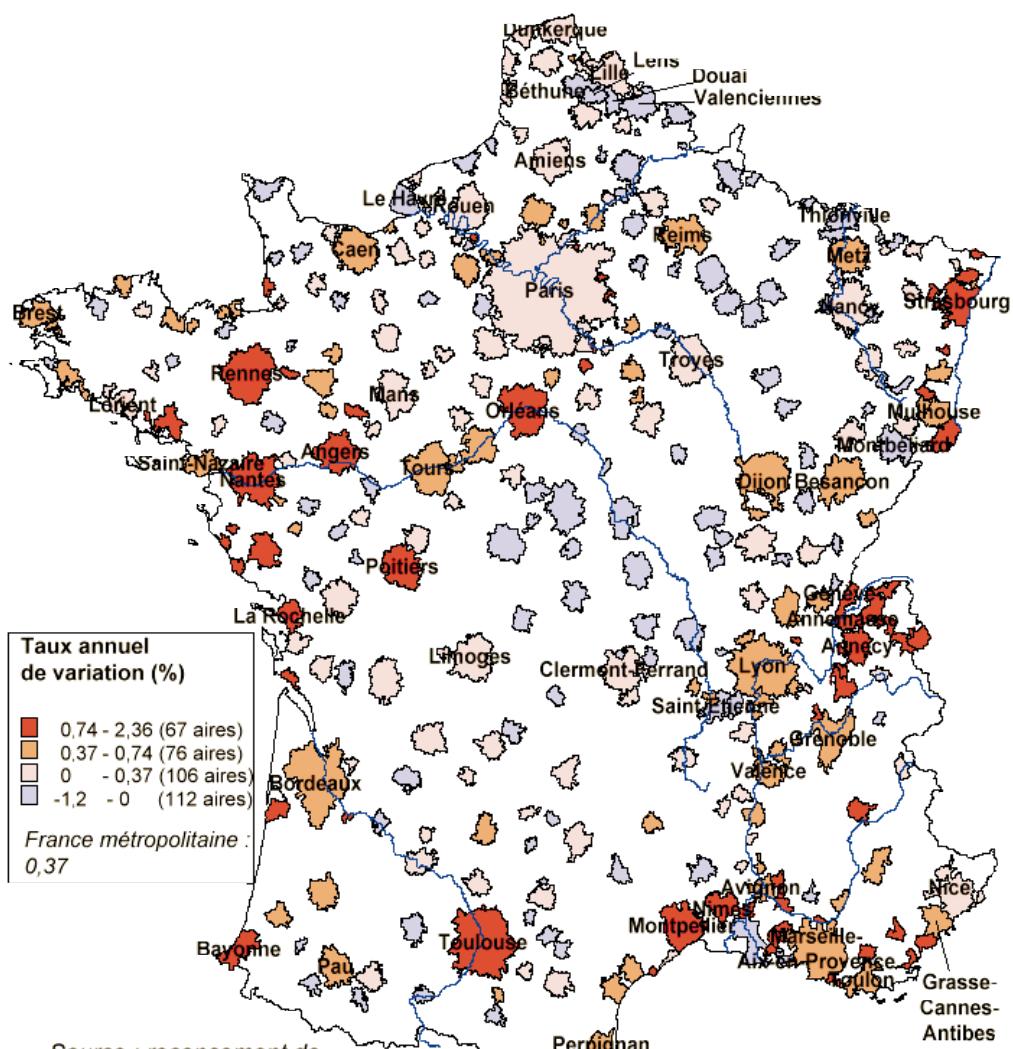
Source : Recensements de la population

© IGN

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

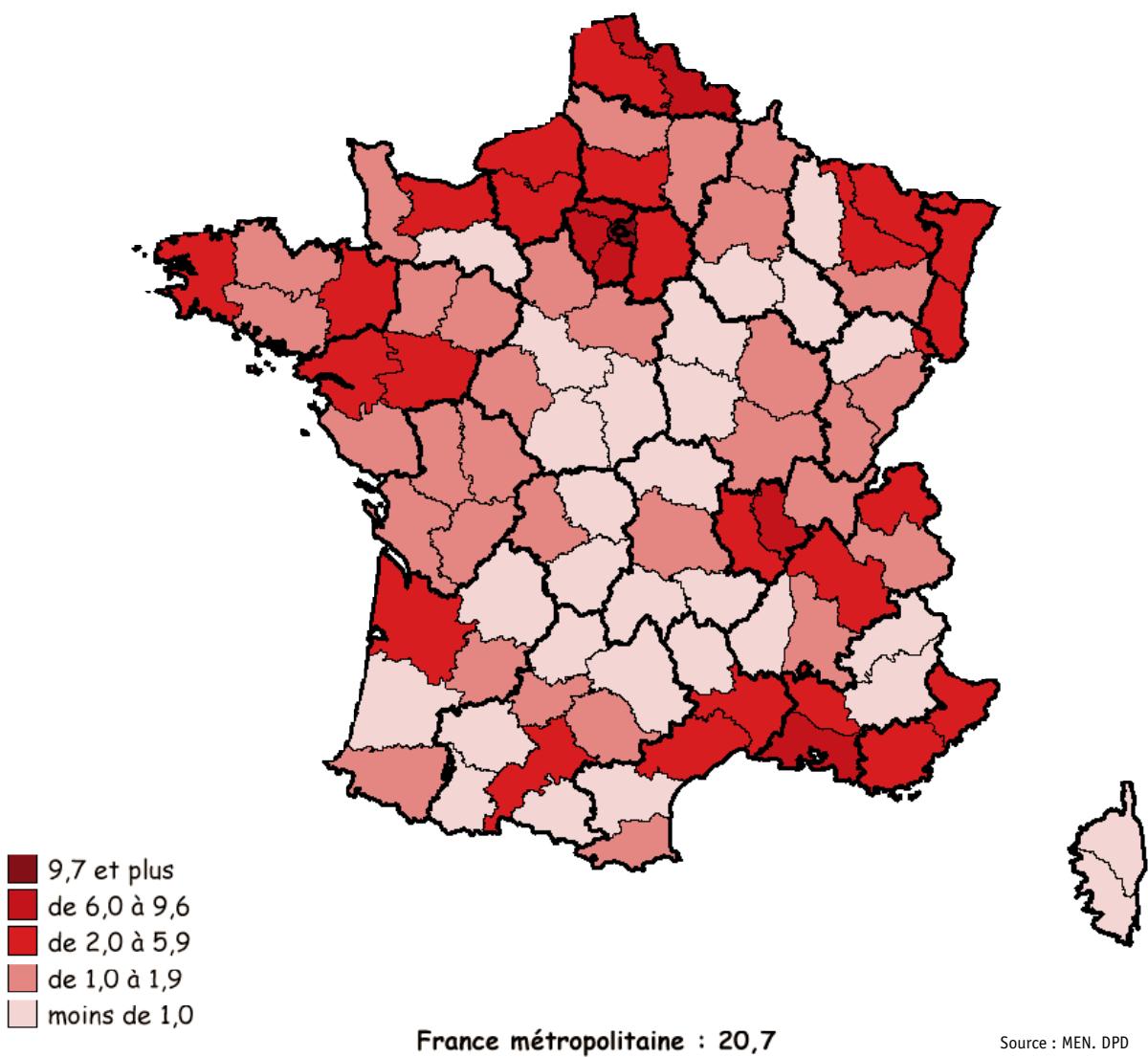
Les 361 aires urbaines Variation de la population entre 1990 et 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

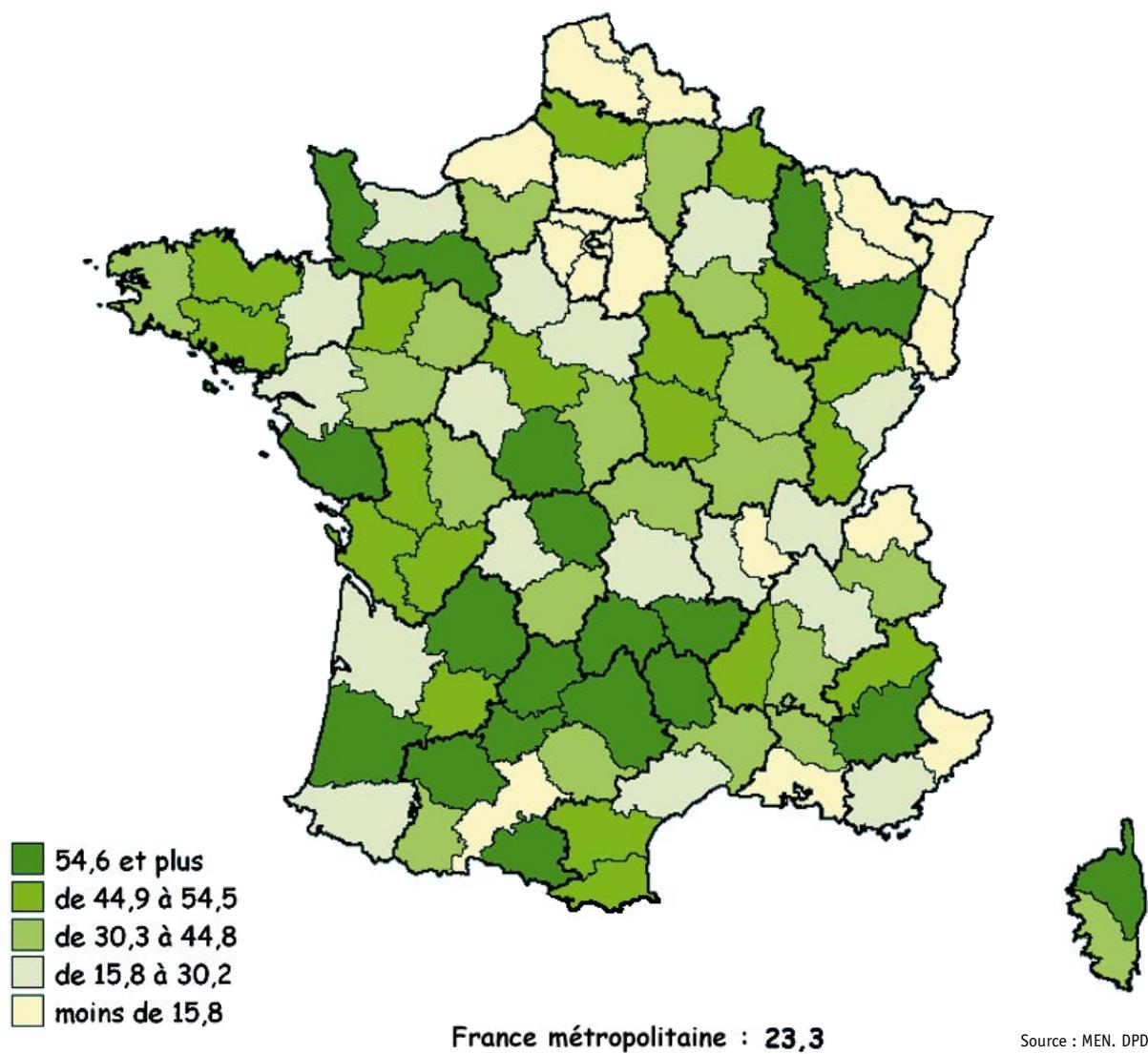
Densité de la population des 2-16 ans en 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

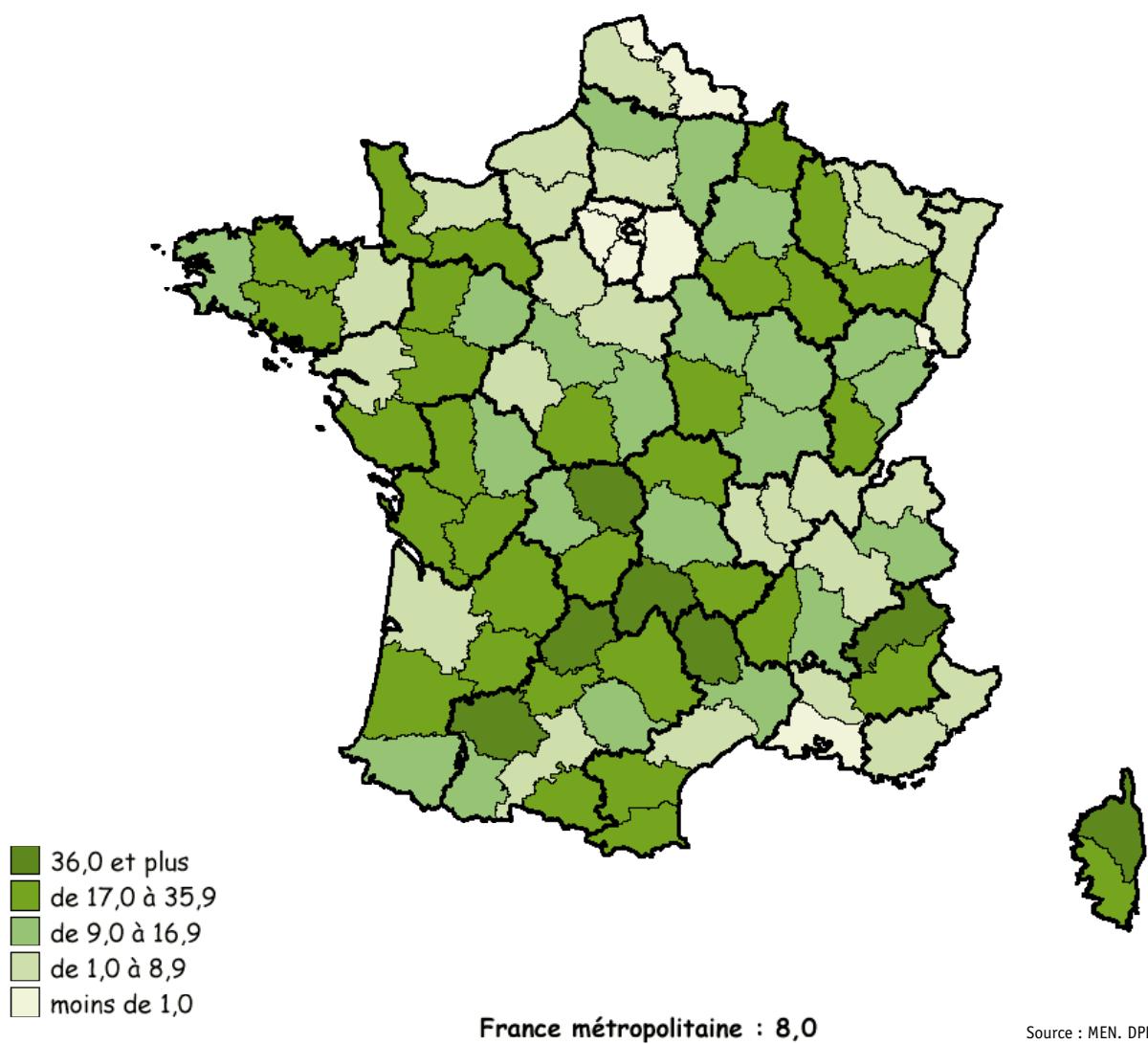
Pourcentage de la population
dans des espaces à dominante rurale en 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

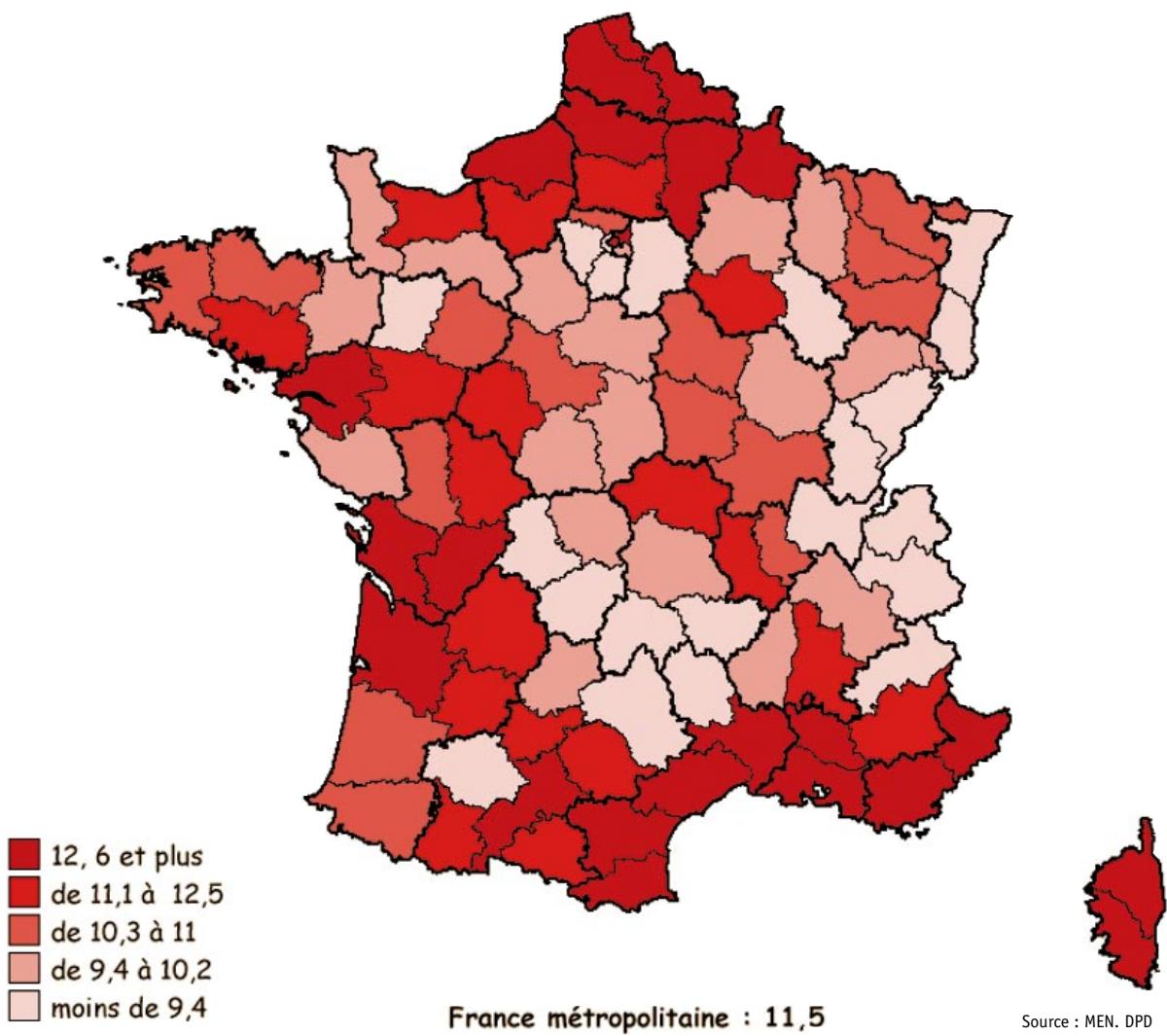
Pourcentage de la population dans des espaces à dominante rural isolé en 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

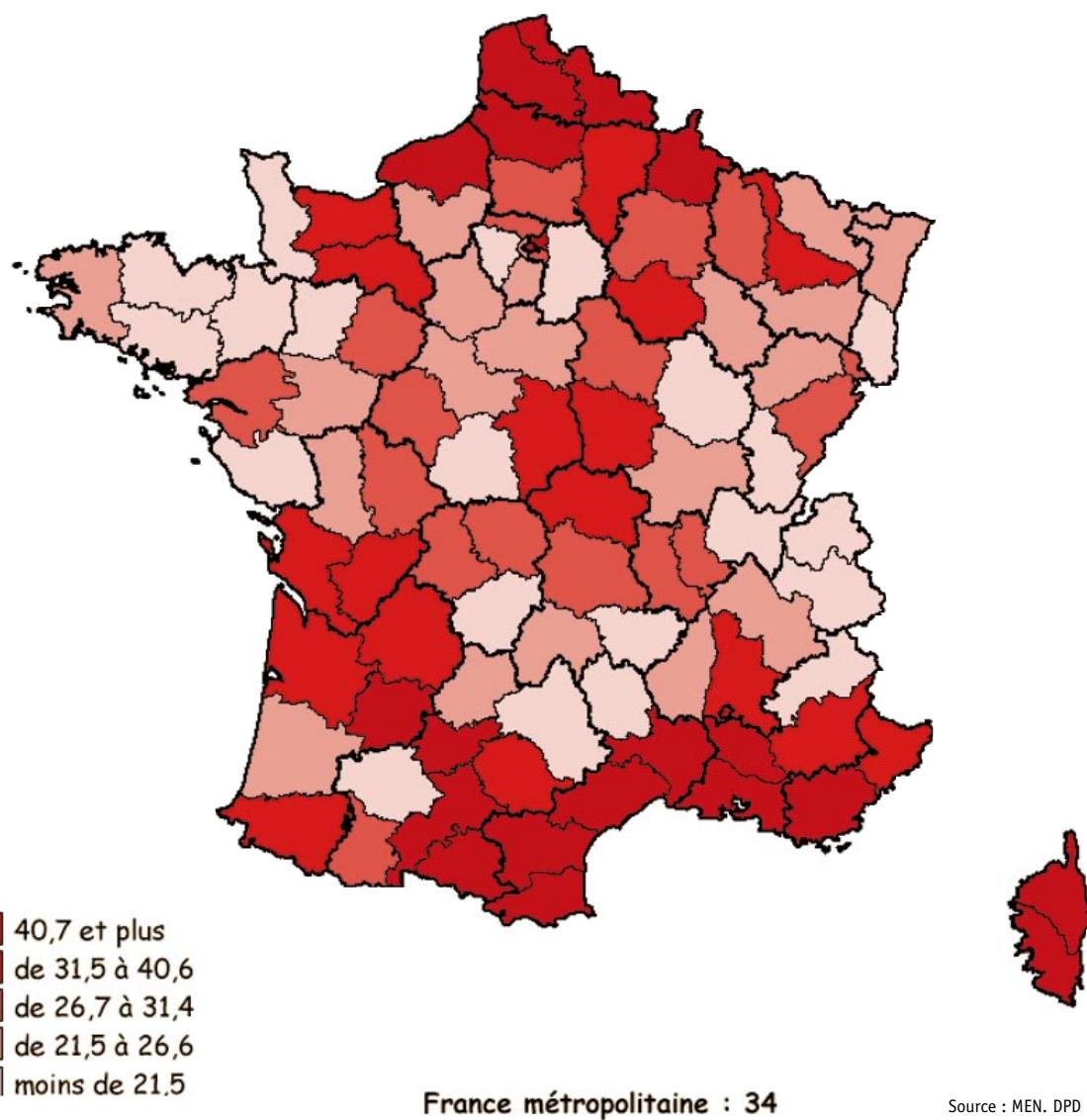
Pourcentage de chômeurs en décembre 1998 (au sens du BIT)



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

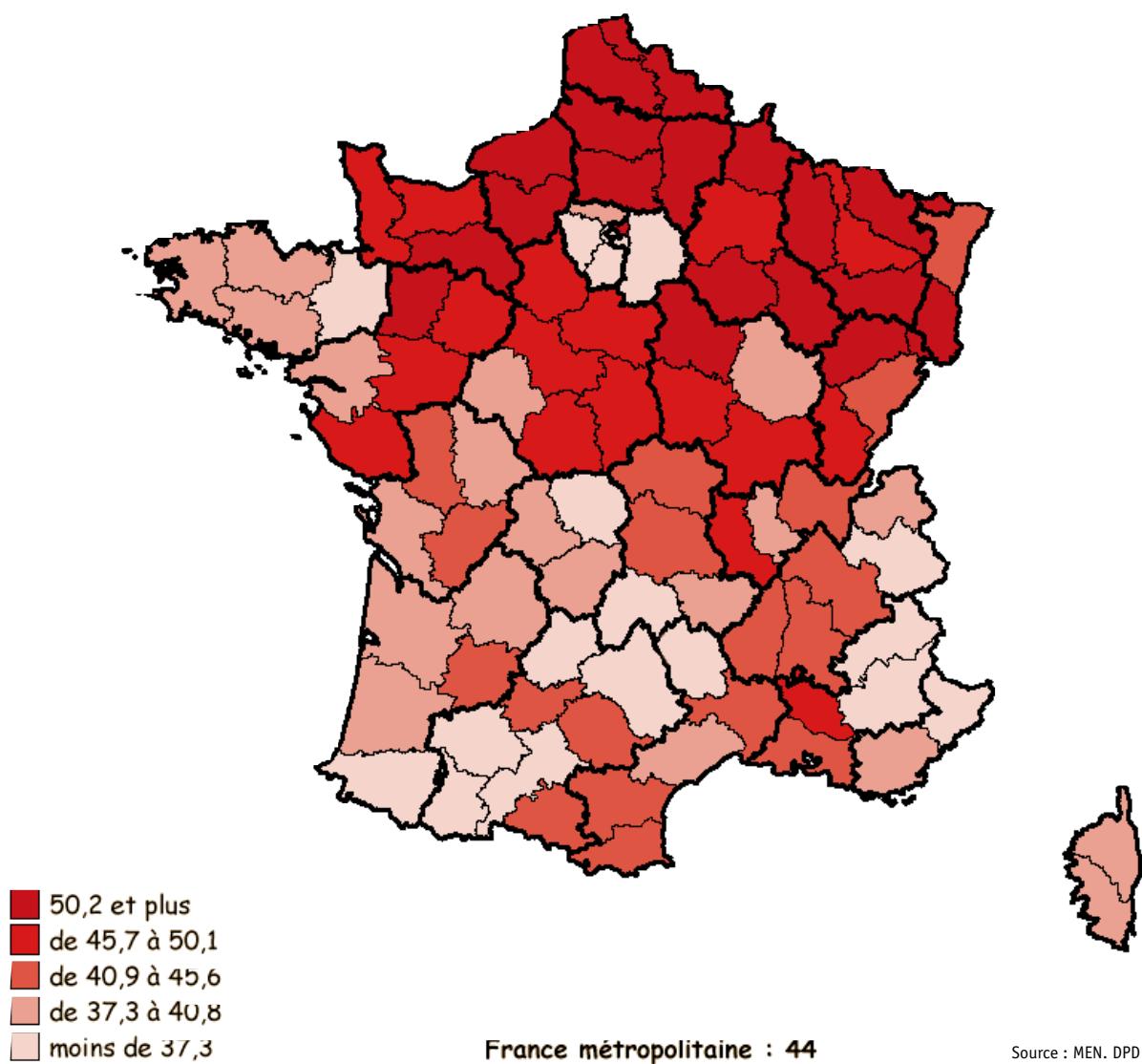
**Nombre de bénéficiaires du RMI
pour 1000 habitants en 1999**



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Pourcentage de catégories socio-professionnelles défavorisées
parmi les parents d'élèves de 6ème du secteur public en 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

À partir de ces constats, le groupe de travail a décidé d'examiner deux points :

- les critères de répartition et d'affectation des moyens à envisager aux différents niveaux national, académique et départemental ;
- les procédures et les calendriers

3. Quels critères pour répartir et affecter les moyens

Il est souhaitable que les critères utilisés soient peu nombreux – notamment au niveau national – pour assurer au maximum la transparence et la lisibilité des répartitions et des affectations de moyens.

Ils doivent – notamment au niveau national – être **compatibles avec la volonté de donner toute sa place au pilotage académique et départemental**. Il faut donc laisser à ces niveaux des marges de manœuvre qui leur permettent de prendre en compte les contraintes spécifiques qui pèsent sur les réseaux scolaires des régions et des départements. C'est en effet **dans l'utilisation des moyens à ces niveaux que se lisent les priorités de la politique éducative** et la traduction concrète des grands objectifs de la politique éducative nationale.

Proposition n° 1 :

Le souci de simplicité et de lisibilité conduit à **retenir le taux d'encadrement P/E** (nombre de postes pour 100 élèves) **et les évolutions démographiques comme bases indispensables** d'une répartition équitable des moyens.

Proposition n° 2 :

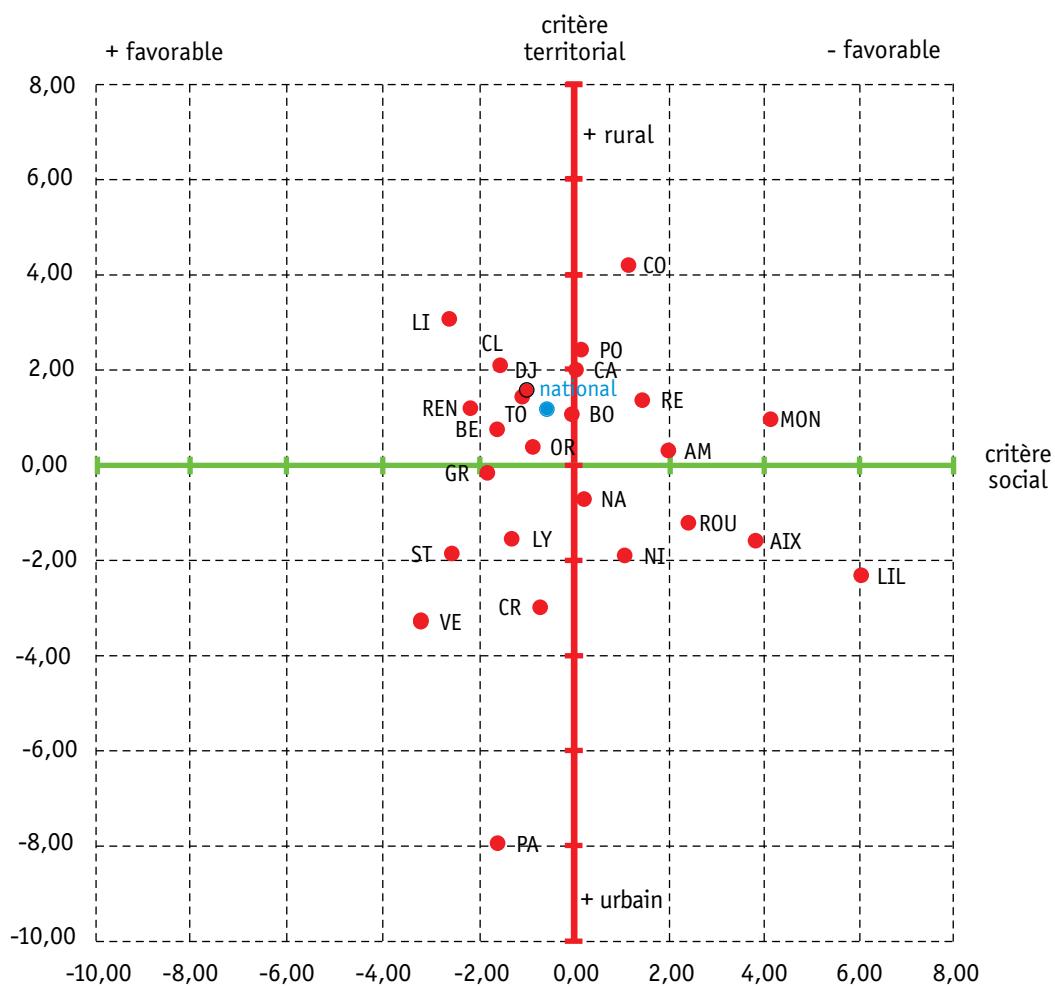
Les diversités des situations sociales et territoriales des régions et des départements **doivent intervenir pour pondérer les évolutions démographiques**.

- Les unes comme les autres sont plus équitablement prises en compte par **des indicateurs externes au système éducatif** (proportion de bénéficiaires du RMI, densité de population scolarisable, par exemple). Des indicateurs internes (comme la structure du réseau scolaire, le taux de scolarisation à 2 ans), reflètent davantage le résultat des politiques académiques et départementales passées. S'ils peuvent être utilisés aux niveaux académique ou départemental, ils ne peuvent intervenir, au niveau national, qu'à titre correctif ou transitoire, pour atténuer des évolutions trop brutales.
- Les analyses du groupe le conduisent à proposer de **faire évoluer une représentation des situations relatives des académies et des départements**, jusqu'à présent fondée essentiellement sur les contraintes dues à la ruralité, **pour faire jouer ensemble et de manière équilibrée des critères qui rendent compte des difficultés sociales et des critères qui rendent compte des contraintes territoriales**.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

**Graphe n° 1 : Situation contextuelle des académies
(échelle académique)
Rentrée scolaire 1999**



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

À partir des indicateurs mentionnés au paragraphe 2.2. (la densité de population de 2 à 16 ans, la proportion de population résidant en zone rurale, la proportion de population résidant en zone rurale isolée), un indicateur de contexte territorial a été calculé (selon la méthode "centrée -réduite") pour établir une typologie des académies et des départements en fonction de leurs caractéristiques territoriales.

À partir des indicateurs mentionnés au paragraphe 2.3. (le taux de chômage, la proportion de RMIstes, la structure par catégorie socioprofessionnelle de la population, un indicateur de contexte social a été calculé (selon la méthode "centrée - réduite") pour établir une typologie des académies et des départements en fonction de leurs caractéristiques sociales.

Le schéma ci-contre et le tableau ci-dessous illustrent la typologie des académies qui résulte de la combinaison de ces deux indicateurs (se reporter aux schémas en annexe 7 pour la présentation de la typologie des départements par académie).

Typologie des académies selon l'indicateur social et l'indicateur territorial

TERRITORIAL ► SOCIAL	URBAIN HOMOGENE P/E moyen = 5,19	CONTRASTE P/E moyen = 5,33	RURAL HOMOGENE P/E moyen = 5,73
FORT	Lille Nice Rouen	Aix-Marseille Amiens Montpellier	Corse Reims
MOYEN	Créteil Lyon Versailles	Bordeaux Caen Grenoble Nancy-Metz Nantes Orléans-Tours Toulouse	Dijon Poitiers
FAIBLE	Paris Strasbourg	Besançon Rennes	Clermont-Ferrand Limoges

■ L'analyse des caractéristiques sociales et territoriales devra être affinée au niveau de chaque commune – ou zone infra-départementale pertinente, dont les frontières sont évidemment variables suivant le degré d'urbanisation (du quartier en zone urbaine à l'intercommunal ou au "pays" en zone rurale ou semi-rurale) -, pour pouvoir être prise en compte dans les politiques d'allocation de moyens aux niveaux académique et départemental.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Proposition n° 3 :

Aux plans académique puis départemental, d'autres indicateurs, aussi bien quantitatifs que qualitatifs, doivent s'y ajouter pour permettre la prise en compte des disparités entre départements, communautés d'agglomérations ou de communes et "pays", des spécificités de la structure du réseau scolaire, du projet académique et/ou de contraintes particulières. Ces critères doivent faire l'objet d'un affichage transparent.

A titre d'exemple, le tableau ci-dessous illustre les contraintes structurelles que génèrent, pour chaque académie, les écoles de très petite taille ou, à l'inverse, en raison des décharges de direction qu'elles induisent, les écoles comportant des classes nombreuses, le classement des écoles en zone ou en réseau d'éducation prioritaire.

Indicateur de contraintes structurelles

FAIBLE	MOYEN	FORT
Aix-Marseille Caen Lille Lyon Nantes Nice Orléans-Tours Paris Rennes Versailles	Amiens Bordeaux Créteil Grenoble Montpellier Nancy-Metz Poitiers Rouen Strasbourg	Besançon Clermont-Ferrand Corse Dijon Limoges Reims Toulouse

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

4. Les procédures et le calendrier

L'accord est général sur le fait de "ne pas en rajouter" dans la complexité ; la perspective doit être de **faire fonctionner correctement et de façon transparente les instances existant à tous les niveaux – quitte, le cas échéant, à en aménager le fonctionnement et la composition.**

La préparation de la carte scolaire du premier degré est, depuis plus d'un siècle, **une responsabilité partagée entre l'État et les communes**, dont les actions sont complémentaires dans le respect de leurs compétences respectives. Celles-ci se sentent pourtant souvent en porte-à-faux : alors même que leurs interventions s'accroissent en matière d'accompagnement scolaire et d'organisation d'activités complémentaires d'enseignement - elles prennent cependant bien soin de ne pas s'immiscer dans le domaine pédagogique - elles ont le sentiment que le dispositif de concertation en matière de carte scolaire est souvent théorique et que, si l'initiative est parfois communale, l'État a toujours le dernier mot. **Les communes et les autorités académiques ont besoin d'être associées bien en amont aux décisions qui seront, en définitive, retenues, pour pouvoir organiser les évolutions qui relèvent de leurs compétences respectives.**

La concertation doit – à tous les niveaux – être conduite, sous l'autorité de l'État, selon des modalités adaptées, avec trois parties : les élus, les parents et les personnels. Une information doit ensuite être assurée en direction des autres partenaires de l'École, y compris auprès des associations complémentaires de l'enseignement public agréées et des Délégués départementaux de l'Éducation nationale, dont le point de vue doit pouvoir être entendu.

La concertation doit envisager – en amont des décisions liées à la préparation de la rentrée à venir – **l'ensemble des questions de l'École**, y compris celles touchant à l'évolution du patrimoine scolaire, à l'organisation des services sociaux, aux activités périscolaires, à la restauration scolaire, à l'évolution des personnels territoriaux, à la situation des dispositifs partenariaux, à la prise en compte des mouvements de population imprévisibles, aux conditions de la sectorisation - prenant en compte notamment les objectifs de mixité sociale -, à l'articulation avec le second degré ou, relevant de la compétence des départements, à l'organisation des transports scolaires...

L'accord est également général sur la **nécessité d'une démarche qui inscrive la préparation de la rentrée dans une vision prospective appuyée sur des analyses rétrospectives**, afin de dépasser les débats conjoncturels et de permettre d'évaluer sur le moyen terme la portée des choix opérés. Une perspective de trois à quatre ans a souvent été suggérée comme une durée pertinente. Cette vision prospective devrait être le domaine privilégié de l'articulation des relations entre l'État et les conseils municipaux, ainsi que le prévoient les lois de décentralisation qui, sur le premier degré, confirment la répartition des compétences héritée des lois de Jules Ferry.

Une telle démarche doit permettre de "déramatiser", d'informer largement pour éviter l'impression d'arbitraire, et surtout de tenir un "vrai" débat politique qualitatif sur l'école et son territoire, sur l'articulation de la carte scolaire dans chaque commune ou réseau de communes, sur la scolarisation précoce...

Une telle démarche doit être conduite **à tous les échelons pertinents, jusqu'au niveau local**, de manière à permettre une concertation "au plus près" sur les orientations du tissu scolaire, en tenant compte, de la façon la plus fine, des données du terrain, et en associant ainsi davantage les acteurs aux décisions qui les concernent directement.

Dans le cadre d'une concertation à formaliser chaque année, dans le département, entre les autorités académiques et les représentants des collectivités territoriales (communes, établissements publics intercommunaux,...), une réflexion très en amont des décisions sera conduite aux fins de définir, dans une vision prospective, les évolutions qui relèvent de leurs compétences respectives.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Un exemple de calendrier de concertation possible pour la préparation de la carte scolaire dans le 1er degré

Chronologie	Niveaux			Opérations
	Départemental	Académique	National	
Année N				
Novembre - décembre	CDEN CTPD	CAEN CTPA	CSE CTPM	Bilan de la rentrée N Orientations à court et moyen terme
Janvier		CTPA		
Février	CTPD			Examen de la traduction des orientations en mesures de rentrée N+1
Mars	CDEN			
Mai-Juin		CAEN		Finalisation de la préparation de la rentrée N+1
Septembre	CTPD CDEN			Réalisation des ajustements de rentrée

CSE = Conseil supérieur de l'Éducation (ou groupe de travail national pérennisé)

CAEN = Conseil académique de l'Éducation nationale

CDEN = Conseil départemental de l'Éducation nationale

CTPM = Comité technique paritaire ministériel

CTPA = Comité technique paritaire académique

CTPD = Comité technique paritaire départemental

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Proposition n° 4 :

à chaque niveau – national, académique, départemental – une instance de concertation réunissant les trois parties que sont les élus, les parents et les personnels, doit être confirmée, pour constituer le lieu de réflexion stratégique sur la carte scolaire au sein duquel pourront aussi être utilement pris en compte les points de vue des autres partenaires de l'école : il s'agit respectivement, au niveau national, du Conseil supérieur de l'Éducation (CSE), dont la discussion serait alors préparée au sein d'une commission spécialisée "école", du Conseil académique de l'Éducation nationale (CAEN) au niveau académique et du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN) au niveau départemental.

- **Ses débats doivent porter** – en amont de la discussion des décisions de préparation de la rentrée à venir – sur le bilan de la rentrée précédente et les orientations à court terme pour la prochaine rentrée, et à moyen terme pour les trois à quatre ans à venir.
- Ce n'est qu'ensuite, une fois les moyens disponibles connus, que les comités techniques paritaires ministériel, académique et départemental (CTPM, CTPA, CTPD) pourront, à chaque niveau, examiner la traduction concrète de ces orientations sous forme de "mesures de rentrée".
- Enfin, le CDEN et le CTPD peuvent émettre un avis, en toute connaissance de cause, sur les ajustements nécessaires au moment de la rentrée dans chaque département.
- Le schéma ci-contre fournit un exemple de calendrier possible de concertation aux niveaux national, académique et départemental, pour la préparation de la carte scolaire du premier degré.

Carte scolaire et mouvement des personnels

Calendrier des opérations de gestion à associer au calendrier de la concertation

Janvier

Les mesures de rentrée, discutées avec les recteurs et les inspecteurs d'académie, sont notifiées par l'administration centrale.

Les inspecteurs d'académie réunissent les comités techniques paritaires départementaux et présentent leur projet de rentrée (critères d'attribution ou de retrait de postes, priorités, information sur les projets des communes).

Février

- publication des notes de service sur les mouvements départementaux (l'administration est tenue de publier la liste des postes vacants. Elle doit informer les maîtres touchés par une mesure de carte scolaire) ;
- poursuite de la procédure consultative pour l'élaboration de la carte scolaire (comités locaux d'éducation, C.T.P.D., C.D.E.N., commission départementale d'organisation et d'amélioration des services publics, communication des propositions aux maires).

Mars

- résultats des mouvements interdépartementaux ;
- formulation des vœux par les personnels participant aux mouvements départementaux (plus les départements sont importants, plus cette date se trouve avancée).

Mars-Avril

- saisie des vœux, prise en compte des demandes d'annulation, établissement du projet de mouvement.

Mai

- mouvement à titre définitif soumis à la C.A.P.D.

Juin

- mouvement à titre provisoire (juillet pour certains gros départements) et nouvelle consultation de la C.A.P.D.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Proposition n° 5 :

Les modalités de la concertation qui serait éventuellement nécessaire à l'échelon local ou infra-départemental, pour examiner les orientations à donner au tissu scolaire sur telle ou telle zone de proximité et, le cas échéant, évoquer des hypothèses de contractualisation, **pourront être définies par le CDEN**.

Proposition n° 6 :

La composition des instances au niveau académique doit être précisée – et, le cas échéant, aménagée - afin que la représentation de la diversité des départements et de toutes les parties intéressées par la carte scolaire du premier degré y soit bien assurée. En particulier, pour le CAEN, il faut activer – voire mettre en place en son sein – une commission spécialisée "école", en référence à celle du CSE. Les groupes de travail qui seraient adjoints aux CTPA (puisque la composition de ces derniers n'est pas adaptée au premier degré) doivent tenir compte, pour la représentation des personnels de l'Education nationale, des résultats des élections à la commission administrative paritaire départementale (CAPD) dans chacun des départements de l'académie.

Proposition n° 7 :

L'organisation de la **concertation** (modalités et calendrier) ainsi que **le contenu minimum des informations** à fournir et des dossiers à soumettre à la concertation aux niveaux national, académique et départemental, doivent faire l'objet **d'un texte de référence** – qui actualise et remplace les circulaires devenues obsolètes (circulaire interministérielle du 21 février 1986 relative à la planification scolaire pour les écoles, les classes élémentaires et maternelles publiques, abrogée par la circulaire n° 89-273 du 25 août 1989 ; note du 28 octobre 1997 non publiée de la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire relative aux comités locaux d'éducation). Ce texte de référence sera **publié et largement diffusé** pour être connu de tous.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexes

Annexe 1 – Composition du groupe de travail sur la carte scolaire

Jean-Paul de GAUDEMAR	Directeur de l'enseignement scolaire – président
Hervé BARO	Secrétaire général du SE-FEN, ou son représentant (Philippe NIEMEC - Luc BERILLE - Fernande FRANQUET)
Geneviève BECQUELIN	Doyenne de l'Inspection générale de l'Education nationale, ou son représentant (Yves GUERIN - Jacques NACABAL)
Jean BERNADAUX	Sénateur, rapporteur du budget de l'Éducation nationale
Françoise CAILLODS	Experte – UNESCO
Jean-Richard CYTERMANN	Directeur de la programmation et du développement, ou son représentant (Alain GOY)
Jean-Paul DELEVOYE	Président de l'Association des Maires de France, ou son représentant (René REGNAULT, Vice-président de l'AMF, Président de la Commission Enseignement, Culture, Jeunesse et Sports - Marie-Thérèse SANCHEZ-SCHMID - Monique KREPS SELLAM)
Georges DUPON-LAHITTE	Président de la FCPE, ou son représentant (Faride HAMANA)
Yves DURAND	Député, rapporteur du budget de l'Éducation nationale
Pierre-Yves DUWOYE	Directeur des personnels enseignants, ou son représentant (Jacqueline HERITIER - Didier AUGERAL)
Nicole GENEIX	Secrétaire générale du SNUIPP, ou son représentant (Laurent QUINTARD)
Béatrice GILLE	Directrice des personnels administratifs, techniques et d'encadrement, ou son représentant (Jean-Michel SIVIRINE)
Jean-Louis GUIGOU	Délégué à l'aménagement du territoire et à l'action régionale, ou son représentant (jean-Luc OBIN)
Robert HERIN	Professeur – Vice Président de l'Université de Caen
Christian JANET	Président de la PEEP, ou son représentant, (Catherine BERTHELOT - Annick DUMONT)
Claude LARDY	IA-DSDEN de l'Ain
Roger LESGARDS	Président de la Ligue française de l'enseignement et de l'éducation permanente, ou son représentant (Arnold BAC)
William MAROIS	Recteur de l'académie de Montpellier
Christiane MOUSSON	Secrétaire générale de la Fédération des DDEN
Hélène OUANAS	IEN – adjointe à l'Inspecteur d'académie du Val d'Oise
Jean PUECH	Président de l'Assemblée des départements de France, ou son représentant
Denise PUMAIN	Rectrice de l'académie de Grenoble
Jean-Pierre RAFFARIN	Président de l'Association des Régions de France, ou son représentant
Jacky RICHARD	Chef du service de l'Inspection générale de l'administration de l'Education nationale et de la recherche, ou son représentant (Odile ROZE)
Jean-Charles RINGARD	IA-DSDEN de Loire Atlantique
Jean-Luc VILLENEUVE	Secrétaire général du SGEN-CFDT, ou son représentant (André DELEUZE)

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 2 - Calendrier et ordre du jour des réunions du groupe

jeudi 13 juillet 2000	mise en place du groupe de travail
7 septembre 2000	Les critères à prendre en compte aux niveaux national, académique, départemental et local
27 septembre 2000	Les critères à prendre en compte aux niveaux national, académique, départemental et local
18 octobre 2000	Les modalités de concertation, la vie des instances
9 novembre 2000	La discussion du rapport de propositions
18 décembre 2000	L'examen des orientations dégagées lors des discussions et les critères utilisés pour la carte scolaire 2001
2 février 2001	La finalisation du rapport

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 3 - Contribution des organisations

Contribution du SNUipp au rapport du groupe de travail "Carte scolaire du premier degré" à l'issue de la réunion du 2 Février 2001

La réussite scolaire de tous les élèves est devenue à la fois un enjeu de société de premier plan et une attente des familles de plus en plus forte. Cela explique l'extrême attention que les différents partenaires du système éducatif accordent, chaque année, à l'élaboration de la carte scolaire dans les écoles.

Il faut prendre en compte ces exigences, anticiper les besoins, programmer les choix budgétaires permettant une amélioration générale des conditions d'enseignement. L'élaboration de nouvelles méthodes de gestion peut concourir à rendre plus juste et plus transparente la préparation de la carte scolaire. La réflexion engagée par le Ministère à ce sujet avec les différents partenaires de l'école arrive à son terme.

Le SNUipp a fait tout au long de ses travaux de multiples propositions.

Certaines d'entre elles ont été prises en compte : l'adoption de critères de répartition susceptibles de mieux prendre en compte les caractéristiques des départements, au niveau des difficultés sociales ou territoriales qu'ils rencontrent par exemple, ou encore la volonté de développer la concertation avec les représentants des personnels comme avec les différents partenaires de l'école.

D'autres ne l'ont pas été.

Le SNUipp maintient son opposition à une répartition des emplois effectuée au niveau académique. La plupart des académies ne constituent pas des entités homogènes concernant les caractéristiques territoriales et démographiques, les difficultés sociales ou scolaires. L'échelon rectoral n'a pas de pertinence pour l'enseignement du premier degré.

Le SNUipp émet des réserves sur la notion de responsabilités "partagées" entre l'État et les Collectivités territoriales alors que ce sont des responsabilités "complémentaires".

Les formules utilisées pour définir l'échelon local de concertation au "niveau infra-départemental" sont imprécises et susceptibles d'interprétations diverses voire contradictoires. Le rôle confié aux CDEN d'en organiser les modalités est discutable.

La notion de "contractualisation" est ambiguë. S'il s'agit, par exemple, de donner l'assurance à une municipalité qui investit dans un programme de constructions scolaires que l'Etat s'engage à maintenir des moyens d'enseignement, cette notion a une pertinence. S'il s'agissait de conditionner un tant soit peu l'attribution de moyens à des performances scolaires, la notion de contrat aurait des effets pervers. Le SNUipp y serait opposé.

Il conviendra, en tout état de cause, de faire, aux niveaux départemental, académique et ministériel une évaluation concertée de l'application des nouvelles modalités de préparation de la carte scolaire. Il importe de voir si les progrès attendus se sont effectivement concrétisés, qu'il s'agisse de la concertation, de la transparence ou de l'équité et in fine de l'amélioration des conditions d'enseignement ce qui est, pour le SNUipp, l'essentiel.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Observations exprimées par la FCPE à l'issue des travaux du groupe de travail "Carte scolaire 1er degré"

Les premières conclusions du groupe de travail sur la carte scolaire du 1er degré ont mis en évidence la nécessité de prendre en compte de nouveaux critères afin de rendre plus juste et plus pertinente l'attribution des moyens, en fonction d'une perception mieux affinée de la réalité locale.

Il s'agit finalement, si cet objectif est respecté, de tendre vers une totale transparence de l'ensemble des postes affectés, de mesurer leur efficience, d'établir une mise à plat des moyens accordés à chaque département.

Celle-ci doit s'accompagner d'une étude des besoins réels mis en évidence au niveau infra-départemental, dont l'entité devrait se définir à partir de la notion de bassin de vie et d'emploi.

La carte scolaire élaborée dans la transparence n'est pas en soi créatrice de postes : mais elle doit faire apparaître les disparités et la nécessité éventuelle d'engager de nouveaux moyens.

Sans doute les premières propositions de ce groupe ne font elles pas encore apparaître suffisamment que la répartition des moyens doit également traduire la politique éducative du gouvernement, comme outil de sa mise en œuvre : prise en charge des enfants en difficulté scolaire par la mise en place de dispositifs de pédagogie différenciée, réalisation de la mixité sociale, scolarisation des enfants de deux ans, intégration des enfants handicapés en milieu ordinaire, ouverture d'écoles publiques là où le besoin est reconnu, etc.

Ce constat illustre l'absence de lien qui subsiste entre une politique éducative illisible et un plan pluriannuel sans projet.

Un premier bilan de l'application des propositions exprimées par le groupe de travail –si elles sont entérinées par le Ministre- devra obligatoirement être programmé.

Mais, toute tentative d'amélioration du fonctionnement de la carte scolaire sera vaine si l'attachement exprimé à la transparence ne reste qu'une formule rituelle.

Cette année encore, les représentants de parents d'élèves ont pu constater que l'information préalable à la tenue des CDEN restait une procédure sélective, dont ils étaient quasiment exclus.

Dans de trop nombreux cas, l'élaboration de la carte scolaire, au mépris de la loi d'orientation sur l'éducation du 10 juillet 1989, montre que les parents d'élèves ne sont pas encore considérés comme des partenaires permanents de la communauté éducative.

La préparation de la carte scolaire ne connaîtra donc de véritable évolution qu'à la condition que la totalité des acteurs impliqués soient associés intégralement à son élaboration.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Avis du SE-UNSA sur le rapport du groupe de travail "Carte scolaire du premier degré"

Malgré des efforts réels pour prendre en compte le contexte géographique, démographique et social, le SE-UNSA considère que les propositions du groupe de travail ne vont pas assez loin dans l'exigence de transparence et d'équité.

- 1.** La répartition des emplois, créés au budget ou redéployés, devrait s'effectuer dans une totale transparence. Pour cela, nous estimons nécessaire que les partenaires associés à la préparation de la carte scolaire disposent d'éléments chiffrés leur permettant d'apprecier en terme d'emplois ajoutés ou soustraits, pour chaque académie, l'influence de chaque indicateur dans la détermination des dotations. Cette mise à plat des situations n'interdit nullement d'éventuels rééquilibrages dans un deuxième temps, en fonction d'éléments qui peuvent alors être clairement explicités.
- 2.** Le SE-UNSA conteste le choix délibéré de privilégier l'entité académique dans le mode de répartition des dotations comme dans la procédure de concertation proposée. Ce rôle prépondérant confié au recteur en matière de pilotage des moyens de carte scolaire du 1er degré, ne nous paraît pas correspondre au souci affirmé par ailleurs de faciliter la concertation entre l'Etat et les usagers. En outre, la globalisation des caractéristiques territoriales ou sociales au niveau académique, ne permet pas de prendre correctement en compte les diversités souvent très contrastées des situations départementales. Elle entraîne des disparités de traitement entre des départements présentant les mêmes caractéristiques selon leur appartenance à des académies en hausse ou en baisse démographique. Le SE-UNSA propose que la répartition des emplois soit déterminée par département et non pas globalisée par académie.
- 3.** Le SE-UNSA propose qu'un groupe de travail distinct du CSE se réunisse au moins deux fois dans l'année, afin que tous les partenaires du système éducatif puissent donner leur avis sur l'organisation de la carte scolaire. Une première réunion fin septembre pourrait être consacrée au bilan de l'année précédente. Une seconde réunion avant la fin du premier trimestre pourrait permettre un débat sur les correctifs éventuels à apporter aux critères de répartition et sur les priorités éducatives nationales. Le CSE contrairement à ce que préconise le rapport (proposition n° 4) ne nous paraît pas être une instance qui permettrait une concertation approfondie sur ce sujet.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 4 - Population scolaire et postes en 1990 et en 1999

Départements	Effectif d'élèves de l'enseignement public du 1er degré			Nombre de postes dans le 1er degré public (n.c., spécialisé privé, MGEN, œuvres...)			PIE dans l'enseignement public du 1er degré (pour 100 élèves)		
	1999	1998	Indice d'évolution	1990	1999	Indice d'évolution	1990	1999	Ecart (2)
Académies									
Alpes-de-Haute-Provence	13 048	14 002	107,3	727	784	107,8	5,57	5,60	0,03
Hautes-Alpes	12 014	11 935	99,3	697	706	101,3	5,80	5,92	0,11
Bouches-du-Rhône	184 855	179 950	97,3	8 798	8 901	101,2	4,76	4,96	0,19
Vaucluse	51 049	50 110	98,2	2 416	2 620	108,4	4,73	5,23	0,50
Académie d'Aix-Marseille	269 866	255 937	98,1	12 636	13 011	103,0	4,84	5,08	0,24
Ain	65 636	57 095	87,0	3 265	3 188	96,1	5,02	5,95	0,53
Oise	91 575	86 668	94,6	4 348	4 538	104,4	4,75	5,24	0,49
Somme	59 487	51 889	87,2	3 060	2 909	95,1	5,14	5,61	0,46
Académie d'Amiens	216 710	185 652	90,3	10 703	10 616	89,2	4,84	6,43	0,49
Doubs	56 795	49 251	85,7	2 923	2 782	94,5	5,15	5,61	0,46
Jura	28 656	24 302	91,2	1 488	1 402	95,5	5,51	5,77	0,26
Haute-Saône	25 762	22 744	89,3	1 384	1 300	93,9	5,37	5,72	0,34
Territoire de Belfort	15 025	13 469	89,0	767	735	95,8	5,10	5,46	0,35
Académie de Besançon	124 229	109 766	88,4	6 642	6 198	84,8	4,27	5,66	0,38
Dordogne	33 954	31 331	92,2	1 025	1 752	96,0	5,37	5,59	0,22
Gironde	119 583	117 131	97,9	5 090	5 765	101,6	4,75	4,94	0,19
Landes	28 488	28 250	99,3	1 464	1 445	98,7	5,14	5,12	-0,03
Lot-et-Garonne	28 708	25 548	89,0	1 517	1 441	95,0	5,28	5,64	0,36
Pyrénées-Atlantiques	48 857	46 311	94,8	2 650	2 595	97,5	5,42	5,58	0,16
Académie de Bordeaux	289 571	248 871	88,8	13 136	13 008	89,0	5,06	5,23	0,17
Calvados	65 967	60 145	91,2	3 469	3 282	94,6	5,26	5,46	0,20
Manche	48 206	42 419	88,0	2 488	2 314	93,0	5,16	5,46	0,29
Orne	27 036	24 079	86,2	1 516	1 365	91,4	5,43	5,70	0,33
Académie de Caen	142 169	126 643	89,1	7 473	6 892	83,4	5,26	5,51	0,25
Allez	30 947	27 916	90,2	1 880	1 714	91,2	5,07	5,14	0,06
Caen	12 900	10 582	82,0	931	827	88,8	7,22	7,82	0,60
Haute-Lorraine	14 505	14 035	98,8	939	990	94,8	6,47	6,34	-0,13
Puy-de-Dôme	54 890	48 599	88,9	3 042	2 793	91,8	5,96	5,75	0,18
Académie de Clermont-Ferrand	113 843	101 132	89,5	8 792	8 224	81,8	5,01	6,16	0,16
Corse-du-Sud	11 720	11 384	97,1	649	680	101,7	5,54	5,80	0,26
Haute-Corse	13 006	12 821	98,6	703	732	104,1	5,41	5,71	0,30
Académie de Corse	24 726	24 206	97,9	1 342	1 392	103,0	5,47	5,76	0,28

(1) Base 100 en 1990
(2) PIE 1999 - PIE 1990 (en nombre de points)

Source : Ministère de l'éducation nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Effectif d'élèves de l'enseignement public du 1er degré			Nombre de postes dans le 1er degré public (n.c. spécialisé privé, MGEN, oeuvres...)			PIE dans l'enseignement public du 1er degré (pour 100 élèves)		
	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Ecart (2)
Académies									
Seine-et-Marne	145 426	141 859	97,5	6 872	7 237	105,3	4,73	5,10	0,38
Seine-Saint-Denis	174 272	164 544	94,4	8 372	8 889	107,4	4,80	5,46	0,66
Val-de-Marne	128 109	128 541	100,3	6 300	6 497	102,6	4,94	5,05	0,11
Académie de Créteil	447 897	434 844	97,1	21 674	22 723	105,3	4,82	5,22	0,41
Côte d'Or	52 656	47 313	89,9	2 744	2 640	96,2	5,21	5,58	0,37
Nièvre	22 447	19 248	85,7	1 263	1 148	90,9	5,63	5,96	0,34
Saône-et-Loire	55 994	48 793	87,1	2 986	2 717	91,9	5,28	5,57	0,29
Yonne	34 279	31 359	91,5	1 736	1 748	100,7	5,06	5,57	0,51
Académie de Dijon	165 376	146 703	88,7	8 098	8 253	94,9	5,28	5,63	0,37
Ardèche	22 242	21 295	95,7	1 257	1 223	97,3	5,65	5,74	0,09
Drome	44 745	42 308	94,6	2 232	2 240	100,4	4,99	5,29	0,31
Isère	113 072	109 550	96,2	5 390	5 506	102,0	4,74	5,03	0,29
Savoie	36 291	35 846	98,8	1 856	1 900	102,4	5,11	5,30	0,19
Haute-Savoie	57 963	62 579	107,9	2 707	3 101	114,6	4,67	4,96	0,29
Académie de Grenoble	275 143	271 678	98,7	13 461	13 879	103,9	4,89	5,14	0,28
Nord	269 929	248 755	95,0	13 943	13 081	93,8	4,81	5,26	0,45
Pas-de-Calais	174 536	148 556	85,1	8 450	7 915	93,6	4,85	5,33	0,48
Académie de Lille	464 465	397 311	85,8	22 401	20 986	93,7	4,82	5,28	0,46
Comté	20 790	18 019	88,8	1 234	1 144	92,7	5,94	6,35	0,40
Creuse	10 316	9 578	92,8	690	643	93,2	6,09	6,71	0,02
Haute-Vienne	30 612	27 693	90,5	1 620	1 509	93,1	5,29	5,45	0,16
Académie de Limoges	61 888	55 290	89,6	3 644	3 286	93,0	5,76	5,96	0,22
Ain	54 364	54 054	100,5	2 998	2 681	104,4	4,72	4,91	0,18
Loire	70 607	60 316	85,4	3 510	3 234	92,1	4,97	5,36	0,39
Rhône	154 727	140 971	98,3	7 797	7 402	102,7	4,72	5,03	0,31
Académie de Lyon	279 718	263 941	94,4	13 376	13 487	100,2	4,78	5,08	0,30
Aude	28 315	28 161	99,5	1 482	1 525	102,9	5,23	5,42	0,18
Gard	60 161	57 928	98,3	2 890	2 952	103,2	4,75	5,10	0,34
Hérault	78 460	63 042	105,8	3 603	4 165	115,6	4,59	5,02	0,42
Lazère	4 897	4 487	91,6	459	413	90,0	9,37	9,20	-0,17
Pyrénées-Orientales	34 963	34 621	90,0	1 678	1 842	109,8	4,00	5,32	0,52
Académie de Montpellier	206 796	208 239	100,7	10 082	10 887	108,1	4,08	5,23	0,56
Meurthe-et-Moselle	79 169	69 598	87,9	4 039	3 783	93,7	5,10	5,44	0,33
Meuse	22 018	19 388	88,1	1 263	1 177	93,2	5,74	6,07	0,33
Moselle	120 322	103 474	86,0	6 085	5 724	94,1	5,06	5,53	0,47
Vosges	42 617	37 535	88,1	2 275	2 134	93,6	5,34	5,69	0,35
Académie de Nancy-Metz	284 126	229 886	87,1	13 662	12 818	93,8	5,17	5,67	0,49

(1) Base 100 en 1990
(2) PIE 1999 - PIE 1990 (en nombre de points)

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Département	Effectif d'élèves de l'enseignement public du 1er degré			Nombre de postes dans le 1er degré public (n.c. spécialisé [privé, MGEN, œuvres...])			PIE dans l'enseignement public du 1er degré (pour 100 élèves)		
	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Ecart (2)
Académie									
Loire-Atlantique	82 474	81 114	98,4	3 916	3 968	101,0	4,75	4,88	0,13
Maine-et-Loire	57 610	50 834	88,2	2 016	2 690	94,4	4,59	5,23	0,34
Mayenne	22 755	21 741	95,5	1 199	1 195	98,3	5,27	5,31	0,04
Sarthe	51 217	49 005	95,7	2 731	2 659	95,5	5,33	5,32	-0,01
Vendée	27 558	26 423	95,9	1 465	1 426	96,6	5,28	5,32	0,04
Académie de Nantes	241 614	239 117	94,8	12 121	11 788	97,2	5,02	5,14	0,13
Alpes-Maritimes	84 277	88 810	105,4	3 902	4 453	114,1	4,03	5,01	0,98
Var	83 029	87 077	104,9	3 900	4 370	112,1	4,70	5,02	0,32
Académie de Nice	167 394	175 887	105,1	7 802	8 823	113,1	4,66	5,02	0,36
Cher	30 877	28 172	91,2	1 575	1 514	96,1	5,10	5,37	0,27
Eure-et-Loir	46 733	41 463	88,7	2 186	2 254	103,1	4,68	5,44	0,76
Indre	21 269	19 234	90,3	1 223	1 139	93,1	5,74	5,92	0,18
Indre-et-Loire	53 165	48 926	82,0	2 631	2 543	96,7	4,95	5,20	0,25
Loir-et-Cher	29 967	28 469	95,0	1 505	1 524	98,0	5,18	5,35	0,17
Loiret	64 523	60 112	93,2	2 963	3 067	102,5	4,64	5,10	0,46
Académie d'Orléans-Tours	246 584	228 396	91,8	12 163	12 041	99,0	4,93	5,32	0,39
Académie de Paris	140 176	136 327	97,3	7 952	8 975	98,9	5,93	5,12	0,09
Charente	33 703	29 506	87,5	1 733	1 621	93,5	5,14	5,49	0,35
Charente-Maritime	51 921	49 092	94,6	2 093	2 572	95,5	5,19	5,24	0,05
Deux-Sèvres	30 884	27 704	89,8	1 618	1 514	93,6	5,24	5,46	0,22
Vienne	35 822	33 128	92,5	1 863	1 805	96,9	5,20	5,45	0,25
Académie de Poitiers	162 310	149 430	91,8	7 907	7 612	86,0	6,19	5,38	0,20
Ardenne	36 252	31 011	85,5	1 908	1 780	93,3	5,26	5,74	0,48
Aube	31 702	28 143	88,6	1 075	1 588	94,8	5,27	5,64	0,37
Mame	62 749	54 100	86,2	3 216	3 062	95,2	5,13	5,66	0,53
Haute-Marne	23 755	19 775	83,2	1 364	1 243	91,1	5,74	6,29	0,54
Académie de Reims	184 638	133 637	86,1	8 163	7 673	94,0	5,28	5,77	0,49
Côtes-d'Armor	43 114	37 908	87,9	2 326	2 146	92,3	5,39	5,66	0,27
Finistère	62 293	57 090	91,6	3 093	2 950	95,4	4,97	5,17	0,20
Ille-et-Vilaine	61 796	60 937	98,7	2 971	3 000	101,2	4,81	4,94	0,13
Morbihan	40 780	35 925	89,1	1 970	1 864	94,6	4,83	5,19	0,36
Académie de Rennes	207 943	181 890	92,3	10 340	9 968	96,2	4,98	5,20	0,21

(1) Base 100 en 1990
(2) PIE 1990 - PIE 1990 (en nombre de points)

Source : Ministère de l'éducation nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Effectif d'élèves de l'enseignement public du 1er degré			Nombre de postes dans le 1er degré public (n.c. spécialisé privé, MGEN, œuvres...)			P/E dans l'enseignement public du 1er degré (pour 100 élèves)		
	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Indice d'évolution (1)	1990	1999	Ecart (2)
Académies									
Eure	62 175	58 503	94,1	2 914	3 068	106,3	4,60	5,30	0,61
Seine Maritime	142 471	125 613	88,2	6 882	6 637	96,4	4,83	5,28	0,45
Académie de Rouen	204 646	184 116	90,0	8 796	9 735	90,4	4,79	5,28	0,50
Bas-Rhin	103 603	105 185	101,5	5 007	5 262	105,1	4,83	5,00	0,17
Haut-Rhin	73 424	71 334	97,2	3 491	3 751	107,4	4,75	5,28	0,50
Académie de Strasbourg	177 927	176 619	99,7	8 498	9 013	106,1	4,80	5,11	0,31
Ariège	12 006	11 491	95,7	767	724	94,4	6,30	6,30	-0,09
Avignon	19 006	17 144	90,2	1 228	1 136	92,5	6,46	6,63	0,17
Haute-Garonne	86 860	87 162	111,7	4 196	4 895	115,7	4,83	5,00	0,17
Gers	13 943	13 349	95,7	901	846	93,9	6,46	6,34	-0,12
Lot	13 249	13 011	98,2	636	785	85,1	6,31	6,11	-0,20
Hautes-Pyrénées	18 628	16 929	90,9	1 114	1 066	95,7	5,98	6,30	0,32
Tarn	29 052	27 155	93,5	1 641	1 546	94,2	5,65	5,89	0,04
Tarn-et-Garonne	18 777	18 531	98,7	1 032	1 028	99,6	5,50	5,55	0,05
Académie de Toulouse	211 611	214 762	101,6	11 716	11 866	102,4	6,54	6,69	0,06
Yvelines	161 510	152 195	94,2	7 558	7 717	102,1	4,68	5,07	0,39
Essonne	130 324	130 010	99,8	6 178	6 508	105,3	4,74	5,01	0,27
Hauts-de-Seine	132 372	138 102	102,8	8 408	8 747	105,3	4,84	4,98	0,12
Val-d'Oise	143 670	134 543	93,6	6 808	6 977	104,3	4,65	5,19	0,53
Académie de Versailles	687 884	682 860	97,4	26 820	27 949	104,2	4,72	5,06	0,33
FRANCE METROPOLITAINE	5 778 110	5 430 258	94,0	287 829	287 254	99,8	4,98	5,28	0,31
Académie de la Guadeloupe	63 986	67 984	107,4	2 883	3 051	102,3	5,53	5,26	-0,26
Académie de la Guyane	18 802	28 674	152,5	971	1 582	162,9	5,18	5,52	0,36
Académie de la Martinique	50 696	61 252	101,1	3 004	2 866	96,7	5,93	5,67	-0,26
Académie de la Réunion	106 020	111 845	106,6	6 086	6 738	112,8	4,80	5,13	0,33
DOM	229 512	249 765	103,8	12 044	13 277	110,2	5,25	5,32	0,07
FRANCE METROPOLITAINE + DOM	6 007 622	5 680 023	94,5	293 873	300 541	100,2	4,99	5,29	0,30

(1) Base 100 en 1990
(2) P/E 1990 - P/E 1990 (en nombre de points)

Source : Ministère de l'Éducation nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 5 - Politiques académiques et départementales en matière d'accueil et d'encadrement des élèves

Départements	Accueil			Enseignement : l'attribution des postes dans le 1er degré public (2)									
	Academie	Nombre d'élèves par classe dans l'enseignement public du 1er degré		Nombre total de postes	Ecart (1)		Ecart, % du total des postes		Total des postes	Bassel (3)	Exécutive	A.I.S.	Décharges directeurs d'école
		1990	1999		Rapport (1)	Nombre total de Remplacement	A.I.S. (4)	Décharge Dir. d'école					
Academie de Haute-Provence	22,3	22,4	0,1	784	7,7%	8,4%	1,2%	107,8	103,4	92,3	160,2		
Hautes-Alpes	21,3	21,2	-0,1	708	8,1%	10,6%	1,0%	101,3	109,6	86,7	170,0		
Bouches-du-Rhône	25,5	24,9	-0,7	8 901	7,9%	8,0%	2,6%	101,2	102,9	103,7	120,3		
Vaucluse	25,0	23,4	-1,6	2 620	7,9%	7,6%	2,4%	108,4	118,4	104,8	105,3		
Academie d'Aix-Marseille	25,0	24,2	-0,8	13 011	7,5%	8,1%	2,4%	103,0	108,1	101,7	148,7		
Ain	23,5	21,8	-1,7	3 168	7,5%	8,1%	1,6%	96,1	90,5	102,5	190,1		
Oise	25,3	23,3	-2,0	4 538	7,5%	7,7%	1,6%	104,4	99,9	103,9	200,3		
Somme	22,9	21,8	-1,1	2 909	8,0%	9,7%	2,0%	95,1	94,9	93,9	190,3		
Academie d'Amiens	24,0	22,6	-1,4	16 816	7,8%	8,4%	1,8%	98,2	96,6	99,2	200,8		
Doubs	23,2	21,7	-1,4	2 762	8,6%	9,6%	1,0%	94,5	96,2	106,4	173,3		
Jura	22,2	21,5	-0,7	1 402	7,9%	9,5%	1,2%	95,5	94,6	94,1	253,8		
Haute-Saône	22,2	21,6	-0,6	1 300	8,2%	9,2%	1,5%	93,9	95,5	107,4	203,1		
Territoire de Belfort	24,0	22,7	-1,3	725	8,0%	8,0%	1,2%	95,8	95,2	107,7	180,0		
Academie de Besançon	22,8	21,8	-1,0	6 189	8,3%	8,4%	1,6%	94,8	95,6	103,8	188,7		
Dordogne	22,3	21,7	-0,6	1 752	7,2%	9,0%	1,2%	96,0	100,8	96,0	164,0		
Gironde	25,2	24,5	-0,7	5 785	7,3%	9,5%	2,0%	101,6	103,2	109,3	134,3		
Landes	22,8	23,0	0,2	1 445	6,8%	7,9%	1,6%	98,7	99,1	107,1	200,0		
Lot-et-Garonne	22,6	21,7	-1,2	1 441	8,6%	9,7%	1,6%	95,0	112,2	76,2	118,4		
Pyrénées-Atlantiques	22,1	22,0	-0,1	2 585	7,9%	8,1%	1,7%	97,5	101,5	86,3	165,4		
Academie de Bordeaux	23,8	23,1	-0,5	13 008	7,5%	9,0%	1,7%	89,0	101,9	94,1	148,3		
Calédonie	23,6	22,7	-0,9	3 282	8,9%	9,5%	1,9%	94,6	96,2	97,1	123,3		
Manche	23,7	22,5	-1,2	2 314	7,6%	8,9%	2,5%	93,0	75,0	110,6	212,7		
Côte	21,7	21,6	0,0	1 386	8,5%	9,5%	1,6%	91,4	89,9	114,5	170,0		
Academie de Caen	23,2	22,4	-0,8	6 882	8,6%	9,6%	0,2%	93,4	98,5	99,3	166,9		
Aisne	19,8	20,1	0,2	1 714	8,0%	10,8%	1,7%	91,2	92,0	100,7	162,9		
Corse	17,8	16,6	-1,0	827	0,3%	11,0%	1,5%	88,6	84,1	104,0	192,3		
Haute-Loire	18,9	20,5	1,6	890	9,3%	12,5%	1,7%	94,6	101,9	104,2	272,7		
Puy-de-Dôme	21,9	21,4	-0,5	2 793	7,9%	10,9%	2,2%	91,6	83,3	99,2	138,8		
Academie de Clermont-Ferrand	20,4	20,3	-0,1	6 224	8,2%	11,1%	1,6%	91,6	89,4	101,1	169,2		
Corse-du-Sud	24,5	22,5	-2,0	693	9,1%	9,5%	2,3%	101,7	95,7	95,7	136,4		
Haute-Corse	23,0	22,0	-1,0	732	8,4%	9,2%	1,7%	104,1	93,7	101,9	165,0		
Academie de Corse	23,7	22,2	-1,5	1 382	8,7%	9,4%	1,7%	103,0	94,7	88,4	161,6		

(1) en niveau de pts
 (2) sauf 1er et 2nd d'évo A.I.S
 (3) Cf l'Annexe I
 (4) Accès initial à l'école
 (5) Base 100 en 90
 (6) Calcul sur l'anné 20 d.

Source : M.M. d'Acad.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Département	Assueil			Enseignement : l'attribution des postes dans le 1er degré public [2]						Evolution 1990-1999 du nombre de postes [5]		
				1989			1990			Evolution 1990-1999 du nombre de postes [5]		
	Nombre d'élèves par classe dans l'enseignement public du 1er degré	Ecart (1)	Rappel (2)	Nombre total de postes	Ensemble	REMPLACEMENT	A.I.S.	Rappel (3)	Total des postes	Ensemble	REMPLACEMENT	A.I.S.
Académies	1990	1989	Ecart (1)	Rappel (2)	Nombre total de postes	Ensemble	A.I.S.	Rappel (3)	Total des postes	Ensemble	REMPLACEMENT	A.I.S.
Seine-et-Marne	25,2	24,2	-1,1	7 237	8,0%	8,1%	2,7%	105,3	114,9	112,1	112,1	132,3
Seine-Saint-Denis	25,4	23,3	-2,1	8 989	8,7%	9,7%	4,3%	107,4	124,7	110,9	110,9	124,2
Virée-Marne	25,6	25,0	-0,6	6 487	8,2%	8,5%	4,4%	102,6	87,1	90,7	90,7	129,0
Académie de Grèce	24,4	24,1	-0,3	22 723	8,6%	8,8%	3,7%	196,3	191,9	197,3	197,3	127,4
Collège d'Or	23,2	22,2	-1,0	2 640	8,3%	10,6%	1,9%	96,2	100,9	99,7	99,7	130,1
Nîmes	22,3	20,8	-1,5	1 148	7,8%	10,0%	1,6%	90,9	84,9	80,1	80,1	205,0
Saône-et-Loire	22,6	21,5	-1,2	2 717	8,1%	7,4%	1,4%	91,9	70,6	92,7	92,7	127,8
Yonne	23,4	21,7	-1,6	1 746	7,6%	8,4%	1,0%	100,7	106,0	95,9	95,9	150,0
Académie de Dijon	22,9	21,7	-1,2	8 253	8,0%	9,1%	1,6%	94,9	90,9	96,9	96,9	143,2
Académie	21,0	21,0	0,0	1 223	8,3%	8,8%	1,0%	97,3	95,3	106,7	106,7	206,7
Drome	23,7	22,7	-1,1	2 240	7,9%	7,1%	1,7%	100,4	100,3	91,8	91,8	109,3
Isère	24,7	23,5	-1,2	5 506	7,3%	7,5%	1,0%	102,0	101,0	103,7	103,7	184,3
Savoie	23,2	22,6	-0,6	1 900	7,7%	7,2%	1,5%	102,4	98,5	102,5	102,5	162,5
Hauts-Savoie	24,6	23,9	-0,7	3 101	7,6%	6,6%	2,1%	114,6	120,6	125,6	125,6	170,7
Académie de Grenoble	24,0	23,1	-0,9	13 870	7,6%	7,3%	1,6%	193,9	185,1	194,7	194,7	170,1
Nord	25,0	23,6	-1,4	13 081	8,2%	9,3%	2,5%	93,6	91,9	102,4	102,4	130,2
Pas-de-Calais	24,4	23,6	-0,8	7 915	7,9%	9,9%	2,4%	93,6	84,1	97,7	97,7	136,9
Académie de Lille	24,8	23,6	-1,2	20 896	8,1%	9,5%	2,5%	93,7	88,8	100,5	100,5	132,6
Comté	20,9	20,0	-0,9	1 144	8,3%	10,5%	2,0%	92,7	85,4	100,6	100,6	236,6
Creuse	18,6	19,3	0,6	843	8,6%	13,3%	0,8%	93,2	90,2	96,3	96,3	210,0
Haute-Vienne	22,6	22,4	-0,2	1 509	7,1%	8,7%	2,2%	93,1	78,7	90,6	90,6	170,4
Académie de Limoges	21,2	21,0	-0,2	3 286	7,8%	10,2%	1,8%	92,6	82,7	89,3	89,3	199,2
Ain	24,7	24,3	-0,5	2 681	7,6%	6,0%	2,1%	104,4	102,5	101,8	101,8	195,6
Loire	23,8	22,9	-1,0	3 234	8,1%	8,4%	2,2%	92,1	100,1	92,3	92,3	173,5
Rhône	25,7	24,7	-1,0	7 482	8,2%	8,3%	2,9%	102,7	101,2	102,6	102,6	153,0
Académie de Lyon	26,0	24,2	-0,8	13 487	8,3%	7,8%	2,6%	160,2	162,6	99,7	99,7	162,6
Aude	22,6	22,4	-0,2	1 425	7,6%	9,4%	1,3%	102,9	103,6	98,1	98,1	144,6
Gard	24,3	23,4	-0,9	2 962	7,4%	7,6%	1,9%	103,2	108,2	102,9	102,9	182,5
Hérault	25,3	24,1	-1,2	4 105	7,3%	6,1%	2,0%	115,6	117,0	110,9	110,9	217,0
Lazare	15,1	14,6	-0,5	413	9,4%	12,2%	1,6%	90,0	79,6	70,5	70,5	92,9
Pyrénées-Orientales	24,8	23,1	-1,5	1 842	7,1%	9,9%	2,3%	100,5	107,8	107,2	107,2	163,2
Académie de Montpellier	24,1	23,2	-0,9	10 897	7,4%	7,8%	2,2%	109,1	108,6	103,2	103,2	182,8
Haute-Loire	23,9	23,0	-0,9	3 703	9,1%	10,2%	2,1%	93,7	100,0	92,2	92,2	176,5
Lozère	21,5	20,7	-0,8	1 177	9,2%	10,7%	1,2%	93,2	92,3	105,7	105,7	207,1
Moëze	23,5	21,5	-2,1	5 724	7,5%	7,2%	2,1%	94,1	91,2	92,2	92,2	214,6
Varoises	22,3	21,4	-0,9	2 134	8,0%	8,6%	1,6%	93,6	97,4	92,2	92,2	226,7
Académie de Nancy-Metz	23,2	21,8	-1,4	12 810	8,2%	8,7%	1,9%	93,8	90,4	93,4	93,4	201,8

(1) en nombre de pts

(2) sauf Far+20 et évo AIS

(3) flèche 100 en 90

(4) Adapt.Malgr.Soc.

(5)

Source : Min. éducat. natio.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Accueil			Établissement : l'actualisation des postes dans le 1er degré public (2)								
				1998			Evolution 1990-1998 du nombre de postes (1)					
		Nombre d'élèves par classe dans l'enseignement public du 1er degré	Effectif (1)	Rappel (2)	Nombre total de postes	Ensemble Remplacement	A.J.S. (4)	Total des postes	Rappel (3)	Ensemble Remplacement	A.J.S. (5)	Décharges directrice d'école
Académies	1998	1998	Effectif (1)									
Loire-Atlantique	25,0	25,0	0,0	3 950	7,4%	8,5%	2,3%	101,0	100,8	100,8	189,2	
Maine-et-Loire	23,9	22,8	-1,1	2 650	8,0%	7,5%	1,7%	94,4	90,8	100,5	200,0	
Mayenne	22,8	22,7	-0,2	1 155	8,1%	7,7%	1,3%	90,3	81,2	108,0	223,1	
Sarthe	22,4	22,1	-0,4	2 650	8,0%	9,1%	1,9%	95,5	74,8	90,2	181,8	
Vendée	22,5	23,1	0,5	1 406	7,6%	9,5%	1,2%	96,6	89,7	102,5	250,0	
Académie de Nantes	23,7	23,4	-0,3	11 788	7,3%	8,6%	1,9%	97,3	90,4	98,8	198,3	
Alpes-Maritimes	25,1	24,3	-0,8	4 453	7,2%	8,2%	3,0%	114,1	120,1	126,3	147,4	
Var	25,2	24,1	-1,2	4 370	6,7%	8,6%	3,5%	112,1	106,7	109,5	154,4	
Académie de Nice	26,2	24,2	-1,0	8 823	7,0%	8,4%	3,2%	113,4	121,4	117,1	160,9	
Cher	22,9	22,1	-0,8	1 514	7,2%	11,1%	2,1%	96,1	92,4	98,2	178,6	
Eure-et-Loir	25,0	22,3	-2,7	2 254	7,3%	8,5%	2,3%	100,1	105,8	126,3	192,5	
Indre	21,9	21,0	-1,0	1 130	8,3%	9,5%	1,7%	93,1	92,7	89,0	243,8	
Indre-et-Loire	24,2	23,4	-0,8	2 543	6,0%	8,4%	2,4%	96,7	91,1	99,1	154,1	
Loir-et-Cher	22,8	22,6	-0,1	1 524	7,9%	12,3%	1,6%	98,0	99,6	107,3	136,6	
Loiret	25,3	24,0	-1,2	3 067	7,9%	9,1%	2,3%	102,5	113,7	112,3	169,7	
Académie d'Orléans-Tours	24,0	22,9	-1,1	12 041	7,5%	8,6%	2,1%	99,8	100,5	105,8	164,7	
Académie de Paris	26,0	24,8	-1,2	6 976	8,6%	10,8%	10,8%	98,9	95,6	95,6	97,8	
Charente	23,1	22,6	-0,5	1 621	7,7%	10,4%	1,2%	93,5	95,2	106,3	487,5	
Charente-Maritime	22,8	23,4	0,6	2 572	7,7%	10,6%	2,1%	95,5	101,0	139,1	174,4	
Deux-Sèvres	22,4	22,6	0,2	1 514	8,1%	9,4%	1,5%	93,6	101,4	106,8	142,9	
Vienne	23,2	22,5	-0,7	1 805	7,8%	10,1%	1,8%	96,9	94,0	100,8	250,0	
Académie de Poitiers	22,9	22,9	0,0	7 612	7,8%	10,3%	1,7%	95,8	98,3	114,8	202,6	
Ardèche	22,9	22,2	-0,7	1 780	8,1%	11,0%	2,5%	93,3	87,5	101,6	202,3	
Aube	22,8	22,2	-0,6	1 568	8,5%	10,4%	2,0%	94,8	106,5	102,7	147,6	
Marne	23,6	22,6	-1,0	3 062	9,5%	8,0%	1,7%	95,2	104,7	98,3	153,7	
Haute-Marne	21,6	20,3	-1,3	1 243	8,7%	9,9%	1,9%	91,1	89,3	89,7	176,9	
Académie de Reims	22,9	22,0	-0,9	7 673	8,8%	9,9%	1,9%	94,8	98,2	98,3	167,5	
Côtes-d'Armor	22,2	21,7	-0,5	2 146	8,1%	8,0%	1,5%	92,3	95,7	103,6	168,9	
Finistère	23,8	23,2	-0,6	2 960	7,5%	7,0%	1,7%	95,4	88,4	108,4	140,0	
Ille-et-Vilaine	24,8	24,7	-0,1	3 008	7,8%	8,5%	2,4%	101,2	94,5	96,6	154,9	
North	23,7	23,5	-0,1	1 864	7,2%	8,9%	1,7%	94,6	103,5	100,3	140,0	
Académie de Rennes	23,7	23,4	-0,3	9 368	7,7%	8,2%	1,8%	96,2	91,9	101,7	166,0	

(1) en rôle de plé
(2) sauf Terc'd d. évo-AJS
(3) Cf Thème I
(4) Adap'Imp'5c
(5) Base 100 en 90
(6) Calcul sur Terc'd d.

Source : Min. éducatif.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Aujourd'hui			Évolution 1995-1999 du nombre de postes [2]						
	Nombre d'élèves par classe dans l'enseignement public du 1er degré			Bépêl (1)			Bépêl (2)			A.J.S.
	1995	1996	Effectif (1)	Nombre total de postes	Entretien	A.I.S. (4)	Décharge-Thr d' ⁵	Total des postes	Remplacement	(6)
Académies										
Eure	24,4	22,6	-1,9	3 066	7,0%	7,5%	1,7%	106,3	124,7	116,0
Sainte-Maritime	23,8	22,8	-0,9	6 637	8,4%	8,4%	2,8%	96,4	124,9	96,7
Académie de Rouen	24,0	22,8	-1,2	9 735	8,1%	8,1%	2,4%	99,4	124,9	106,6
Bas-Rhin	24,1	24,0	-0,1	5 262	7,9%	7,9%	2,4%	105,1	114,4	104,6
Haut-Rhin	24,5	23,2	-1,3	3 751	8,3%	8,7%	2,0%	107,4	112,8	116,8
Académie de Strasbourg	24,3	23,7	-0,6	8 013	8,1%	8,2%	2,6%	106,1	113,7	108,4
Anjou	20,8	20,6	-0,1	734	8,7%	12,4%	1,2%	94,4	99,2	84,4
Aveyron	18,8	18,9	0,1	1 136	8,5%	11,7%	0,6%	92,5	80,4	109,9
Haute-Garonne	24,8	24,5	-0,3	4 855	7,6%	8,5%	3,0%	115,7	121,7	105,5
Gers	19,2	19,6	0,5	846	8,7%	13,6%	1,9%	93,9	100,7	91,5
Lot	19,3	20,9	1,5	795	8,6%	11,2%	0,6%	95,1	96,9	105,0
Hautes-Pyrénées	20,1	19,6	-0,5	1 066	7,6%	11,0%	1,3%	95,7	112,1	91,0
Tarn	21,2	21,8	0,6	1 546	7,7%	9,0%	1,9%	94,2	93,7	92,6
Tarn-et-Garonne	22,5	22,4	-0,1	1 028	8,2%	9,3%	1,2%	99,6	100,0	93,6
Académie de Toulouse	21,8	22,2	0,3	11 896	8,0%	93,8%	2,0%	102,4	104,4	98,4
Yvelines	25,5	24,7	-0,8	7 717	9,0%	8,1%	2,6%	102,1	110,6	117,5
Essonne	25,8	25,1	-0,5	6 506	8,7%	7,5%	2,9%	105,3	125,9	102,4
Hauts-de-Seine	25,7	25,4	-0,3	6 747	7,1%	9,7%	4,3%	105,3	100,3	96,6
Val-d'Oise	26,0	24,4	-1,6	6 977	8,2%	8,4%	3,0%	104,3	107,8	111,7
Académie de Versailles	25,7	24,3	-0,8	27 949	8,3%	8,4%	3,2%	104,2	113,1	106,5
FRANCE METROPOLITaine	24,1	23,3	-0,8	287 264	8,0%	8,8%	2,3%	99,8	100,7	101,6
Académie de la Guadeloupe	23,0	23,9	0,8	3 051	9,2%	8,1%	3,7%	102,3	93,7	110,9
Académie de la Guyane	25,1	26,3	0,2	1 682	11,2%	7,3%	4,1%	103,8	216,1	167,4
Académie de la Martinique	22,5	22,8	0,4	2 806	8,2%	10,6%	4,7%	96,7	73,1	136,6
Académie de la Réunion	25,3	24,4	-0,9	5 738	8,7%	7,6%	3,9%	112,8	116,6	123,9
DOM	24,0	24,0	0,0	13 277	8,0%	8,3%	4,0%	110,2	101,4	123,1
FRANCE METROPOLITaine + DOM	24,1	23,3	-0,8	300 641	8,0%	8,8%	2,4%	100,2	100,8	102,6

(1) En nombre de postes

(2) sauf l'arr+2e cf. évo-AJG
(3) Cf Thème :

(4) Académie
(5) Base 100 en 90

Source : Min. de l'Éc.

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 6 - Politiques académiques et départementales en matière de scolarisation à 2 ans

Départements	Taux de scolarisation à 2 ans (1) dans l'enseignement public et privé (%)		
	Rentrée scolaire 1990	Rentrée scolaire 1999	Ecart (2)
Académies			
Alpes-de-Haute-Provence	53,9%	53,0%	-0,9
Hauts-Alpes	48,3%	41,5%	-6,8
Bouches-du-Rhône	33,0%	29,0%	-4,0
Vaucluse	18,6%	15,3%	-3,3
Académie d'Aix-Marseille	31,9%	27,9%	-4,0
Alane	37,2%	42,0%	4,8
Oise	14,0%	23,0%	9,0
Somme	36,6%	45,3%	8,7
Académie d'Amiens	26,9%	34,4%	7,5
Doubs	40,4%	31,5%	-8,9
Jura	58,2%	49,2%	-9,0
Haute-Saône	29,4%	35,4%	6,0
Territoire de Belfort	33,1%	28,6%	-4,5
Académie de Besançon	41,1%	34,8%	-6,3
Dordogne	33,3%	38,9%	5,6
Gironde	29,0%	24,0%	-5,0
Landes	35,5%	30,3%	-5,2
Lot-et-Garonne	34,2%	40,1%	5,9
Pyrénées-Atlantiques	47,5%	45,6%	-1,9
Académie de Bordeaux	34,5%	33,3%	-1,2
Calvados	35,8%	37,1%	1,3
Manche	40,7%	46,2%	5,5
Orne	39,0%	41,9%	2,9
Académie de Caen	38,1%	41,1%	3,0
Aisne	41,5%	48,7%	7,2
Carabacel	51,1%	60,9%	9,8
Haute-Loire	71,0%	77,0%	6,0
Puy-de-Dôme	34,2%	40,7%	6,5
Académie de Clermont-Ferrand	44,1%	51,1%	7,0
Corse-du-Sud	14,7%	17,0%	2,3
Haute-Corse	22,8%	23,2%	0,4
Académie de Corse	18,8%	20,4%	1,6

(1) Taux de scolarisation = (EPP enfants scolarisés ayant 2 ans révolus à la rentrée / EPP population de 2 ans de l'année civile) x 100

(2) En nombre de points

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Taux de scolarisation à 2 ans (1) dans l'enseignement public et privé (%)		
Académies	Rentrée scolaire 1999	Rentrée scolaire 1999	Ecart (2)
Seine-et-Marne	10,3%	14,4%	4,1
Seine-Saint-Denis	22,2%	21,2%	-1,0
Val-de-Marne	35,5%	30,1%	-5,4
Académie de Créteil	22,6%	21,8%	-0,8
Côte d'Or	33,1%	33,5%	0,4
Nâtre	30,7%	44,6%	4,9
Saône-et-Loire	41,9%	38,6%	-3,3
Yonne	24,5%	20,9%	-3,6
Académie de Dijon	35,0%	33,7%	-1,3
Ardèche	69,2%	71,4%	2,2
Drome	40,5%	39,8%	-0,7
Isère	26,0%	15,1%	-10,9
Savoie	37,1%	21,8%	-15,3
Haut-Savoie	4,1%	4,6%	0,5
Académie de Grenoble	29,7%	22,2%	-7,5
Nord	60,9%	65,1%	4,2
Pas-de-Calais	45,7%	57,9%	12,2
Académie de Lille	55,6%	62,6%	7,0
Comté	57,4%	54,1%	-3,3
Creuse	42,1%	51,6%	9,5
Haute-Vienne	37,9%	32,7%	-5,2
Académie de Limoges	45,1%	42,9%	-2,2
Ain	39,2%	41,4%	2,2
Loire	68,5%	67,2%	-1,3
Rhône	59,3%	45,8%	-10,5
Académie de Lyon	58,3%	49,8%	-8,5
Aude	58,3%	49,4%	-8,9
Gard	40,4%	32,0%	-8,4
Hérault	44,9%	35,2%	-9,7
Languedoc	75,0%	64,8%	-10,2
Pyrénées-Orientales	31,8%	27,4%	-4,4
Académie de Montpellier	43,9%	36,7%	-8,2
Meurthe-et-Moselle	43,9%	47,4%	3,5
Moselle	47,7%	57,8%	10,1
Moselle	27,4%	27,1%	-0,3
Vosges	32,7%	30,0%	6,3
Académie de Nancy-Metz	35,0%	38,0%	3,0

Source : Ministère Education Nationale

(1) Taux de scolarisation = (EPP enfants scolarisés ayant 2 ans révolus à la rentrée / EPP population de 2 ans de l'année civile) x 100

(2) En nombre de points

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Taux de scolarisation à 2 ans (1) dans l'enseignement public et privé (%)		
	Rentrée scolaire 1999	Rentrée scolaire 1999	Ecart (2)
Académies			
Loire-Atlantique	36,7%	36,4%	-0,3
Maine-et-Loire	59,5%	63,5%	4,0
Mayenne	56,3%	70,0%	13,7
Sarthe	42,0%	45,0%	2,1
Vendée	55,1%	56,4%	1,3
Académie de Nantes	47,8%	50,1%	2,3
Alpes-Maritimes	14,0%	14,0%	-0,6
Var	10,1%	12,0%	1,9
Académie de Nice	12,4%	13,0%	0,6
Cher	34,7%	37,7%	3,0
Eure-et-Loir	17,9%	21,9%	4,0
Indre	45,7%	44,9%	-0,8
Indre-et-Loire	34,6%	30,8%	-3,8
Loir-et-Cher	44,7%	43,2%	-1,5
Loiret	15,6%	11,4%	-4,2
Académie d'Orléans-Tours	28,6%	27,3%	-1,3
Académie de Paris	20,5%	11,4%	-9,1
Charente	47,9%	45,4%	-2,5
Charente-Maritime	40,3%	35,1%	-5,2
Deux-Sèvres	56,0%	60,3%	4,3
Vienne	56,3%	52,6%	-3,7
Académie de Poitiers	48,1%	47,0%	-1,1
Ardennes	43,7%	57,1%	13,4
Aube	39,0%	32,9%	-6,1
Mame	44,6%	40,8%	-4,0
Hauts-de-Marne	38,9%	51,5%	12,6
Académie de Reims	42,6%	44,2%	1,7
Côtes-d'Armor	67,0%	71,8%	4,8
Finistère	72,5%	71,2%	-1,3
Ille-et-Vilaine	59,7%	60,8%	1,1
Morbihan	66,6%	72,5%	3,9
Académie de Rennes	66,7%	68,1%	1,4

(1) Taux de scolarisation = (Nombre d'enfants scolarisés ayant 2 ans révolus à la rentrée / Population de 2 ans de l'année civile) x 100 / Source : Ministère Education Nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Départements	Taux de scolarisation à 2 ans (1) dans l'enseignement public et privé (%)		
	Académies	Rentrée scolaire 1990	Rentrée scolaire 1998
Eure	10,3%	22,3%	12,0
Seine Maritime	12,2%	27,3%	15,1
Académie de Rouen	11,6%	25,8%	14,2
Bas-Rhin	10,7%	16,6%	5,9
Haut-Rhin	3,9%	4,5%	0,6
Académie de Strasbourg	7,8%	11,6%	3,8
Ariège	47,3%	52,3%	5,0
Aveyron	69,8%	66,7%	-3,1
Haute-Garonne	41,0%	27,9%	-13,1
Gers	57,4%	64,0%	6,6
Lot	55,4%	58,6%	3,2
Hautes-Pyrénées	58,1%	51,8%	-4,3
Tarn	65,9%	62,4%	-3,5
Tarn-et-Garonne	60,7%	53,0%	-7,7
Académie de Toulouse	52,6%	44,6%	-8,0
Yvelines	16,6%	17,6%	1,0
Essonne	7,4%	13,9%	6,5
Hauts-de-Seine	25,9%	12,4%	-13,5
Val-d'Oise	17,2%	19,6%	2,4
Académie de Versailles	17,2%	16,8%	-1,4
FRANCE METROPOLITAINE	35,2%	34,9%	-0,3
Académie de la Guadeloupe	10,7%	16,8%	6,1
Académie de la Guyane	2,1%	2,6%	0,5
Académie de la Martinique	27,1%	36,0%	8,9
Académie de la Réunion	18,2%	13,6%	-4,6
DOM	16,5%	16,5%	0,0
FRANCE METROPOLITAINE + DOM	34,7%	34,1%	-0,6

(1) Taux de scolarisation = (Enf. enfants scolarisés ayant 2 ans révolus à la rentrée / Enf. population de 2 ans de l'année civile) x 100
(2) En nombre de points

Source : Ministère Education Nationale

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 7 - Éléments des indicateurs de contexte territorial et de contexte social

Département	critères territoriaux			critères sociaux		
	pop rurale(%)	densité 2-15A(‰/km²)	rural isolé (%)	défavorisés(%)	chômage(%)	BME/Peur (‰)
Aix-Marseille	13,89	23,58	4,10	42,97	14,9	63,3
Alpes-de-Haute-Provence	60,34	3,05	29,41	32,95	11,8	32,6
Bouches-du-Rhône	3,43	68,07	0,16	43,11	16,8	72,3
Hautes-Alpes	51,40	4,38	40,35	29,48	8,6	16,6
Var	30,31	28,39	2,69	48,91	12,6	49,9
Antibes	33,46	20,52	9,40	55,35	12,8	34,1
Alpes	40,43	15,18	13,93	57,44	13,9	35,5
Côte	15,79	30,22	2,77	51,93	11,5	27,3
Savoie	51,12	17,48	14,36	58,80	13,7	42,1
Besançon	34,54	13,23	13,33	47,72	8,7	23,9
Deux-Sèvres	29,04	18,37	12,73	45,65	9	26,7
Haute-Saône	90,51	8,10	14,90	50,89	9,4	23,7
Jura	51,05	9,48	19,92	46,85	7,2	15,1
Territoire-de-Belfort	10,73	43,39	0,89	51,07	9,7	30,5
Bordeaux	38,04	12,03	14,30	39,04	12,5	36,2
Dordogne	41,07	6,79	33,90	40,61	11,4	35,3
Gironde	21,62	22,78	9,37	38,73	13,9	37,5
Landes	64,01	5,87	27,28	40,05	11	26,5
Lot-et-Garonne	51,78	9,65	23,28	44,92	11,9	40,7
Pyrénées-Atlantiques	27,52	13,35	9,53	34,49	10,8	32,1
Caen	43,43	15,71	16,69	50,81	10,7	29,3
Calvados	27,62	22,79	9,40	48,77	11,7	34,3
Manche	56,25	15,98	25,80	50,66	10,2	21,1
Orne	57,40	9,00	26,75	56,38	9,4	31,6
Cher	40,25	8,22	20,31	42,16	9,8	27,1
Allier	43,35	7,37	18,67	44,43	11,5	31,7
Creuse	64,11	4,01	43,95	37,23	8,4	24,6
Haute-Loire	65,37	7,46	35,73	38,91	8,2	14,9
Puy-de-Dôme	23,94	12,49	30,02	42,76	9,8	29,3
Corse	49,80	5,34	33,18	38,64	12,8	49,5
Corse-du-Sud	37,33	5,75	21,48	38,68	12,7	49,2
Haute-Corse	60,26	4,99	42,97	38,61	12,8	49,8
Drôme	1,80	131,08	0,09	41,98	10,2	35,7
Seine-et-Marne	5,73	50,29	0,29	37,37	8,9	17,6
Seine-Saint-Denis	0,00	1279,16	0,00	50,84	14,5	55,8
Val-de-Marne	0,00	974,78	0,00	36,38	9,3	31
Dijon	40,45	9,17	15,29	46,58	10,5	24,6
Côte-d'Or	31,30	10,76	32,43	39,21	10,2	24,4
Nièvre	54,57	5,43	28,05	47,81	11	34,5
Saône-et-Loire	38,80	11,04	15,19	49,51	10,4	22
Yonne	47,51	8,99	14,20	51,39	11	27,3
Grenoble	26,64	19,20	8,03	41,76	10	23,2
Ardèche	50,56	9,49	21,45	44,72	10,1	24,7
Drôme	37,77	13,36	12,49	43,89	12,3	34,5
Haute-Savoie	11,81	30,88	2,35	40,88	7,7	17,4
Isère	20,12	30,28	4,22	42,14	10,2	23
Savoie	41,01	12,27	13,25	38,16	9,2	19,2
Lille	8,22	69,84	1,57	62,69	15,3	57,7
Nord	5,02	56,46	0,55	61,55	15,4	58,1
Pas-de-Calais	53,89	46,93	3,36	64,54	15	57
Limoges	43,57	6,20	28,57	39,20	8,5	26,4
Corrèze	44,90	5,88	26,88	38,72	8,1	20,5
Creuse	80,17	3,14	57,49	34,86	9,5	28,2
Haute-Vienne	29,83	9,62	15,50	40,95	8,4	29,8
Lyon	13,53	40,34	4,42	43,54	10	26,9
Ain	30,26	19,46	5,72	42,63	7,1	15,2
Loire	18,41	28,80	7,50	48,73	11,8	28,8
Rhône	5,83	94,34	2,57	41,80	10,4	29,9

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

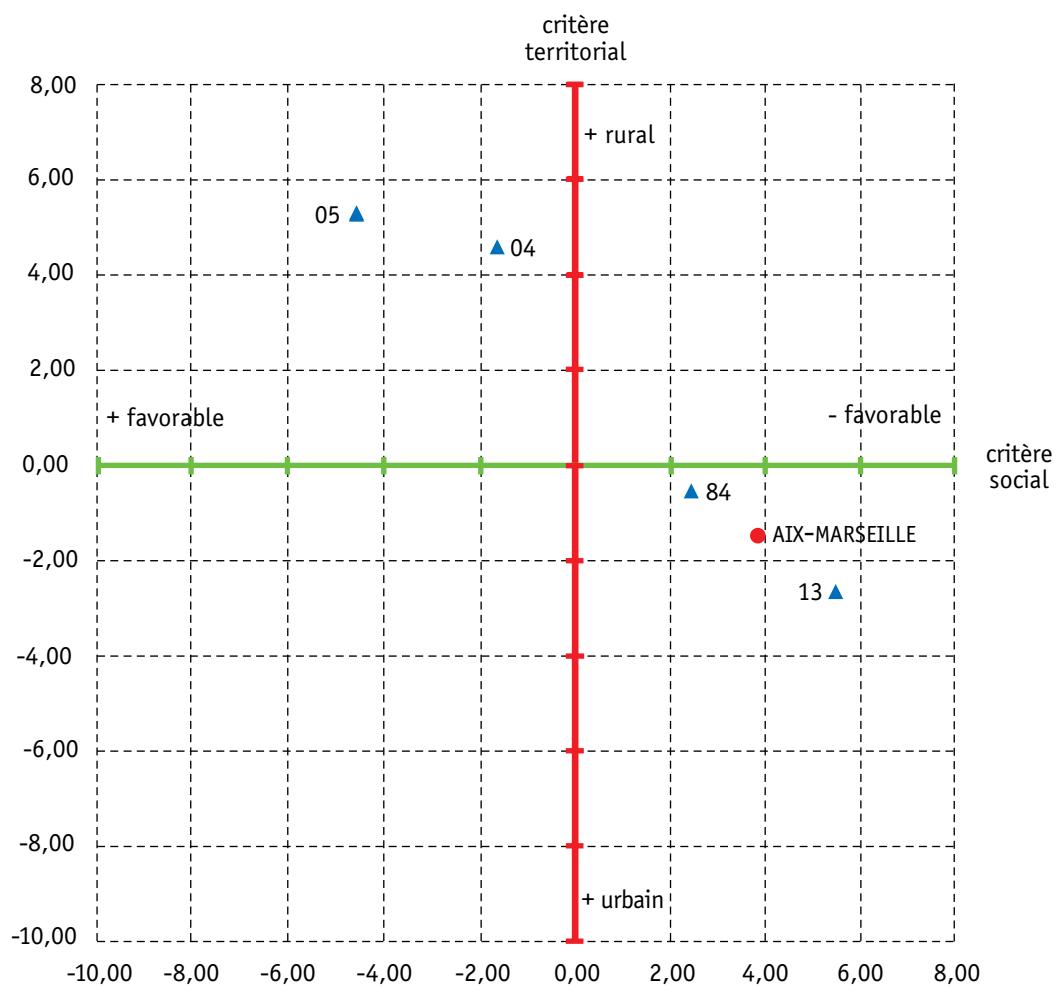
Départements	critères territoriaux			critères sociaux		
	pop rurale(%)	densité 2-164	rural/rich (%)	défavorisé(%)	chômage(%)	RMI (pour 1000)
Montpellier	36,56	15,30	13,01	42,40	16,1	61,8
Aude	45,87	8,57	19,87	43,04	13,5	59,6
Gard	39,66	20,67	9,16	44,38	16,4	62,1
Hérault	22,75	27,30	6,47	40,04	17,4	64,6
Lazare	78,83	2,27	53,23	29,49	5,9	15,2
Pyrénées-Orientales	47,90	16,25	21,14	46,05	16,9	65,5
Nancy-Metz	22,84	16,87	6,27	52,73	10,7	27,8
Maurice-en-Moselle	12,19	25,34	1,89	47,57	10,9	34,2
Meuse	62,88	6,03	24,65	52,31	9,4	30,2
Moselle	9,10	32,33	1,32	56,92	11	24,1
Vosges	59,60	12,44	18,61	53,43	10,3	24,3
Nevers	36,87	19,33	19,06	45,85	11,3	25,3
Loire-Atlantique	19,23	32,39	6,89	40,04	13,6	31,2
Maine-et-Loire	42,43	20,18	17,34	46,59	11,4	26,7
Mayenne	51,93	30,77	27,33	51,58	6,3	13,3
Sarthe	35,85	16,15	13,39	49,08	10,8	27,2
Vendée	59,43	14,72	24,35	46,56	9,4	15,5
Nice	9,76	33,37	3,32	35,75	14,9	41,1
Alpes-Maritimes	1,26	40,17	1,34	33,21	13,1	35,8
Var	18,19	28,46	5,55	38,25	15,6	47,2
Orléans-Tours	33,05	11,84	10,23	46,03	10,2	27,2
Cher	40,34	7,88	15,45	49,46	10,2	37,7
Eure-et-Loir	23,70	15,00	6,24	47,17	9,8	23,8
Indre	54,68	5,41	28,02	47,73	10,2	21,3
Indre-et-Loire	26,15	16,66	7,53	40,92	11,2	27,7
Loir-et-Cher	40,23	8,93	11,36	47,07	10,6	26,2
Loiret	27,40	18,34	5,40	47,00	9,5	26,4
Paris	0,00	2625,89	0,00	28,76	11,9	35,9
Poitiers	44,48	10,69	20,68	42,17	12,5	33,5
Charente	45,32	9,65	23,38	45,65	12,6	38,5
Charente-Maritime	45,55	13,83	20,13	38,78	14,5	40,3
Deux-Sèvres	50,90	30,24	24,12	45,73	10,9	21,8
Vienne	37,16	9,62	16,16	41,23	11,3	30
Reims	35,92	10,25	17,11	55,25	11,2	35,1
Ardennes	48,82	11,34	25,71	60,99	14,3	48,3
Aube	35,92	9,45	18,78	57,99	11,6	34,5
Haute-Marne	51,60	5,98	23,96	56,19	9	26,6
Marnes	23,88	13,39	9,47	49,83	10,2	31,5
Rennes	39,42	19,65	14,03	38,59	10,7	20,6
Grèves-d'Arman	52,36	33,65	24,33	38,68	10,9	21,5
Finistère	39,88	22,70	10,43	38,10	11	22,5
Ille-et-Vilaine	26,11	24,67	7,13	38,39	9,7	18,4
Morbihan	45,87	17,69	19,40	39,54	11,6	20,2
Rouen	19,87	30,32	3,75	53,26	13,5	38,6
Eure	33,77	20,07	5,14	50,54	12,4	26,7
Seine-Maritime	13,80	40,18	3,14	56,60	14	43,9
Strasbourg	13,04	40,69	2,47	48,28	6,8	21,6
Bas-Rhin	12,44	41,61	2,21	48,89	6,9	23,7
Haut-Rhin	13,90	39,92	2,84	51,95	6,7	19
Toulouse	37,40	9,48	16,82	34,42	11,6	35,3
Ariège	66,43	4,54	23,54	43,97	11,2	48,2
Aveyron	54,87	4,84	32,91	34,43	6,8	16,2
Haute-Garonne	10,61	29,72	2,61	29,81	13,8	43,4
Hautes-Pyrénées	40,11	7,79	14,48	34,54	11,1	29,2
Gers	79,55	4,23	54,91	29,60	7,9	20,4
Lot	69,85	4,65	46,66	32,19	9,5	25,5
Tarn	38,64	9,90	10,84	41,80	11,5	31,8
Tarn-et-Garonne	66,43	9,94	17,55	44,68	11,7	41,8
Versailles	0,00	396,23	0,00	31,40	10,2	21,3
Essonne	0,01	140,02	0,00	31,11	8,1	22,3
Haute-de-Seine	0,00	1472,17	0,00	28,83	9,2	23,4
Val-d'Oise	0,00	214,35	0,00	37,35	10,4	27,1
Yvelines	0,00	132,66	0,00	28,12	7,4	13,6

Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Annexe 8 - Situation contextuelle des départements par académie

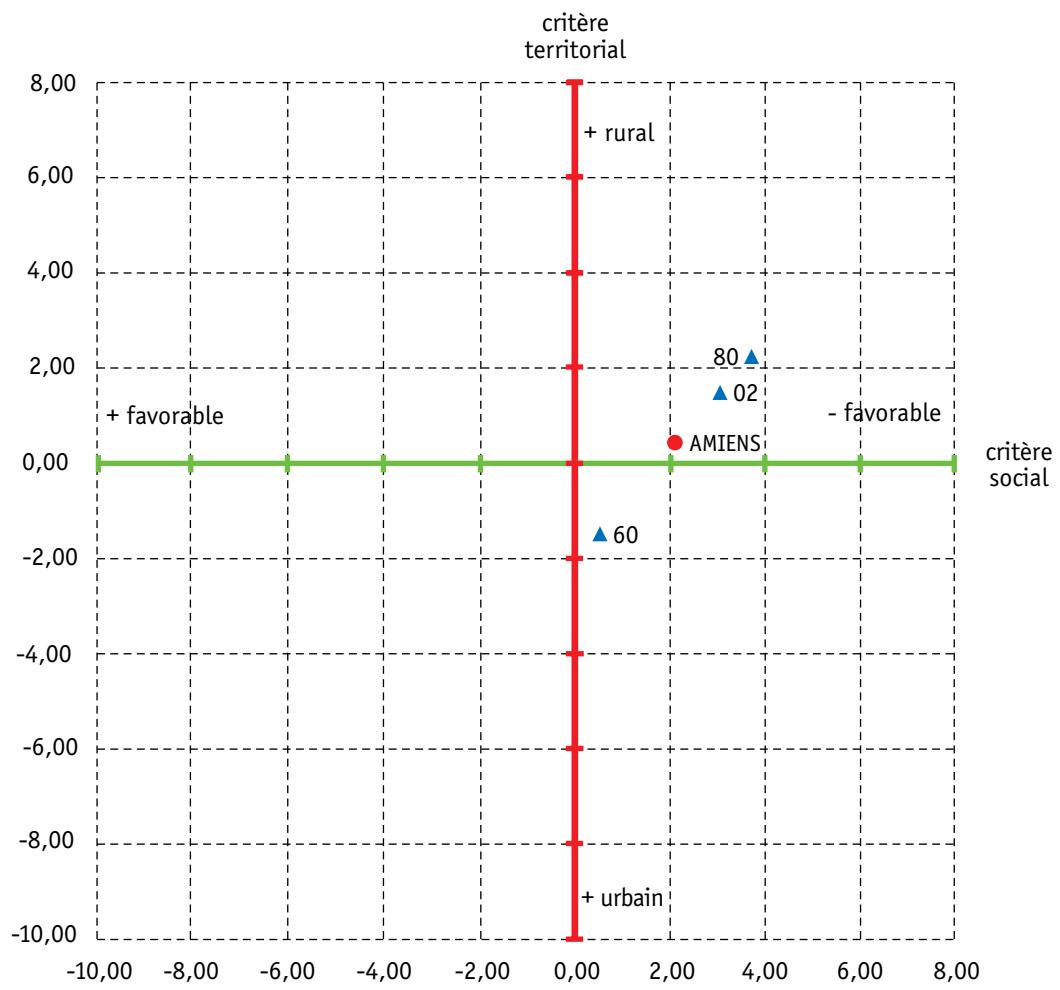
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie d'Aix-Marseille Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

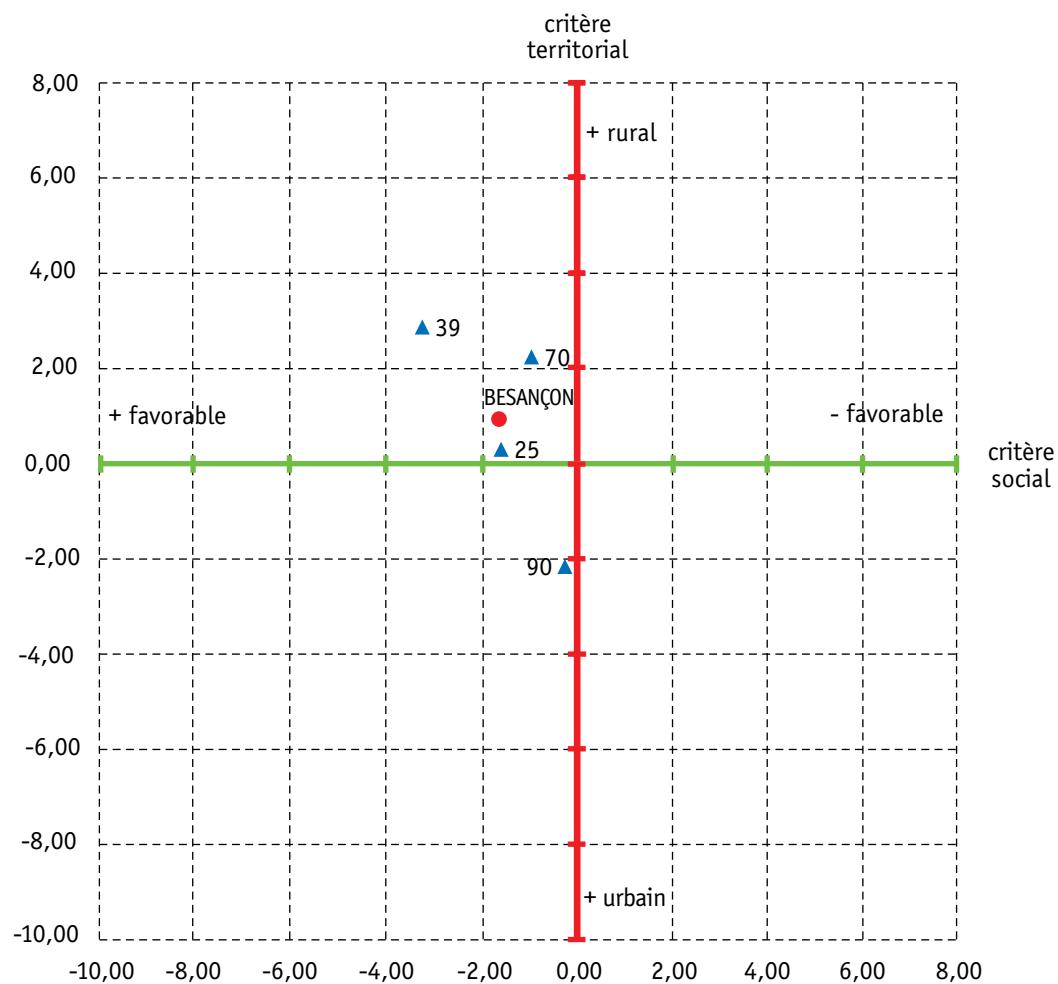
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie d'Amiens Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

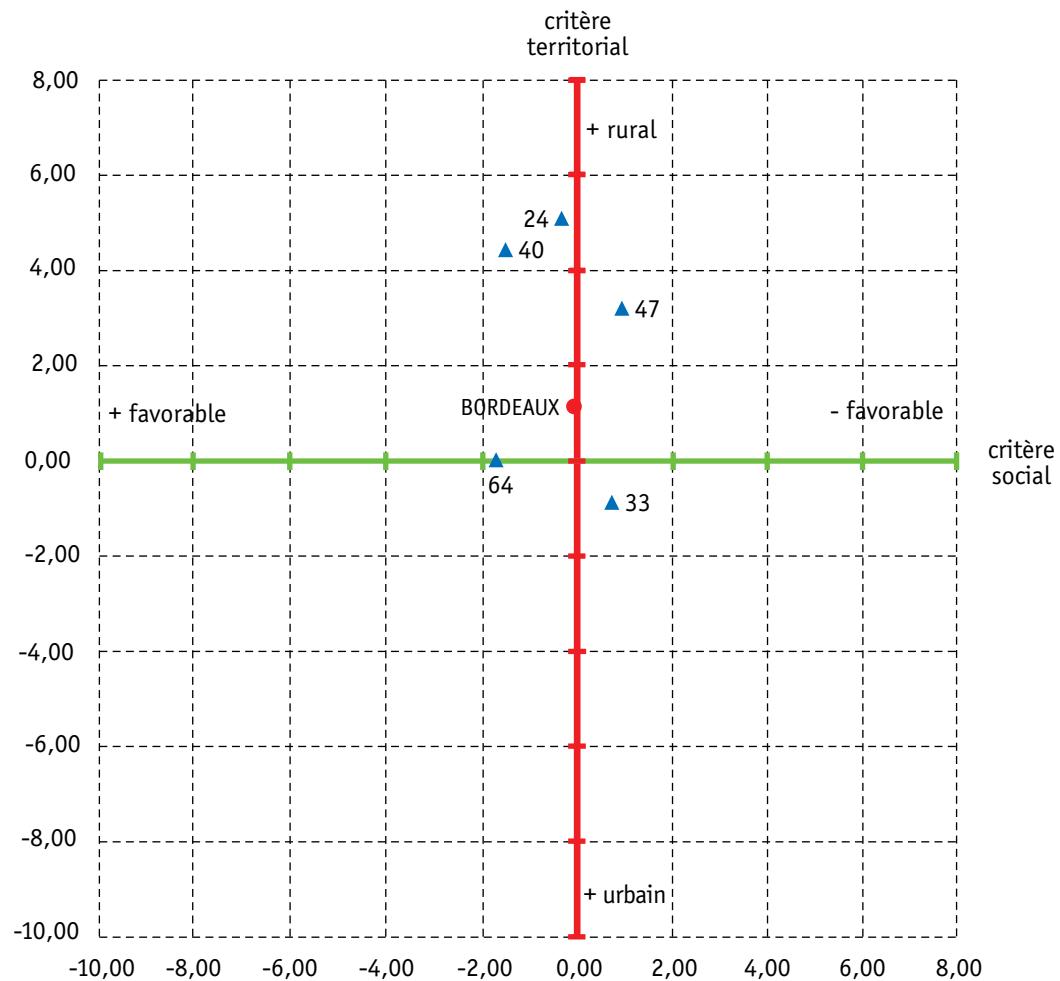
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Besançon Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

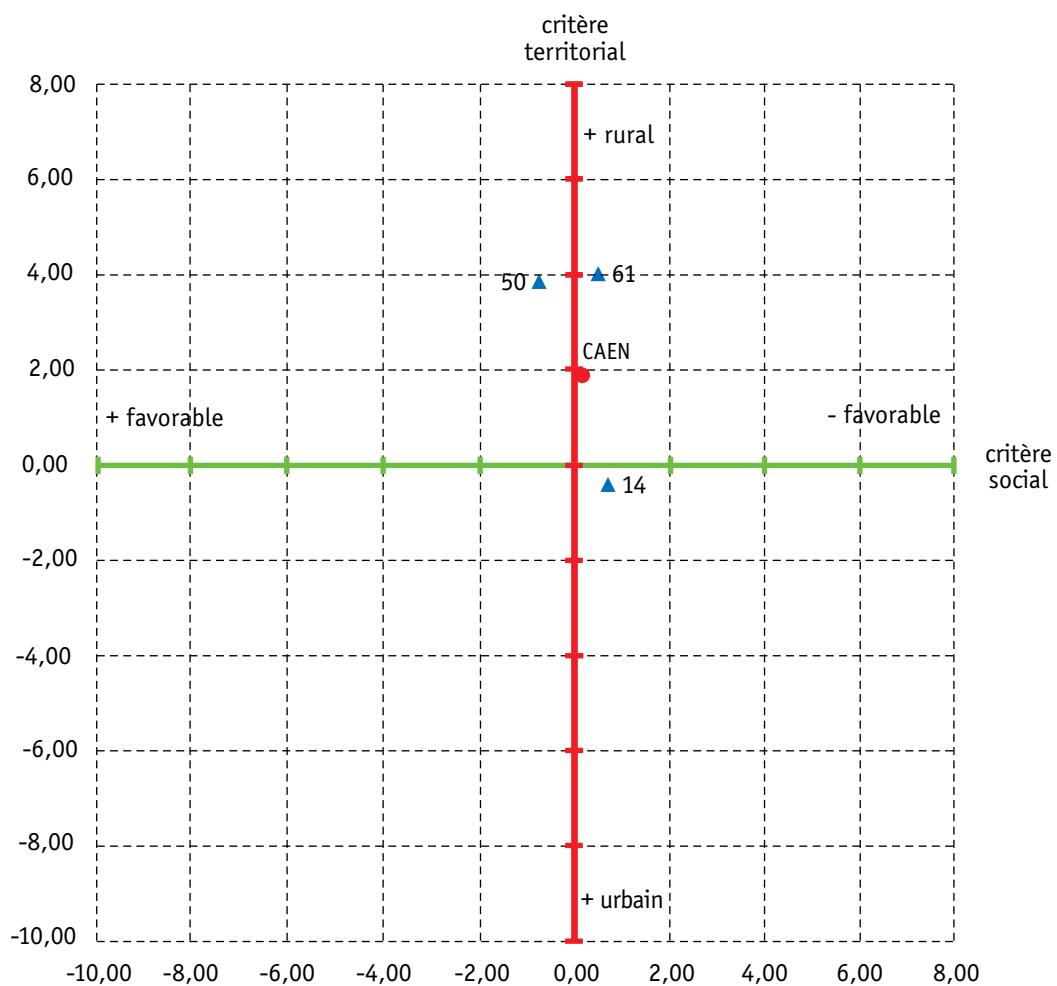
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Bordeaux Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

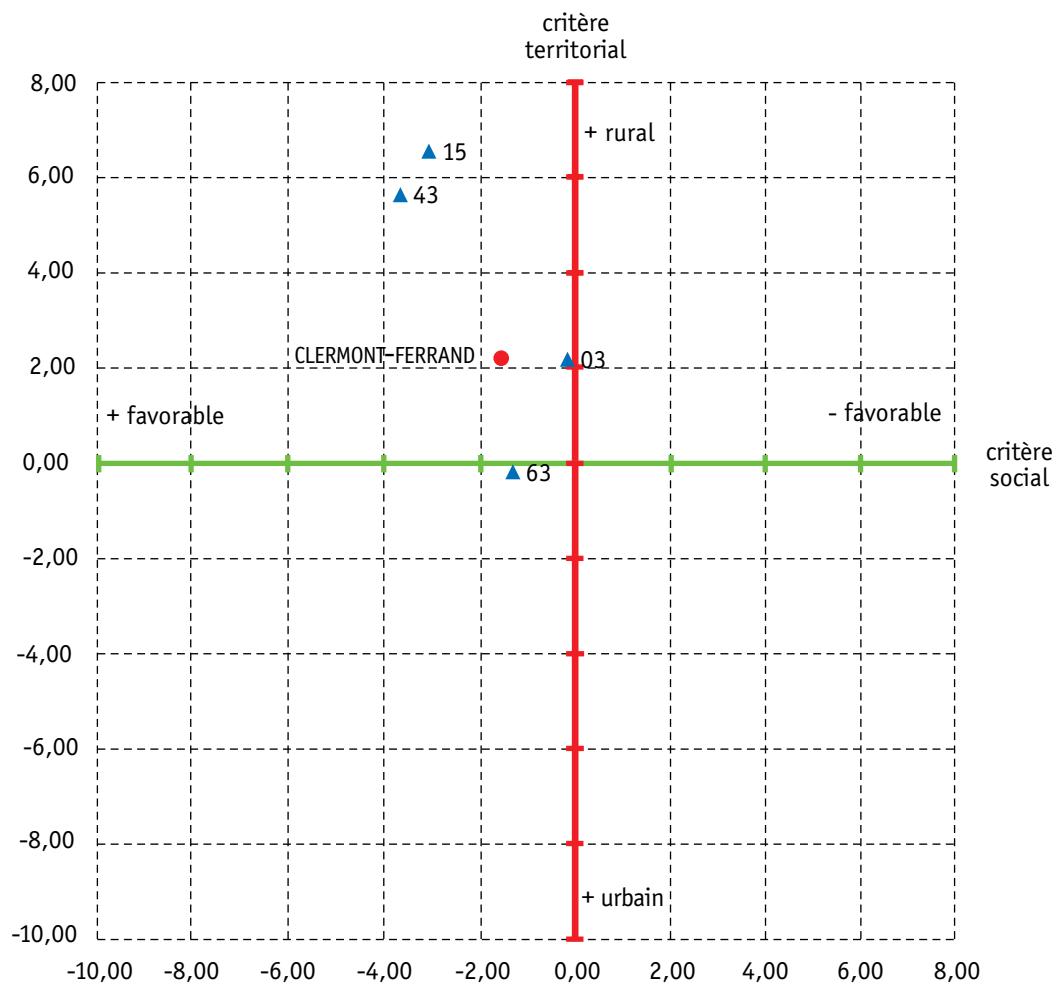
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Caen Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

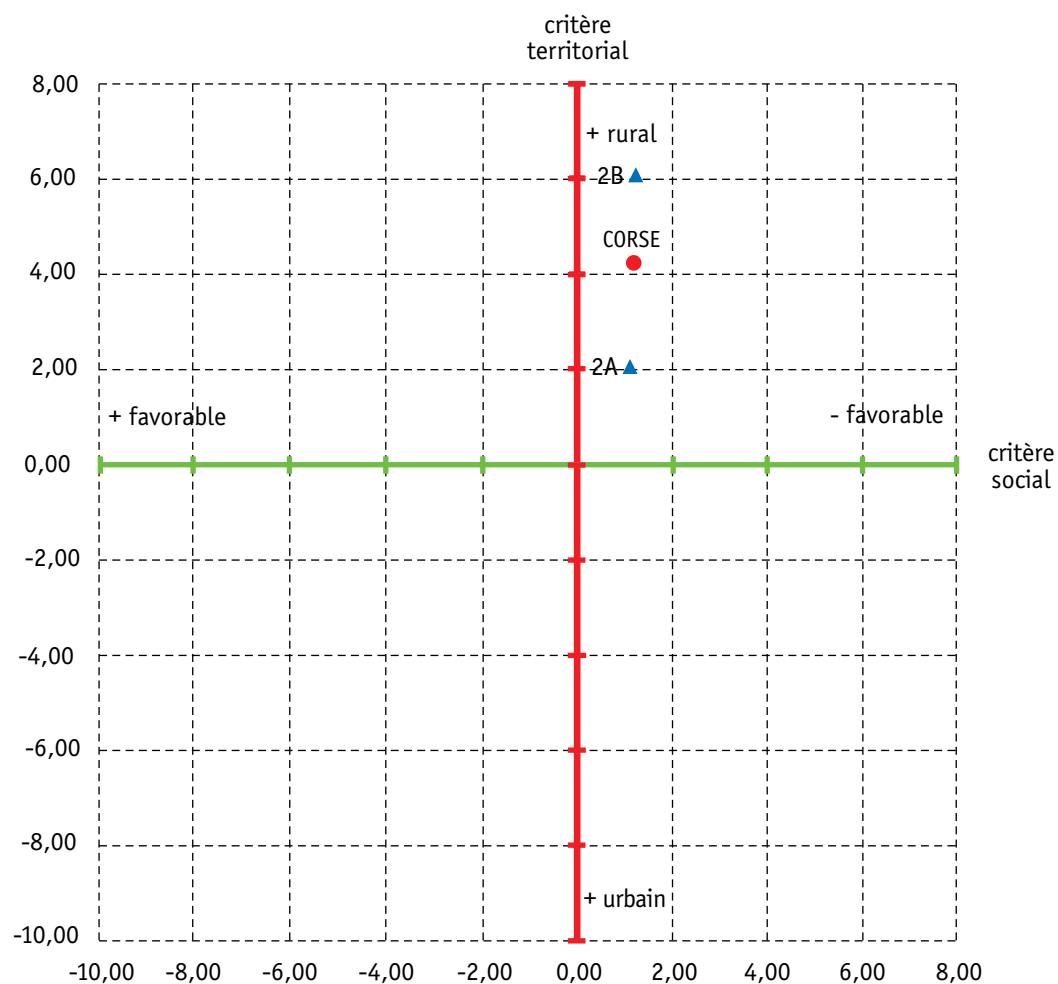
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Clermont-Ferrand Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

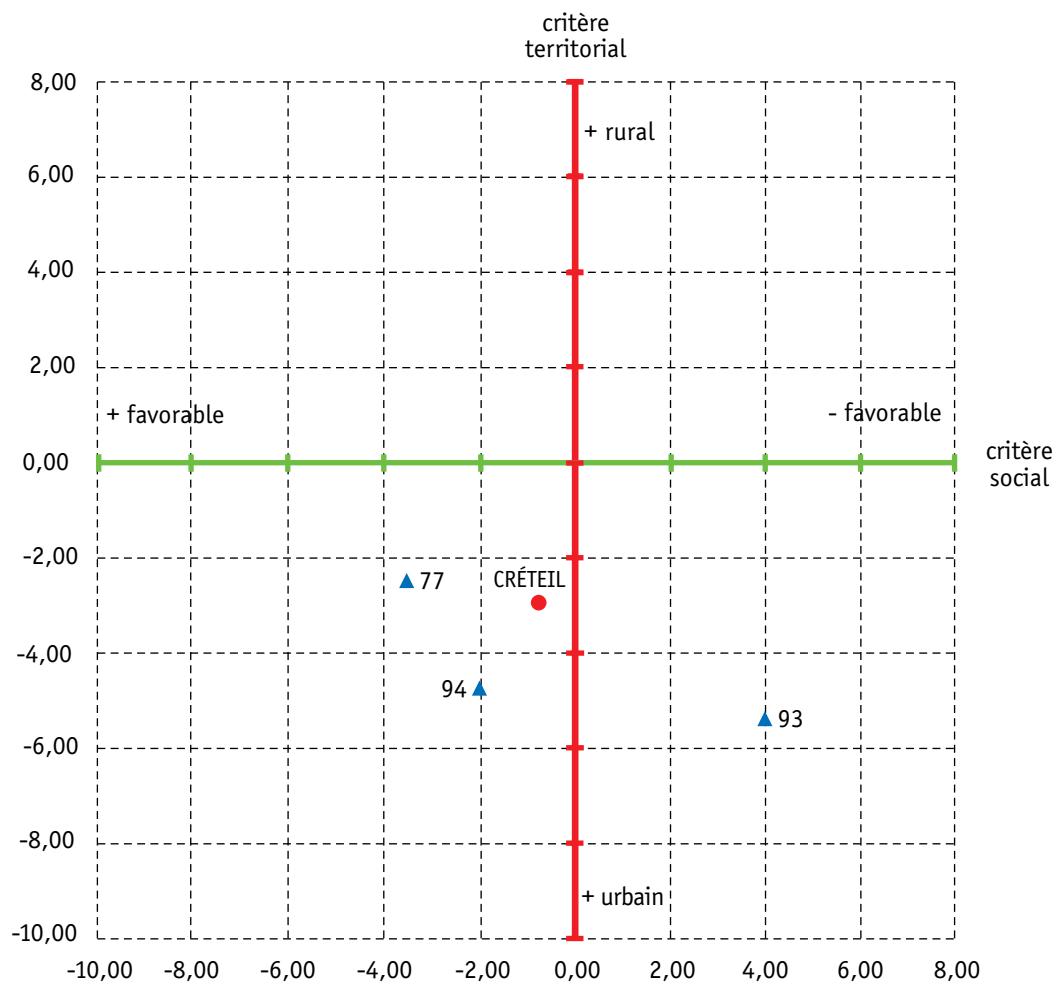
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Corse Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

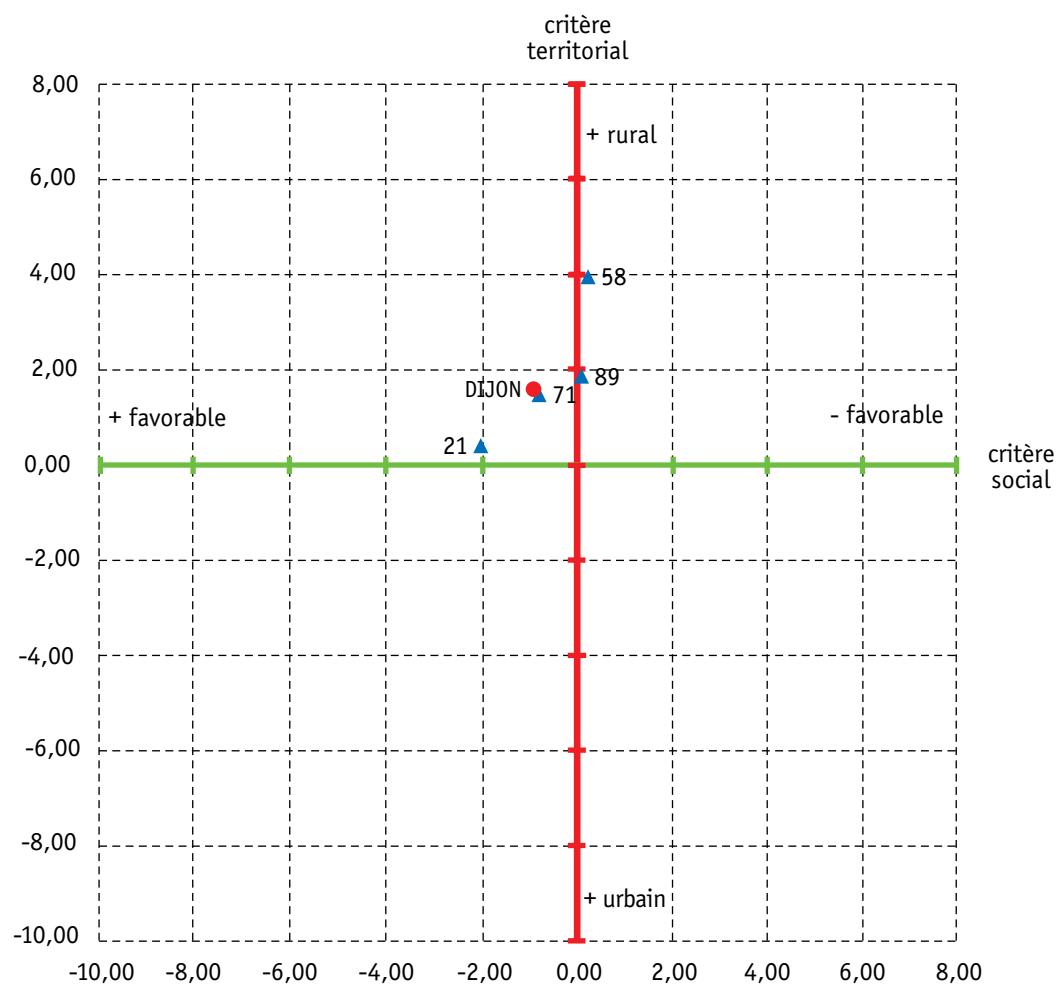
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Créteil Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

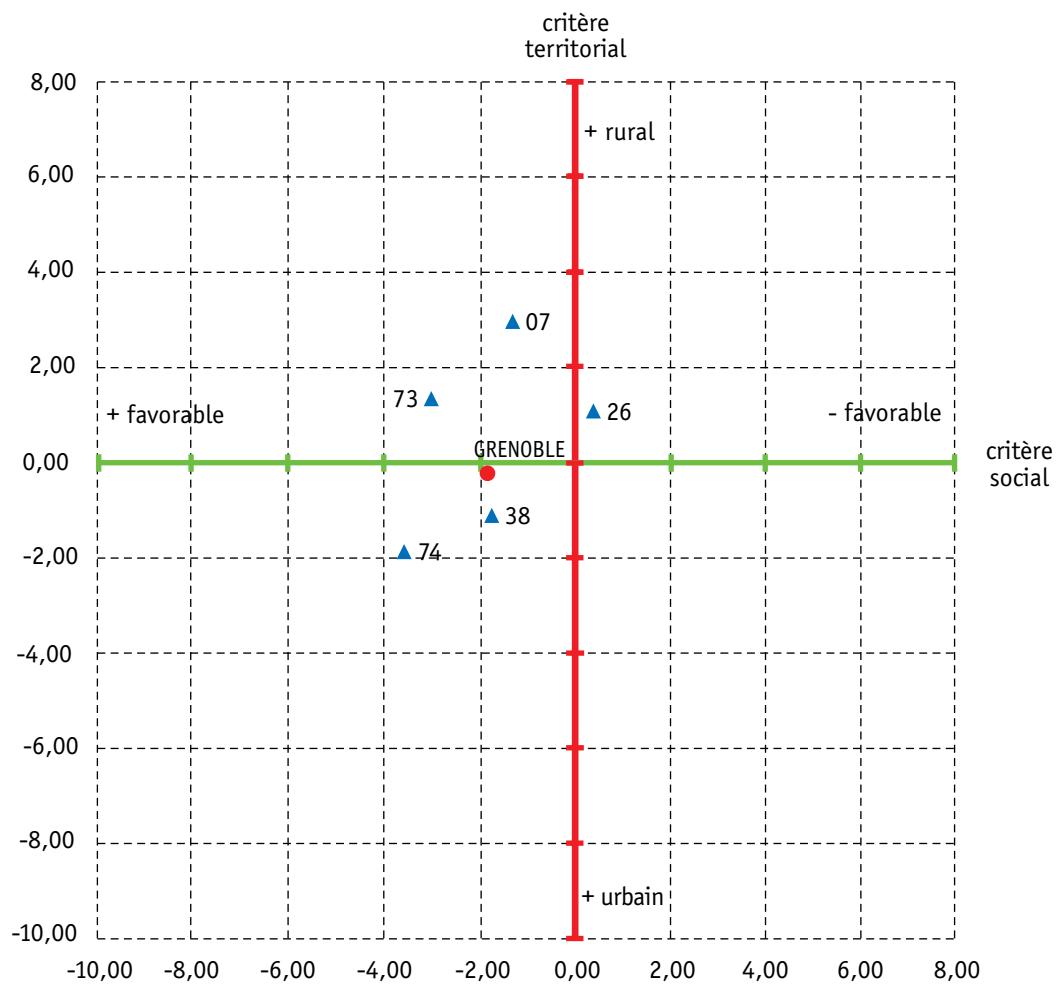
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Dijon Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

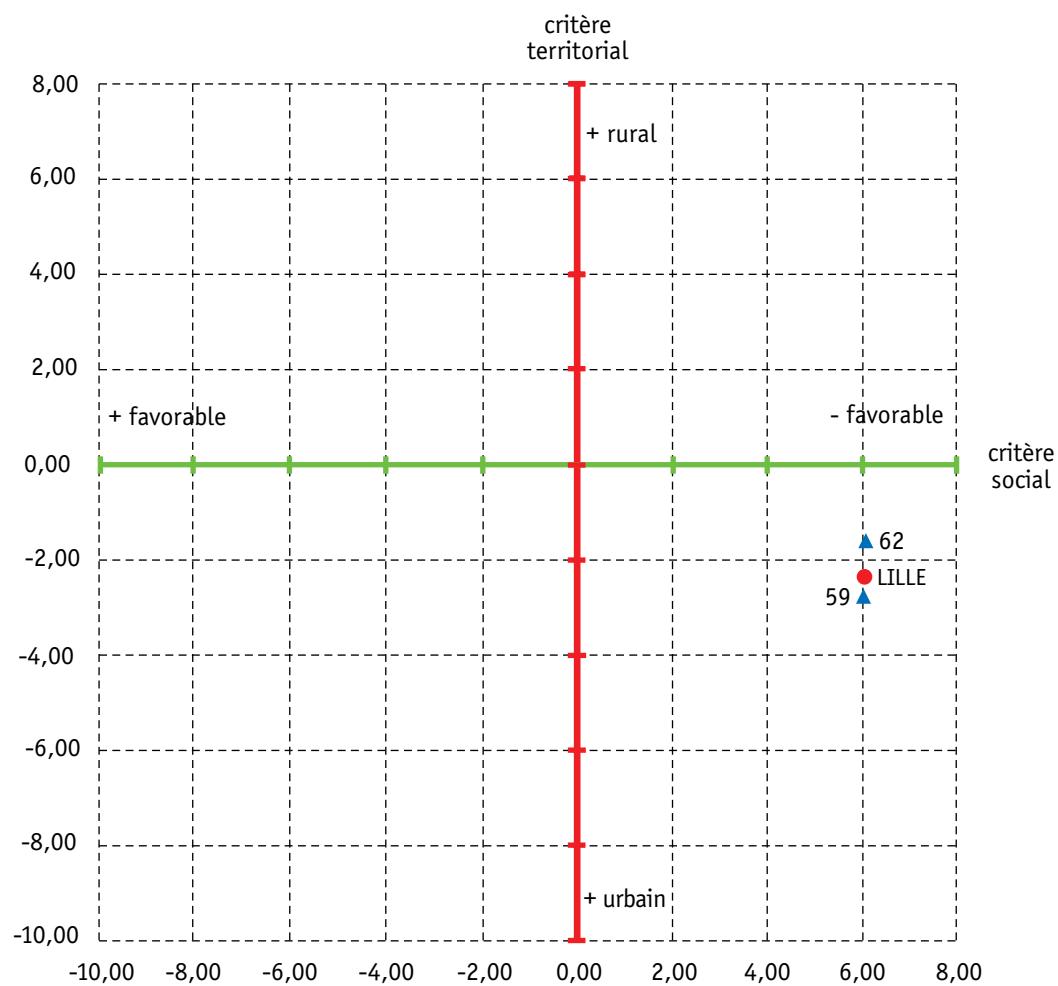
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Grenoble Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

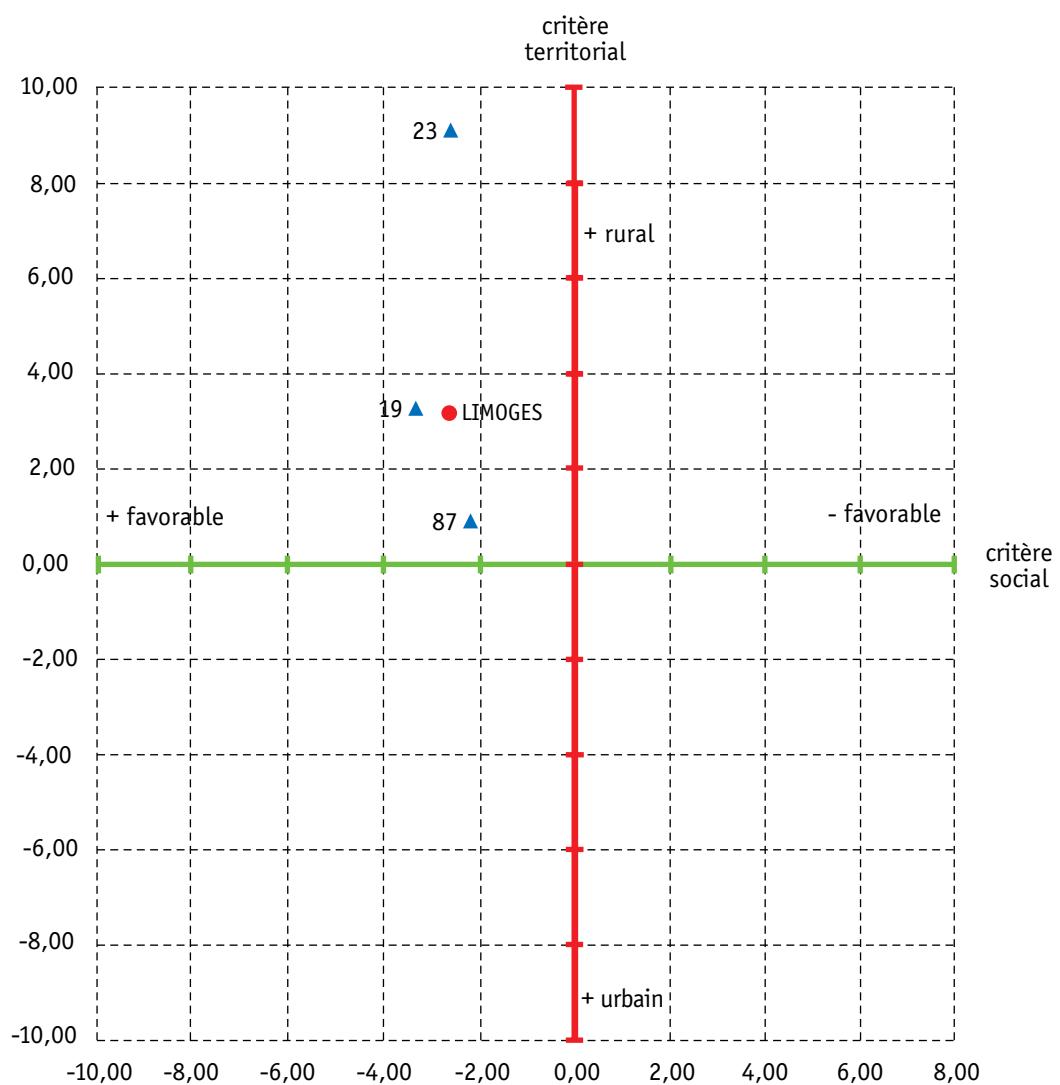
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Lille Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

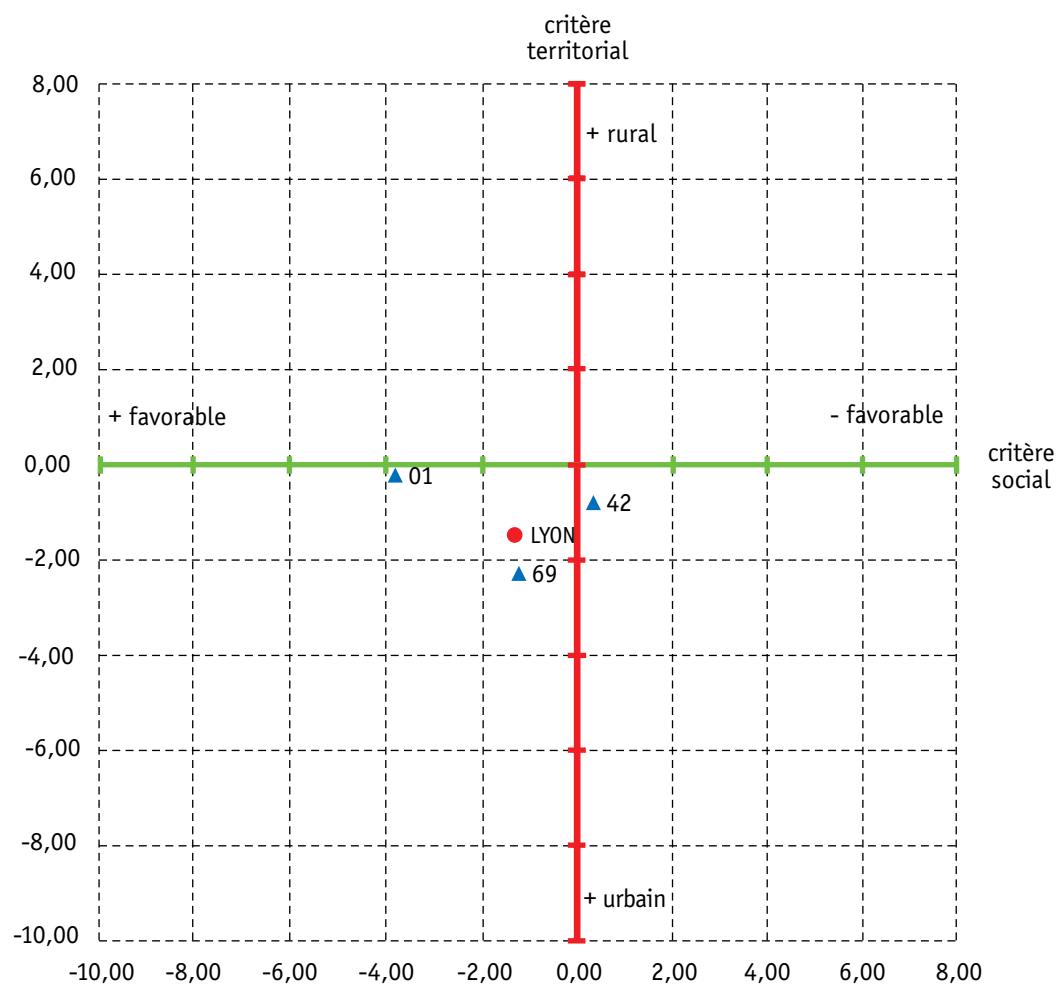
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Limoges Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

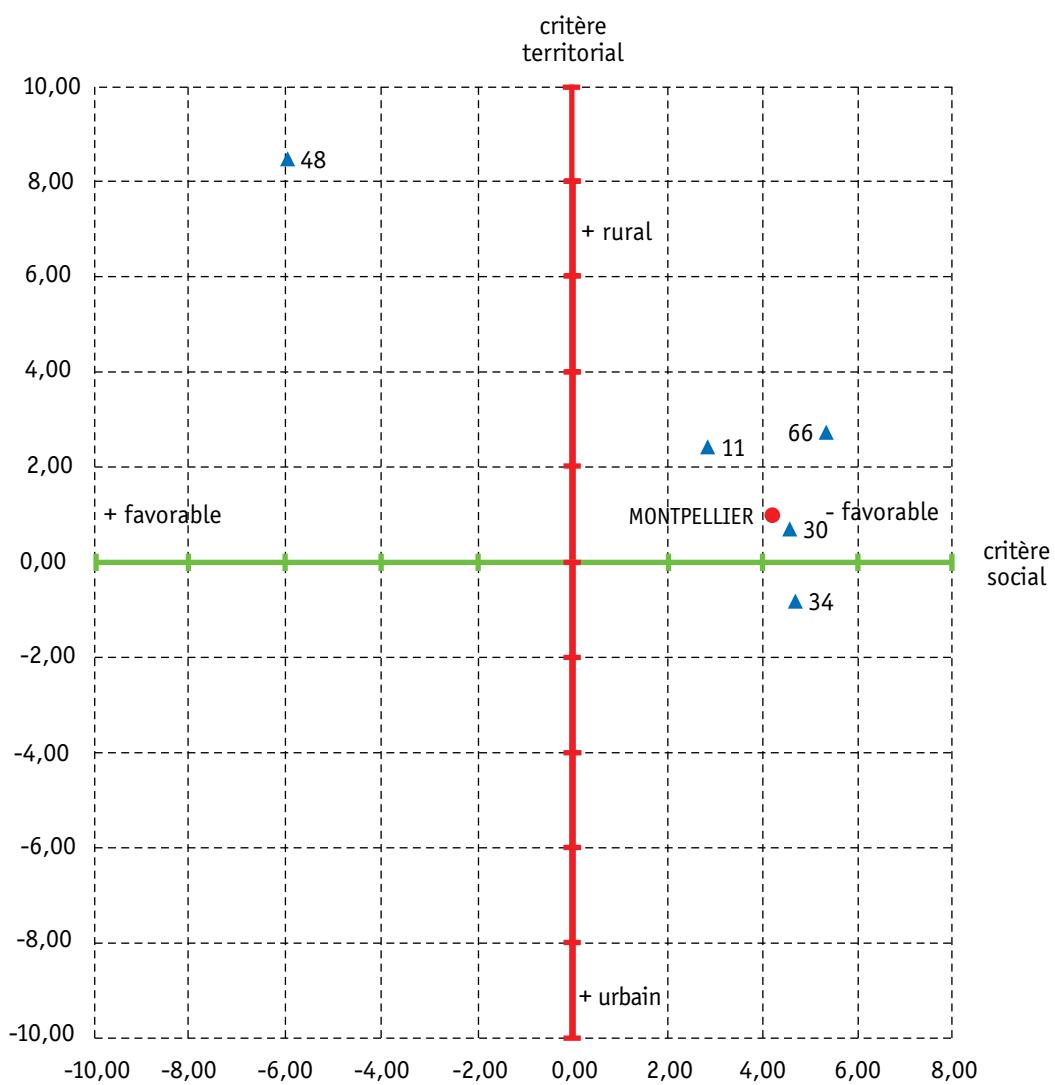
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Lyon Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

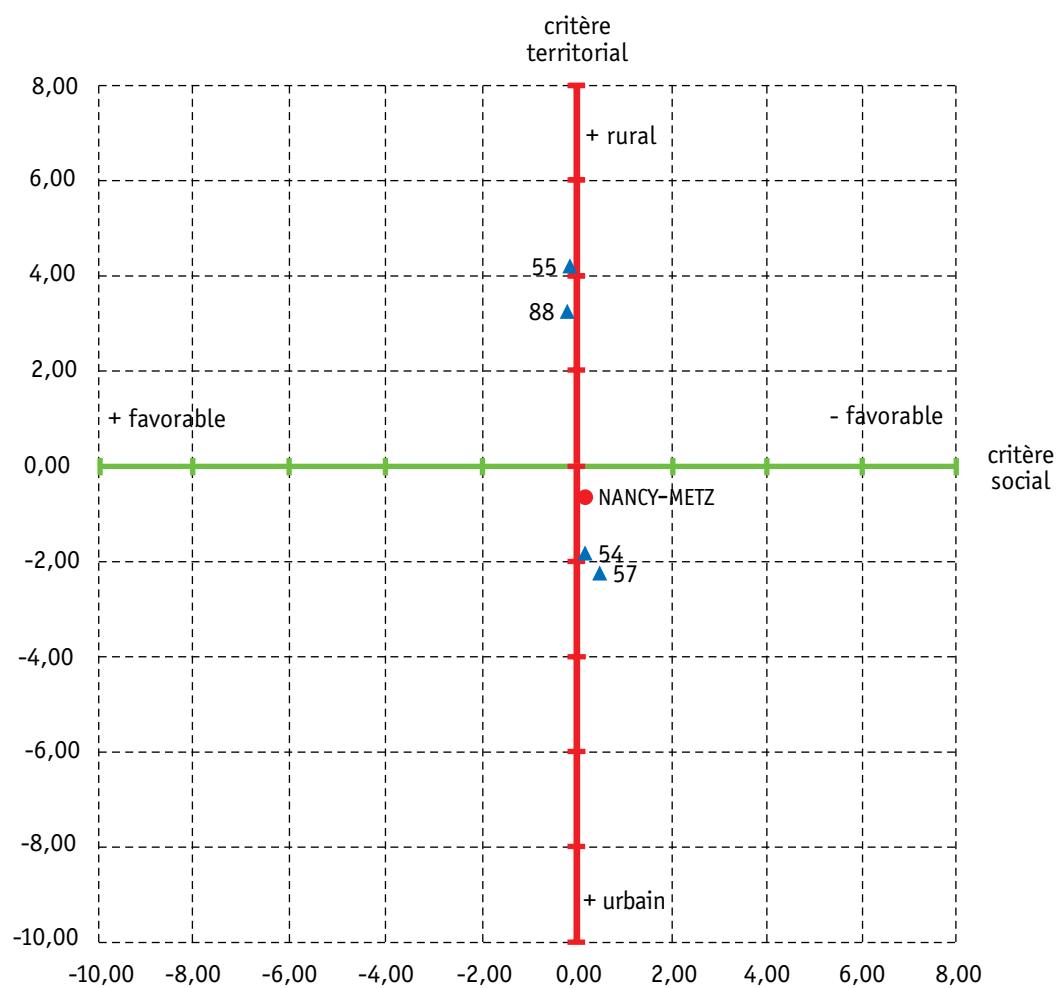
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Montpellier Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

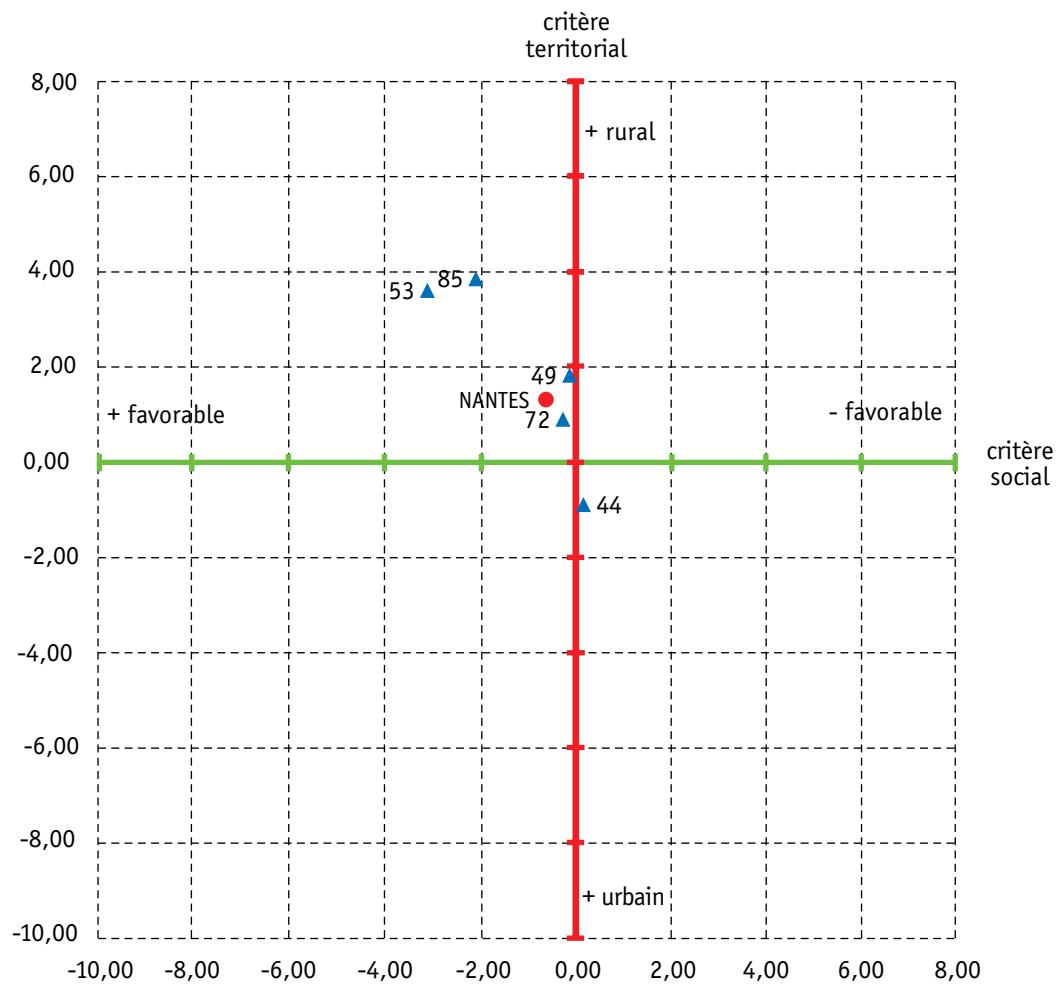
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Nancy-Metz Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

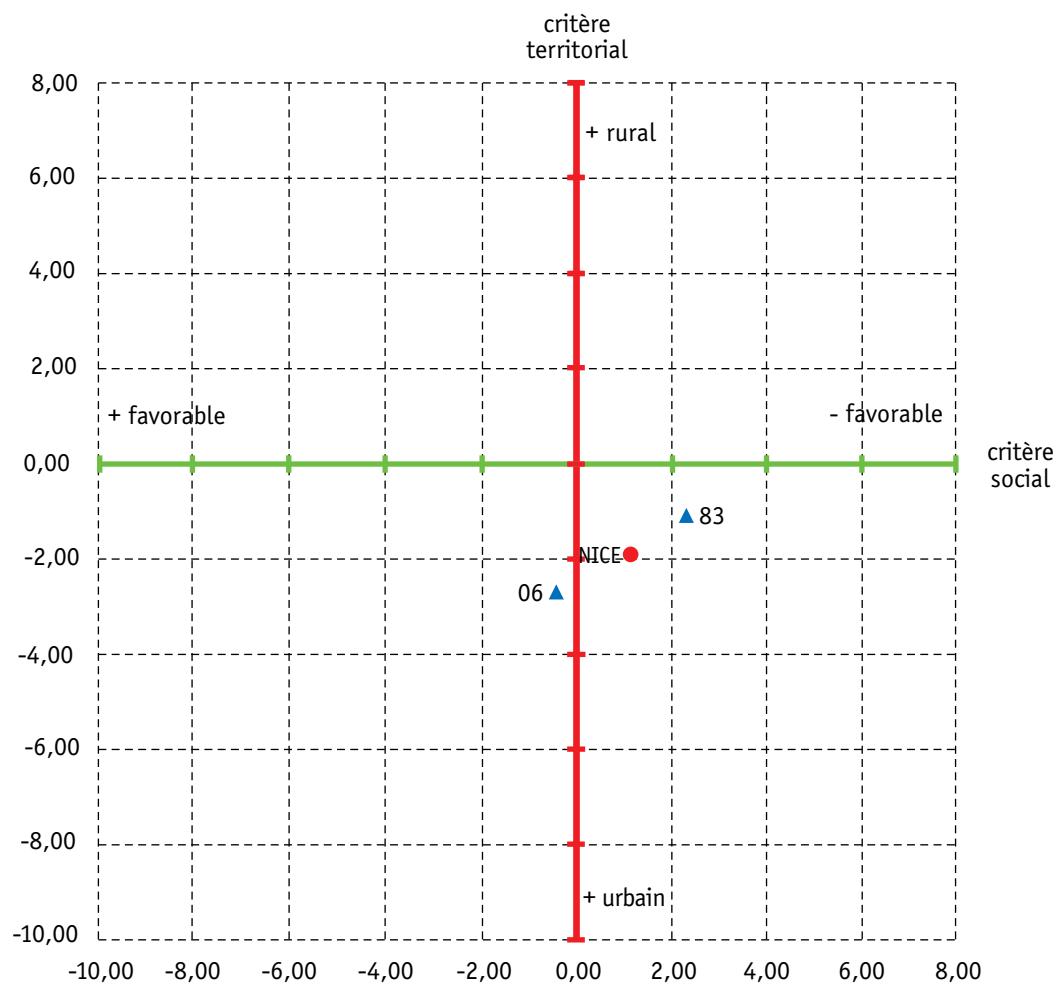
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Nantes Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

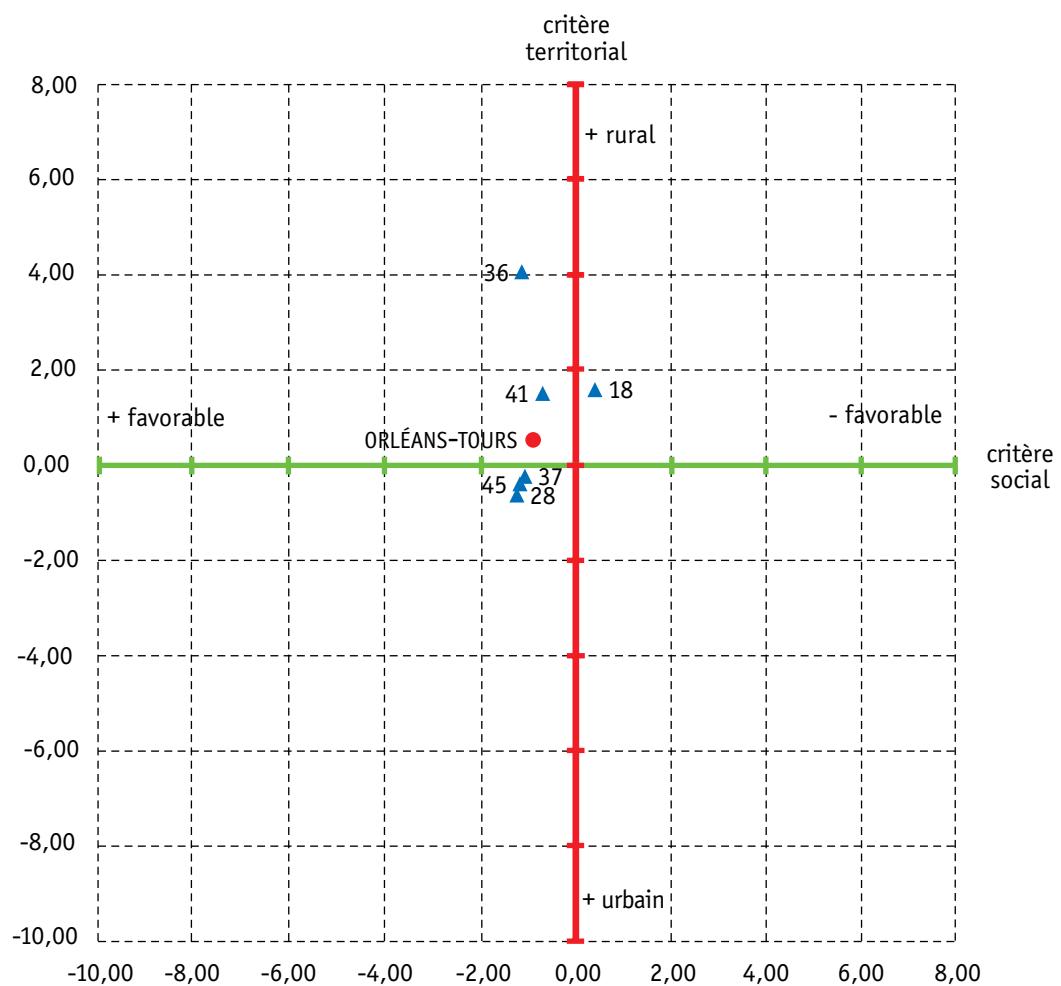
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Nice Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

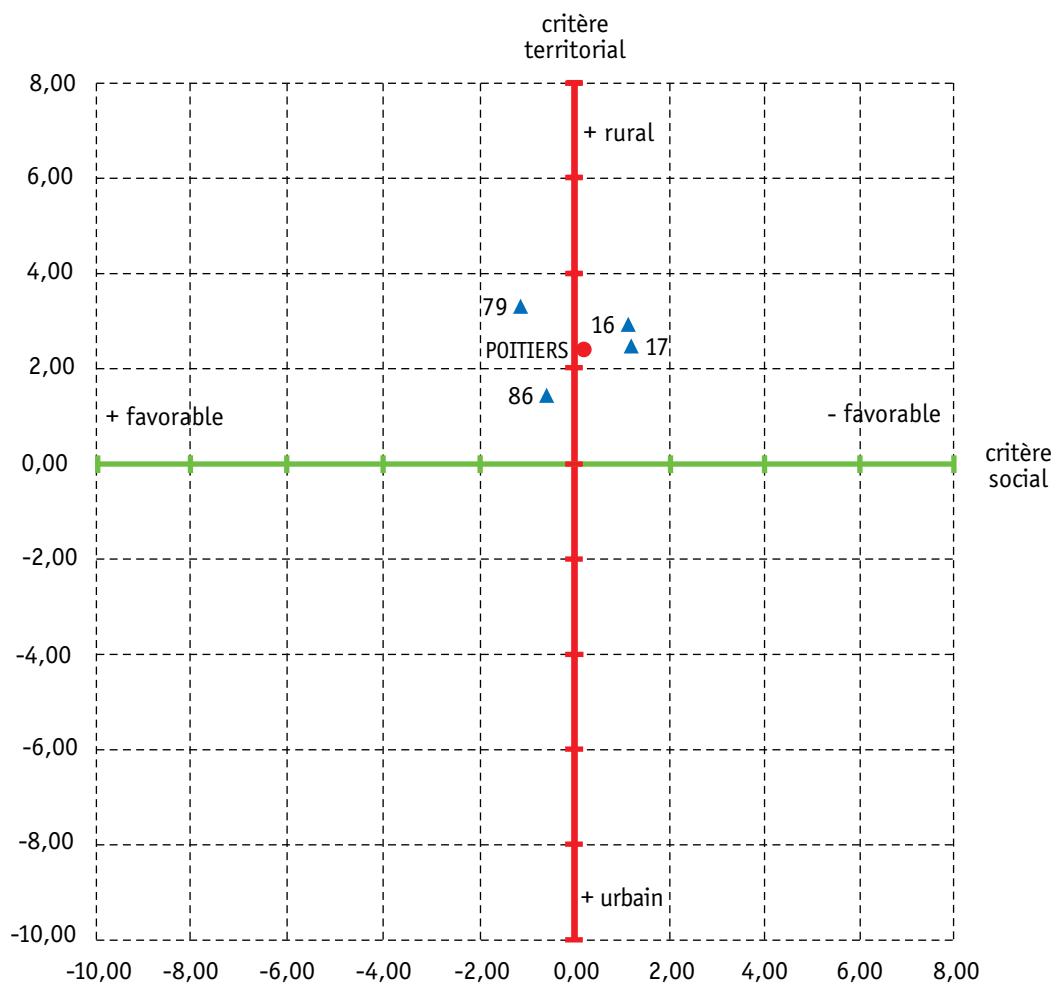
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie d'Orléans-Tours Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

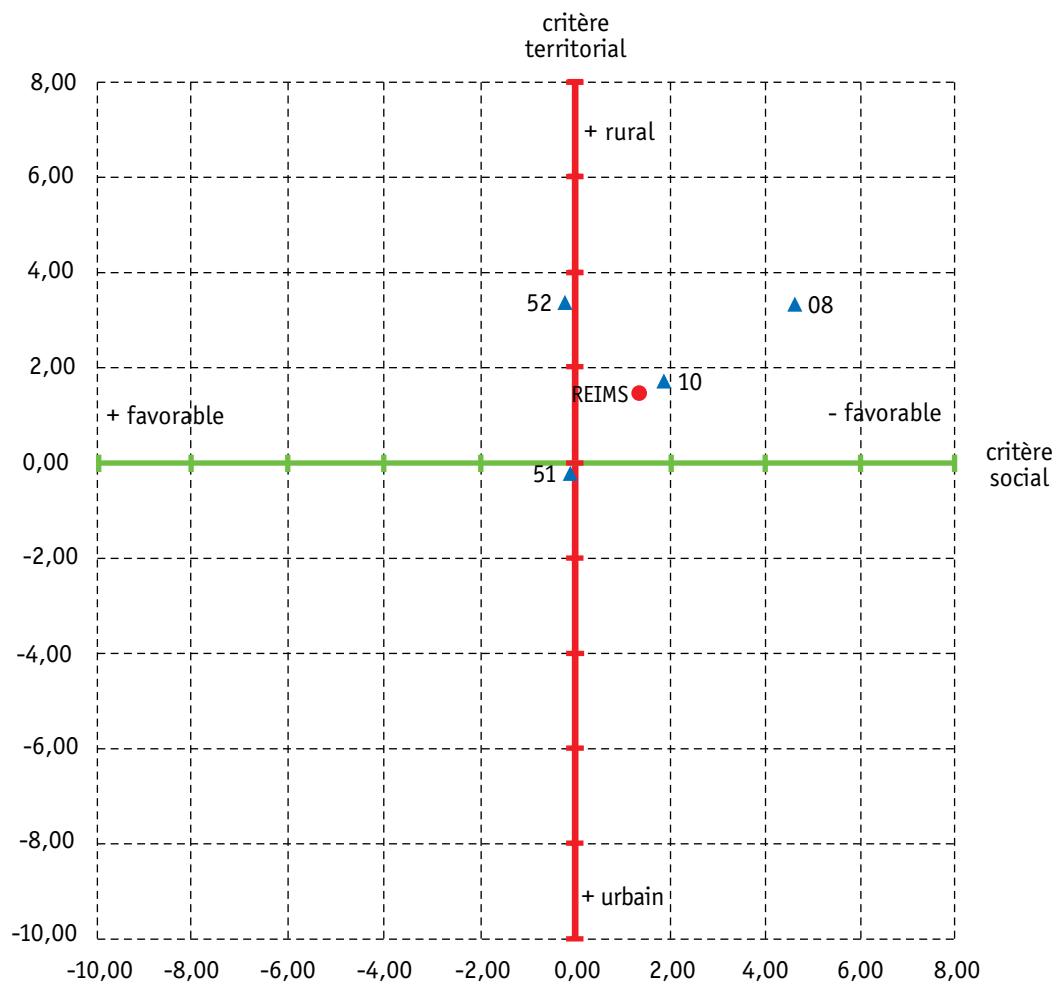
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Poitiers Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

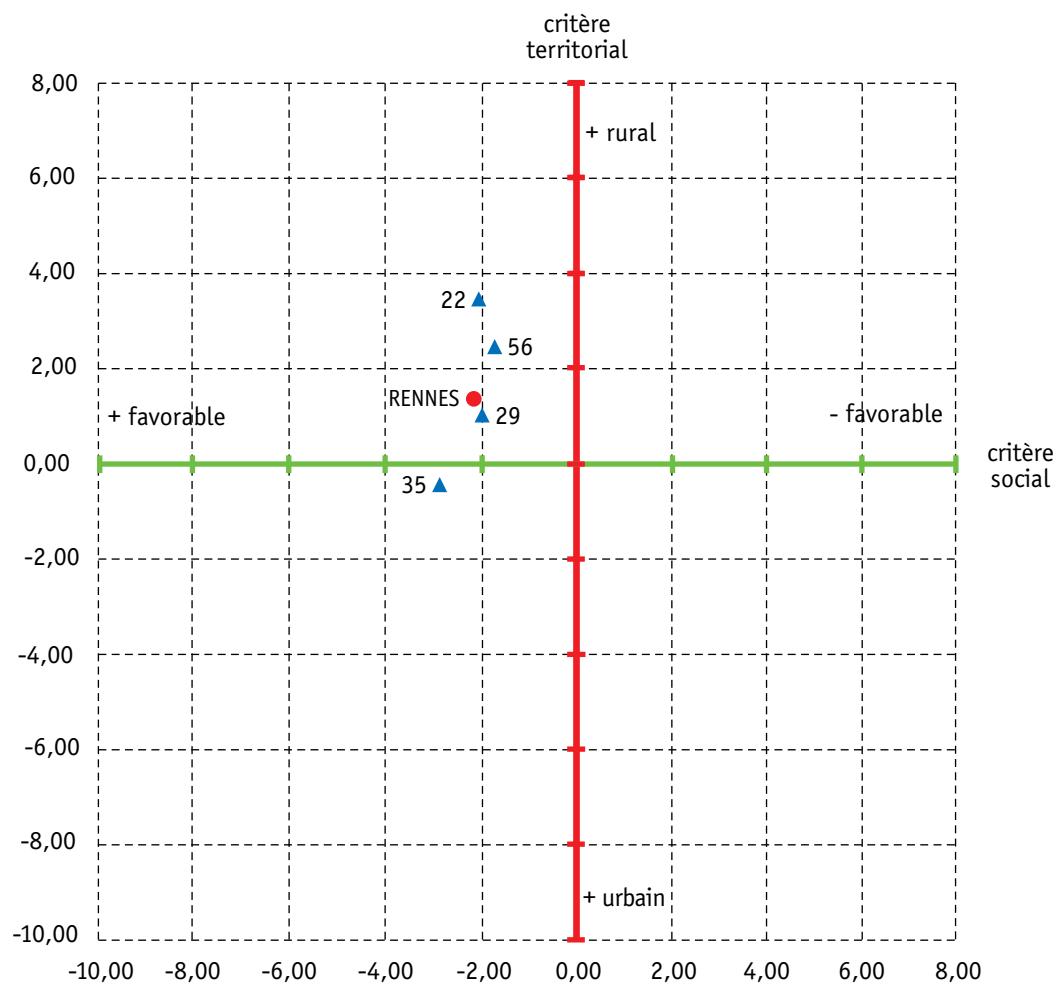
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Reims Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

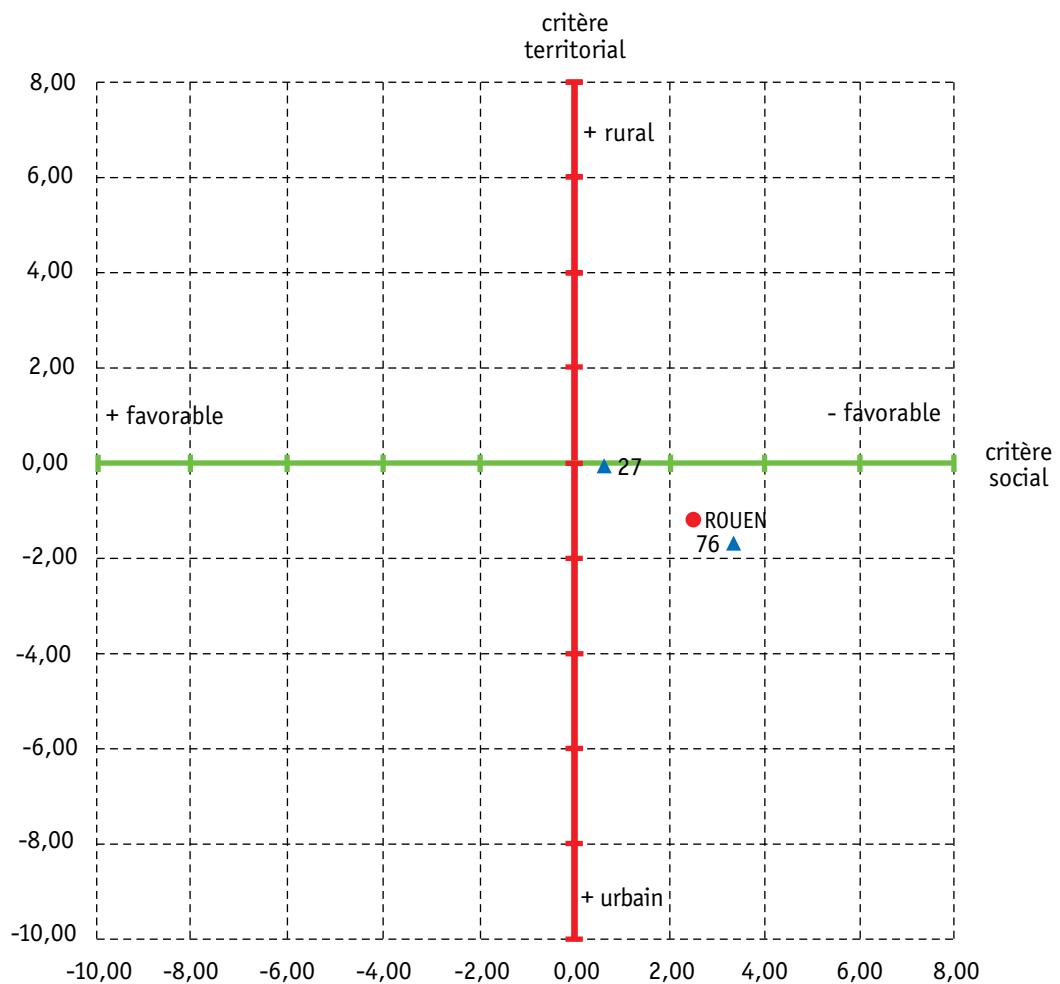
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Rennes Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

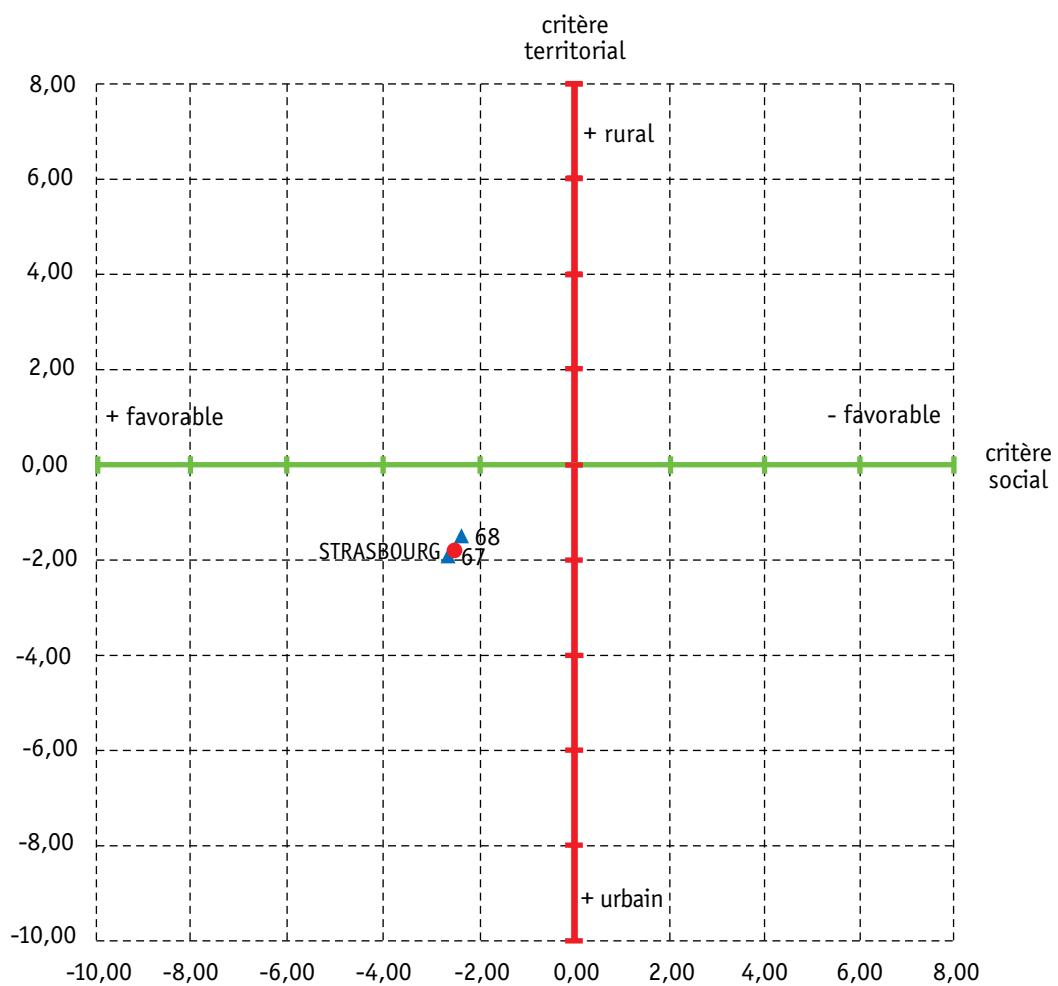
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Rouen Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

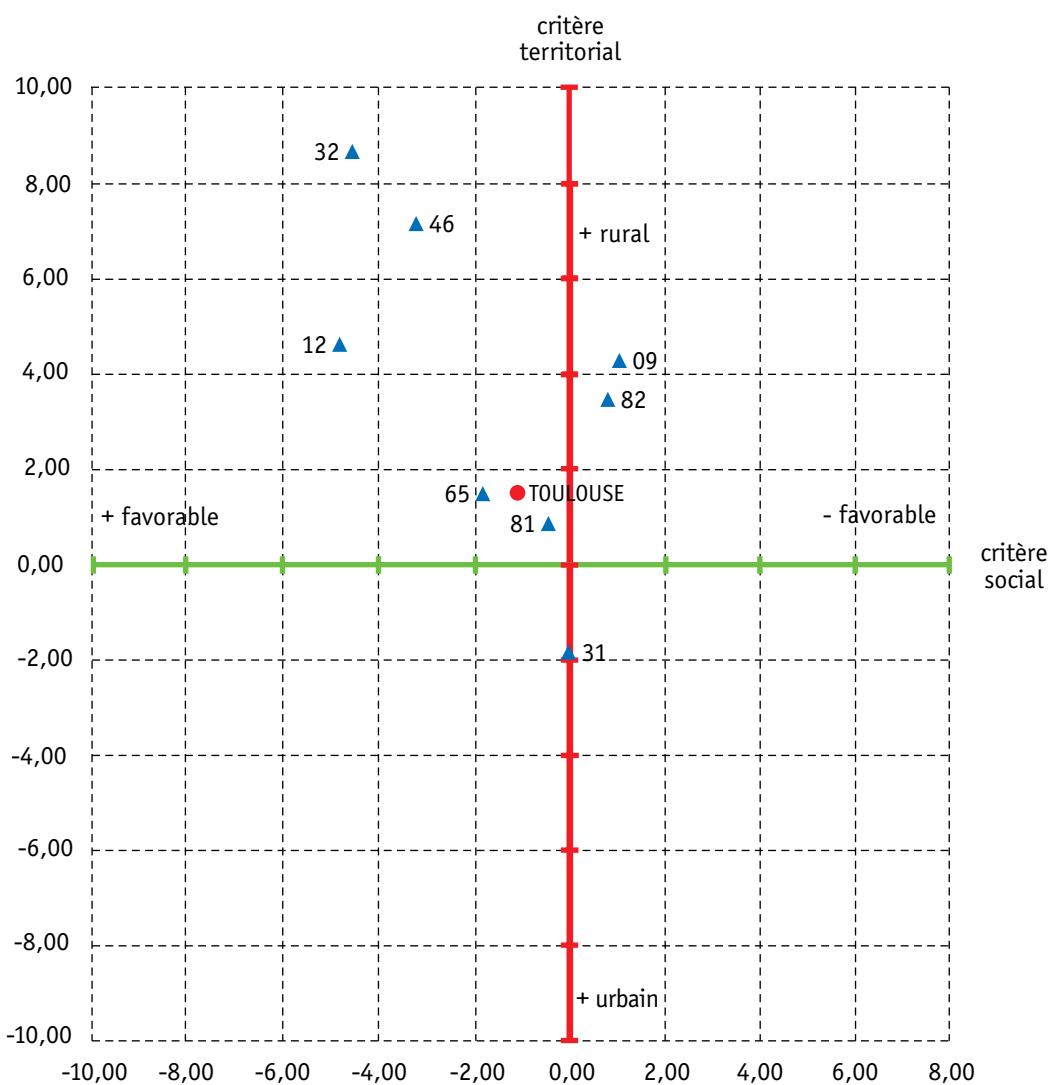
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Strasbourg Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

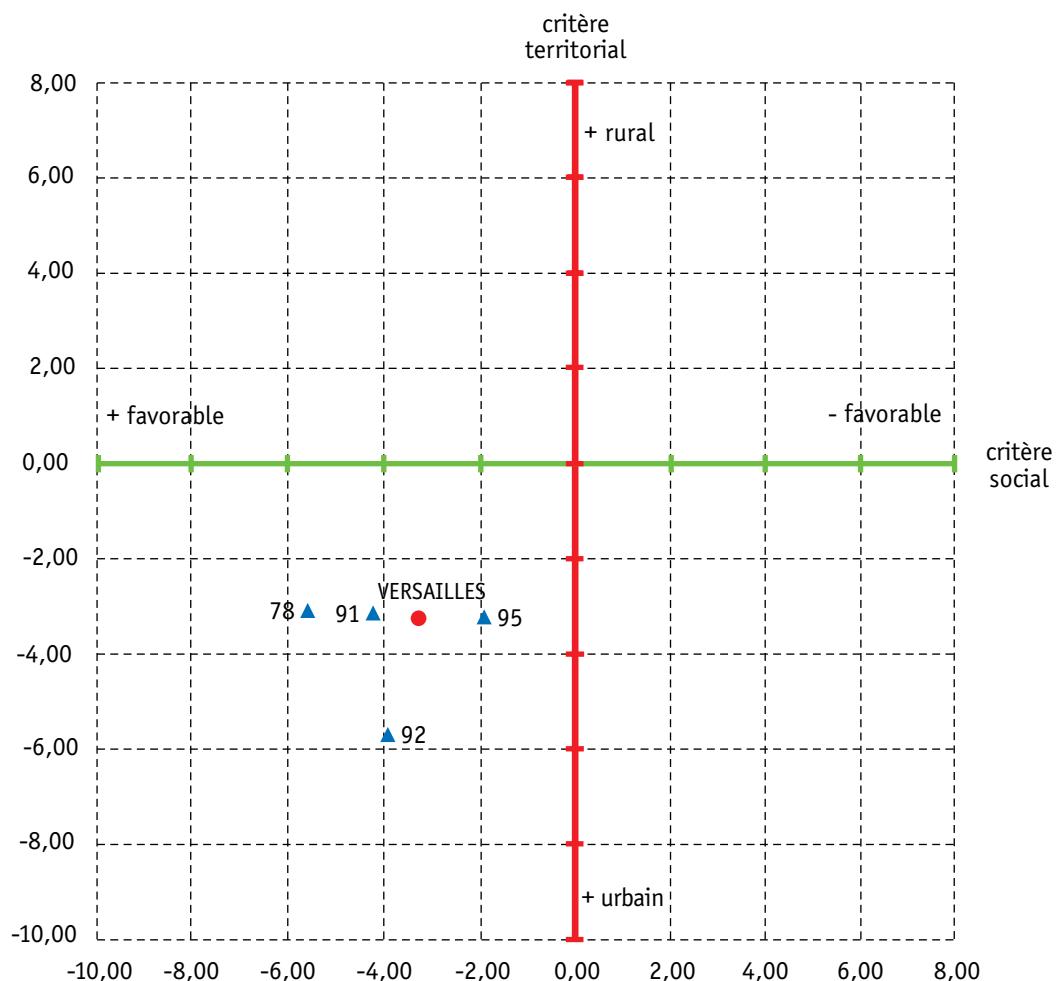
Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Toulouse Rentrée scolaire 1999



Carte Scolaire du premier degré

Rapport du Groupe de travail

Situation contextuelle des départements au sein de l'académie de Versailles Rentrée scolaire 1999



**Le groupe de travail tient à remercier, pour leurs contributions,
les différents services du Ministère de l'Éducation nationale qui ont concouru
à la préparation des réunions et des documents, et plus particulièrement :**

Alain ABÉCASSIS	DESCO - service des établissements
Paule ALIAS	DPD - bureau des outils de modélisation et d'aide à la décision
Didier AUGERAL	DPE - bureau de contrôle de la gestion déconcentrée du premier degré
Annie CHRISTOPHE	DESCO - chargée de communication
Michel COUDRAY	DESCO - bureau des emplois
Michel COUDROY	DESCO - bureau des études prévisionnelles
Roland DEGABRIEL	DESCO - bureau des emplois
Christiane DUCASSE	DESCO - bureau des études prévisionnelles
Odile DUPUIS	DESCO - bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements
Jean-Claude EMIN	DPD - mission de l'évaluation
Étienne GANIER	DESCO - sous-direction de la prévision et des moyens
Martine GARCIA	DESCO - bureau des emplois
Alain GOY	DPD - adjoint au directeur pour les statistiques
Karine LEVAVASSEUR	DESCO - service des établissements
Catherine MOISAN	DESCO/DPD - Inspectrice générale de l'éducation nationale
Dominique RAYNAUD	DESCO - bureau de la réglementation et de la vie des écoles et des établissements
Marie-Claude RONDEAU	DPD - bureau de l'évaluation des établissements
Alain WARZÉE	DESCO - sous-direction des établissements et de la vie scolaire